BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXV
C
75
NAPOLI

TRAITE'
HISTORIQUE ET CRITIQUE
DES PRINCIPAUX SIGNES
QUI SERVENT A MANIFESTER LES PENSE'ES, OU LE COMMERCE DES ESPRITS.

PREMIERE PARTIE.

Qui contient les ſignes d'inſtitution humaine, par leſquels les hommes s'entendent les uns les autres.

Où le Lecteur trouvera ce qui a été inventé de plus remarquable, ſoit pour former & entretenir une ſocieté parfaite entre les hommes; ſoit pour ſervir aux plaiſirs & aux commoditez de la vie; les origines veritables, & le progrez de toutes les choſes qui ſervent de matiere à cet Ouvrage; quantité de faits ſinguliers de la plus haute antiquité; En un mot une infini é de ſujets curieux qui l'occuperont agreablement & utilement.

Seconde Edition revuë & corrigée.

Enrichi de Figures en taille-douce.

Par le R. P. ALPHONSE COSTADAU,
Profeſſeur en Theologie de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

TOME TROISIE'ME.

A LYON,
Chez les FRERES BRUYSET, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCC. XX.
Avec Approbations & Privilege du Roi.

TABLE
DES CHAPITRES.

Contenus dans ce troiſiéme Volume.

CHAP.I. *DE la monnoye. Sa definition, ſa fin, ancienneté de ſon invention.* pag. 1

CHAP.II. *Des premieres marques ſur les monnoyes.* pag. 7

CHAP.III. *Des differentes matieres dont on ſe ſert & dont on s'eſt ſervi autrefois pour la fabrication des monnoyes.* p. 24

CHAP.IV. *Des differentes eſpeces de la monnoye, & premierement du talent.* p. 29

CHAP.V. *Des monnoyes des Latins. De celles des Romains.* p. 34

TABLE

CHAP. VI. *Des monnoyes des Juifs.* p.44

CHAP. VII. *Des monnoyes de France.* p.51

CHAP.VIII. *Des Medailles.* p.64

CHAP.IX. *De l'ancienneté des medailles.* p.74

CHAP.X. *De la matiere & de la forme des medailles.* p.88

CHAP.XI. *Division & difference des medailles.* p.92

CHAP.XII. *De quelques noms particuliers qu'on donne aux medailles.* p.96

CHAP.XIII. *De la suite ou arrangement des medailles.* p 98

CHAP.XIV. *De quelques circonstances qui rendent les medailles curieuses, & precieuses.* p.100

CHAP.XV. *Des medaillons.* p.103

DES CHAPITRES.

CHAP. XVI. *Des meſures.* p. 108

CHAP. XVII. *Des poids.* p. 127

CHAP. XVIII. *Des horloges. Differentes ſortes d'horloges. De leur Inventeurs, & de leurs uſages.* p. 133

CHAP. XIX. *De quelques autres eſpeces d'horloges. Des Reveils. De celles qui marquent les vents, la longueur du chemin que l'on fait. Du Thermometre. Du Barrometre. De l'Hygrometre. Du Graphometre.* p. 161

CHAP. XX. *De la Bouſſole ou Cadran de Mer.* p. 170

CHAP. XXI. *Des Cloches. De leur ancienneté, & de pluſieurs autres choſes curieuſes ſur leur ſujet.* p. 190

CHAP. XXII. *Des ſignes militaires.* p. 211

CHAP XXIII. *Des ſignes militaires Semi-vocaux.* p. 214

TABLE

CHAP.XXIV. *Du Tambour.* p.222

CHAP. XXV. *Des Signes militaires muets.* p.227

CHAP.XXVI. *Des ſignes de Mer.* page 239

CHAP.XXVII. *De quelques autres ſignes dont on ſe ſert dans les Armées de Mer & de Terre.* p 241

CHAP.XXVIII. *Des ſignes de la Milice ſpirituelle ou chrétienne.* p.245

CHAP.XXX. *Des enſignes des Marchands.* p.250

CHAP. XXX. *Des Trompettes, des Cornes, leurs divers uſages.* p.253

CHAP.XXXI. *Du Tambour.* p.268

CHAP.XXXII. *Des Armoiries.* p.273

CHAP.XXXIII. *De l'écu.* p. 283

CHAP.XXXIV. *Des Emaux.* p.286

DES CHAPTRES.

CHAP. XXXV. *Du Tymbre, ou couronnement de l'écu.* p. 294

CHAP. XXXVI. *Des ornemens ordinaires qui accompagnent le couronnement.* p. 301

CHAP. XXXVII. *Des Tenans & Supports.* p. 306

CHAP. XXXVIII. *Des deviſes, & du cri de guerre.* p. 308

CHAP. XXXIX. *Raiſons de la diverſité des pieces dans le Blaſon, & leurs differentes ſignifications.* p. 313

CHAP. XL. *Ancienneté des armoiries. S'il y en a eu ou non avant les croiſades, & les tournois.* p. 319

Supplement aux Armoiries, où l'on rapporte quantité de Signes & de Symboles curieux qui ont ſervi & ſervent encore a la diſtinction des Nations, des Familles, & des Perſonnes. p. 334

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. XLI. *De certains points. De leurs significations, & de leurs usages.* p. 354

CHAP. XLII. *Des clefs. De leurs significations, de leurs usages, de leur invention.* p. 359

Fin de la Table du Troisiéme Volume.

TRAITE'

TRAITÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE DES SIGNES

DONT NOUS NOUS SERVONS

pour manifester nos pensées.

CHAPITRE I.

De la Monnoye ; sa définition, sa fin, ancienneté de son invention.

LA Monnoye est une piéce de metal d'or, d'argent, de cuivre, d'airain, &c. battuë par autorité Souveraine ; & marquée au coin & aux armes d'un Prince, d'une

Republique, ou de quelqu'autre état Souverain.

Le mot de monnoye vient du mot Latin *Moneta*, & celui-ci de *Monere* avertir : Enſorte que par ſa matiere & par ſon empreinte, elle déſigne non ſeulement le Prince, ou l'Etat, par l'autorité duquel elle a été fabriquée : elle nous fait encore connoître ſon prix, & nous avertit que dans la fabrication de la piece, il n'y a point eu de fraude, non plus que dans ſa forme, & dans ſa matiere. Cette définition approuvée & reçûë de tout le monde, convaincra le Lecteur que ce n'eſt point mal-à-propos que nous plaçons la Monnoye parmi les Signes de nos penſées.

La fin principale de la Monnoye, c'eſt l'utilité du public ; car ſervant de prix commun aux choſes qui ſont d'une inégale valeur, elle facilite par là le commerce. Ainſi l'inégalité du prix des denrées fait voir clairement que l'invention de la Monnoye a été plus que neceſſaire à la République, pour faire des achats, des ventes, & toute ſorte de trafics.

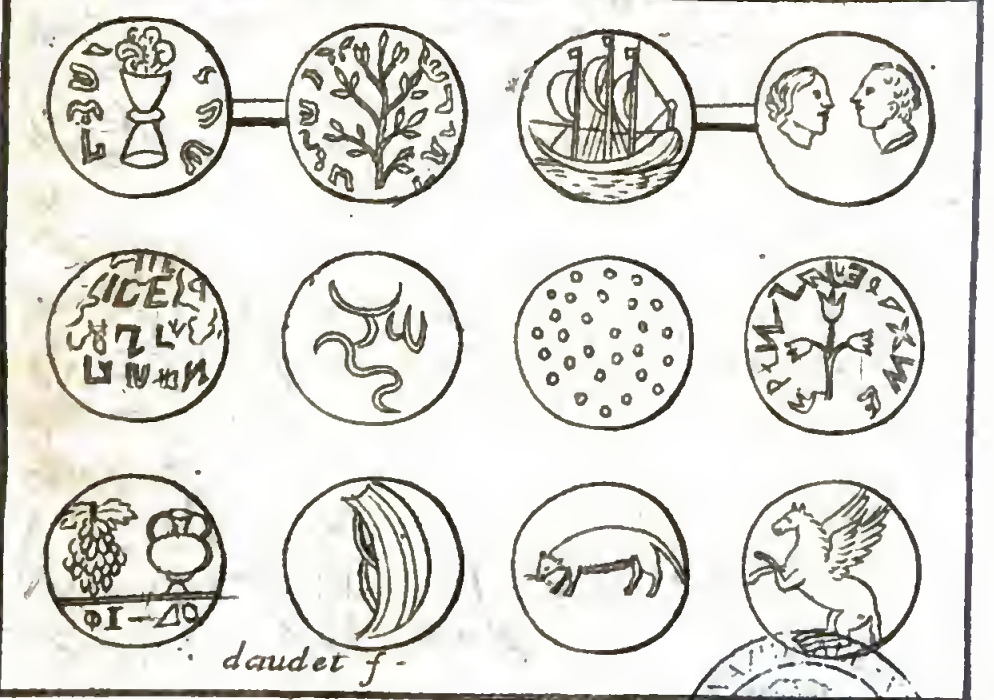

daudet f.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III

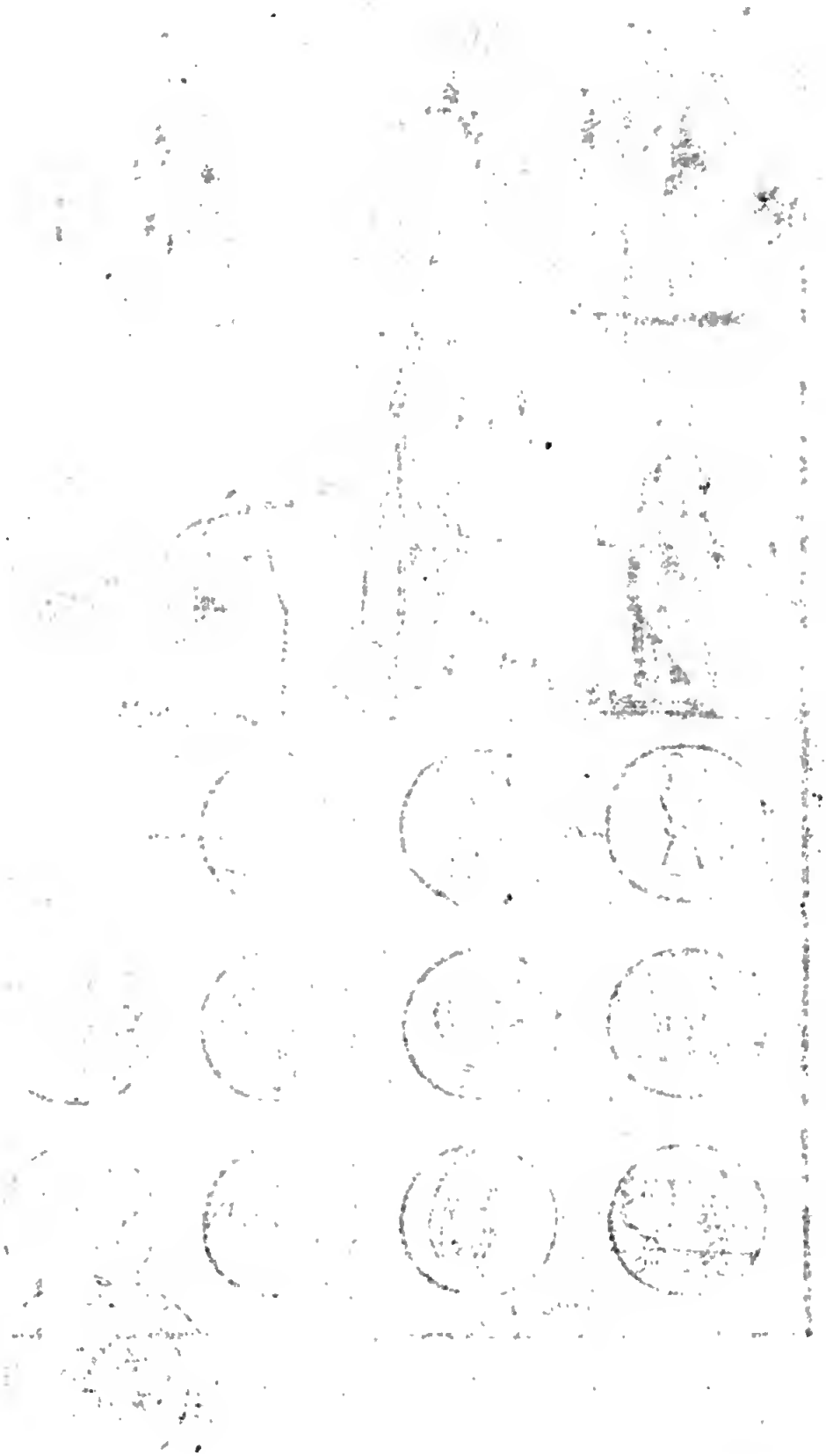

Dans le commerce, l'on ne ſe ſervit d'abord que de trocs, & d'échanges. L'on permutoit une choſe pour l'autre : les bœufs, les brebis les chevres, dont le lait étoit l'aliment des anciens, & dont les peaux leur ſervoient d'habits, étoient les choſes dont ils faiſoient le plus de trafic. Ce trafic étant devenu dans la ſuite & difficile & ennuyeux ; l'on chercha un moyen qui fût plus commode, & l'on jugea que le plus aiſé ſeroit de ſe ſervir du fer & du cuivre. L'on s'en ſervit en effet : on le donna & on le reçût au poids ; d'où vient que *pendere* peſer, ſignifie payer. On échangea l'un & l'autre de ces métaux pour toute autre choſe, & on le diviſa à livres : d'où ſont venuës ces phraſes latines, *Aes alienum*, pour dire une dette. *Aes grave*, *per Aes & libram* : parce qu'on ne les donnoit qu'au poids ; & d'où peut-être nous eſt demeuré le nom de livre, pour ſignifier vingt ſous, qui eſt à peu près la juſte valeur qu'a eu de tout tems la livre du cuivre. Quant au payement des domeſtiques, il ne ſe fai-

ſoit avant l'uſage de la monnoye ; qu'en vin & en ſel ; & c'étoit pour cette raiſon que les Latins appelloient leurs gages *ſalaria*, ſalaires, & *congiaria*, du nom de la meſure du vin, qu'on appelloit *conge* ; quoique nous n'ignorons pas que le *congiarium* ſe prenoit auſſi dans un autre ſens.

Mais parce que le ſoin de peſer le fer & le cuivre étoit encore trop incommode, l'on s'aviſa d'en tailler des pieces qui eurent une eſtimation certaine, & une valeur fixe & déterminée, par quelques marques que l'on imprima ſur ces deux métaux, par une autorité publique ; & ces lingots furent appellez *lateres*, parce qu'ils reſſembloient à des briques.

Comme l'Ecriture ne fait mention d'aucune monnoye avant le deluge, nous n'en ſçaurions par conſequent nommer le premier Auteur. Joſephe cependant le nomme, & il infere que parce que les poids & les monnoyes furent au commencement une même choſe, ce fut Caïn qui ayant été l'inventeur de ceux-là, le dut être de celles-ci. D'autres en donnent la gloi-

re à Tubal-Caïn qui travailla en fer & en cuivre, & ne peuvent ſe perſuader que pendant tout le tems qui précéda le Deluge, qui fut plus de 1600 ans l'uſage de la monnoye ne fut pas connu à des gens qui poſſedoient déjà tous les arts & toutes les ſciences ; mais ce n'eſt pas la une preuve qui ſoit convaincante & démonſtrative. Quelques autres donnant moins d'antiquité à cette invention, ſe contentent de la rapporter à Tharé pere d'Abraham, & diſent que ce fut à la perſuaſion de Ninus fils de Belus & Roy de Ninive, qu'il commença à en tailler, ce Prince le connoiſſant comme l'ouvrier de ſon tems le plus habile en toute ſorte de metal : mais l'Ecriture ne le diſant pas, ces Auteurs n'ont pû parler que par conjecture. Les livres Saints n'en font mention que vers l'an du monde 2139. en parlant de mille pieces d'argent données à Sara par Abimelech, des 460. ſicles qu'Abraham donna au poids aux enfans d'Ephron, & des 100. Agneaux, c'eſt-à-dire, des cent pieces de monnoye d'argent que

Jacob donna aux enfans d'Hemor ; & que l'on appelloit Agneaux, pour les raiſons que nous dirons un peu plus bas, ou nous aurons l'occaſion d'en parler. Il faut néanmoins que nous avoüions, que s'il n'eſt pas ſûr que Tharé ait été le premier Auteur des Monnoyes, il eſt tout au moins probable que de ſon tems elles étoient déjà en uſage ; puiſque ſes enfans en firent des diſtributions, comme il paroît par les exemples d'Abraham & d'Abimelech, qui étoit auſſi ancien qu'Abraham. Mais ces eſpeces étoient groſſierement taillées : ce n'étoient que des morceaux de métail, & ſans empreinte. Dans la ſuite l'on y chercha plus de façon : on ne les donna pas même toûjours au poids ; leurs empreintes & leur matiere en firent connoître, comme aujourd'hui, & la bonté & la valeur.

CHAPITRE II.

Des premieres marques ſur les Monnoyes.

L'On eſt en peine de ſçavoir quand & par qui les Monnoyes furent premierement marquées. Pluſieurs ſçavans ſe perſuadent que les Lydiens furent les premiers à y imprimer des figures, ou des caracteres. Herodote eſt un de ceux-là, & quelques Modernes ſont de ſon avis ; mais Pollux, Strabon, & nouvellement M. Sperling, diſent qu'on doit cette invention aux Grecs, & nous apprennent que c'eſt Phidon qui en introduiſit le premier l'uſage. Cette opinion à quelque choſe de vrai-ſemblable ; car il reſte encore quelques anciennes Monnoyes de ce célébre Grec, ſur leſquelles on voit d'un côté cette eſpece de bouclier, que les Latins appellent *Ancile* : & ſur le revers une petite cruche, & une grape de raiſin, avec ces 4. lettres Grecques ΦΙ-ΔΟ..

Plutarque qui ne refuſe pas cet honneur aux Grecs, au lieu de le faire tomber ſur Phidon, le fait tomber ſur Theſée, ajoûtant qu'il mit l'empreinte d'un bœuf ſur chaque piece de Monnoye : ce qu'il fit pour pluſieurs raiſons, dont la principale fut pour exciter le peuple à l'amour de l'agriculture : mais ſi cela étoit, il l'auroit fait à Athenes, qui étoit la Ville où il faiſoit ſon ſejour ordinaire, qui lui étoit même ſoumiſe, puiſqu'il en étoit le Prince abſolu. Cependant il ne paroît aucun témoignage que de ſon tems il y eut à Athenes des Monnoyes marquées d'un bœuf. S'il y en eut eu en effet, les Grecs en auroient eu quelque connoiſſance ; ils s'en ſeroient même ſervis dans le tems du ſiege de Troye, qui n'arriva qu'après le decès de ce Roy. Or il n'y a point de preuves qui ſoient ſuffiſantes & aſſez claires pour nous convaincre de ce fait : au contraire nous en avons qui nous obligent à le nier. Il eſt vrai que pluſieurs ſçavans, parmi leſquels on compte Budée, eſtiment que dès le

tems même de cette guerre, les Monnoyes furent marquées de la figure de quelque bête, d'où vint le nom de *pecunia* du Latin *pecus*, qui ſignifie bétail, & que les cent bœufs qui étoient le prix des armes de Glaucus, homme de peu de conduite & de genie, & qu'il échangea avec celles de Diomede, quoiqu'elles n'en valuſſent que neuf, n'étoient pas des bœufs ; mais de certaines pieces de Monnoye marquées d'un bœuf.

Nous ne ſommes point de cette opinion, & moins encore de celle qui veut que les cent agneaux que Jacob donna aux enfans d'Hemor, ayent été des pieces d'argent, où il y eut des agneaux marquez. Qu'étoient-ils donc ces agneaux de Jacob ? Qu'étoient ils donc ces bœufs, qui firent la valeur des armes de Glaucus & de Diomede ? Voici ce que nous penſons. Ce n'étoient ni des bœuf, ni des agneaux veritables, ni des pieces non plus de Monnoye marquées des figures de ces animaux. C'étoient véritablement des pieces

:gent ou d'autre métail, mais des pieces rudes & groſſiérement taillées, dont le ſeul poids faiſoit la valeur. Que ſi elles portoient le nom de *pecunia*, qui avoit été tiré de celui de *pecus*, ce n'étoit pas à cauſe de la figure de quelque animal qui y fut empreinte ; mais parce qu'elles furent ſubſtituées pour la facilité du commerce, à la place des bœufs, des agneaux, des chevres, &c. comme de leurs peaux qui étoient les choſes dont on faiſoit le plus de trafic, & qui ſervoient auparavant de Monnoye. La matiere de la Monnoye changea, & fut differente ; mais non pas le nom : & l'on ne doit pas en être ſurpris, puiſque les appointemens des valets qui ſe faiſoient, premierement en ſel, retinrent le nom de *ſalarium* ſalaire, dans le tems même que l'on ne les payoit plus qu'en argent, comme ils le retiennent encore aujourd'hui : le mot de ſalaire ſignifiant encore les gages que nous donnons à nos domeſtiques. Ainſi le nom de *calamus*, qui veut dire canne ou roſeau, & qui étoit autrefois l'in-

ſtrument le plus ordinaire dont on ſe ſervoit pour écrire, eſt reſté aux plumes dont nous nous ſervons pour le même effet : ſi bien qu'en ce tems ici, le mot *calamus* ne ſignifie pas moins une plume à écrire, qu'il ſignifie un roſeau. Autant en pourrions nous dire du papier, & de quantité d'autres choſes, qui pour avoir conſervé le nom de celles dont elles ont pris la place, ne laiſſent pas d'être differentes quant à leur matiere, & quant à leur forme. Nous pouvons donc bien conclurre que la Monnoye put conſerver le nom de *pecunia*, ſans que ces figures prétenduës y fuſſent empreintes. Encore une fois, pour porter ce nom, il ſuffit qu'alors elle eut pris la place de ces animaux.

Il eſt vrai que l'on a autrefois fabriqué des Monnoyes où il y avoit l'empreinte de quelque animal, d'un mouton, d'un bœuf, d'un cochon, d'une chevre, &c. Mais leur empreinte n'a jamais paru ni en Grece, ni en Italie, ni ailleurs, avant le ſiege de Troye ; par conſequent avant Theſée, & à plus forte raiſon avant le

Patriarche Jacob. Que ſi l'on produiſoit quelque piece de ce tems, qui eut de pareilles empreintes, nous la regarderions comme fauſſe & ſuppoſée. Les plus anciennes de cette ſorte, ſont celles que fit battre Servius Tullius, qui fut le ſixiéme Roy des Romains : où ſi l'on veut, celles que fit marquer Saturne ; mais elles repreſentoient toute autre choſe que des animaux.

De tout ce que nous avons dit juſqu'ici, nous inferons contre le ſentiment d'un Moderne : que l'uſage de marquer les Monnoyes n'a pas été reçû dans les Gaules, comme il le prétend, bien-tôt après le deluge. Il ſeroit difficile d'en donner des preuves ſolides. Les plus anciennes Monnoyes des Gaules dont on ait conſervé la memoire, ſont du tems des Romains ; car nous apprenons par l'hiſtoire, que les Romains s'étant rendus les maîtres des Gaules, établirent des Hôtels de Monnoyes à Arles, à Treves, & à Lyon, où l'on fabriqua & marqua les groſſes Monnoyes : ayant laiſſé aux Gaulois la permiſſion

de

de frabriquer leurs menuës eſpeces, dans les lieux où ils avoient la coutume d'en faire battre. Il s'en trouve néanmoins qui croyent qu'avant que les Gaules fuſſent reduites ſous la puiſſance des Romains, l'on y gravoit des figures ſur les Monnoyes, qui repreſentoient; tantôt les Divinitez que l'on y adoroit; tantôt les animaux qui étoient les Hieroglyphes des richeſſes de la nation, ou du courage & de la bravoure des peuples, & tantôt les victoires qui avoient été remportées ſur l'ennemi, &c. Cette opinion pour avoir quelque vraiſemblance, ne nous empêchera pas de dire que ſi avant la domination des Romains, l'on vit en effet dans les Gaules des figures ſur les Monnoyes, ce ne fut qu'après le ſiége de Troye, & jamais auparavant : étant vrai qu'avant ce tems-là, les Monnoyes n'eurent nulle part des figures, comme nous avons tâché de le démontrer.

L'on ſçait que la premiere marque qui parut ſur la Monnoye, fut compoſée de points : ce ne fut que dans

la ſuite que l'on y mit des figures & des caracteres. Phidon peut avoir été le premier qui en introduiſit l'uſage parmi les Grecs. Les Lydiens peuvent auſſi l'avoir introduit dans leurs païs en differens tems ; mais quelque recherche que l'on ait pû faire, pour trouver celui à qui cette invention doit être rapportée, l'on n'en a pas pû encore venir à bout : & ſi nous ne nous trompons pas, la choſe eſt encore enveloppée dans l'obſcurité ; ainſi nous ſommes de ce ſentiment, qu'il faut la ranger parmi les autres que l'on ignore. L'on ſçait mieux l'époque de ces marques dans le Latium. Les premieres qui parurent ſur les Monnoyes parmi les Latins, avant la fondation de Rome, furent deux têtes, & un Navire. L'une de ces têtes repreſentoit Janus, qui fut le premier Roy des Latins, & l'autre Saturne, qui regna conjointement avec Janus. Quant au Navire, il ne fut gravé ſur le revers de chaque piece, qu'en memoire de ce qu'il avoit porté Saturne, qui vint par mer en Italie. Depuis on y mit les têtes des

Princes ; & Ceſar à ce qu'on prétend, eut la gloire d'y voir le premier la ſienne gravée. Mais au lieu d'un navire, on mit leurs armes ſur le revers, les deviſes de leurs Etats, les ſimboles de leurs victoires, &c. Conſtantin y fit graver une croix ; & de-là vint que le côté de la Monnoye, ſur lequel elle étoit gravée, s'appelloit croix, du nom de ce ſigne, tandis que l'autre où la figure du Navire étoit empreinte, s'appelloit pile, par cette raiſon qu'en vieux langage, un Navire s'appelloit pile, d'où nous eſt reſté le nom de Pilote : Aujourd'hui même, de quelques marques ou figures que ſoient empreintes les Monnoyes, nous diſons toûjours croix & pile. Cette remarque eſt de Macrobe liv. 1.

Chaque Nation a affecté & affecte encore d'avoir des marques particulieres dans ſes Monnoyes, & ces marques ont toûjours ſervi à faire connoître & la valeur de ces Monnoyes, & le païs où elles ont été fabriquées, comme les Princes & les Républiques qui les ont fait battre. Les

Atheniens y graverent une Choüette avec la face de Minerve : les Troeſeniens, un Neptune avec un Trident : les Perſans, un Sagittaire : les Allemands, une ſcie, d'où vint le nom de *ferrati*, qui fut celui de leurs écus : les Samothraces y imprimerent deux coqs : dans le Peloponeſe on y mit la figure d'une tortuë : les Cyziceniens y mirent Cybele, & au revers un Lyon : ceux de Tenedos, une hache & deux têtes élevées ſur un même col : ceux de Corinthe, le Pegaſe : ceux de la Phrygie mineure y repreſenterent une Sybille : les Atgiens choiſirent un rat. Sur la Monnoye ordinaire de Calecut, paroît un Diable couronné, & aſſis ſur un thrône, & en la maniere qu'on le voit dans les Temples de ces Idolâtres : ſur celle d'or de l'Iſle de Sumatra, d'un côté l'on y voit de même un Diable, & de l'autre un charriot tiré par deux Elephans : & ces figures ſont des ſignes que c'eſt le Diable qu'ils adorent, & que leurs terres ſont abondantes en Elephans. Enfin il y en a eu qui y ont fait imprimer.

des divinitez, des charts, des chevaux, des bœufs, des mulets, des grenoüilles, & toute autre choſe qui leur venoit en fantaiſie, ou qui pouvoit déſigner leurs exploits, leurs vertus, leurs Royaumes, leur vie, leur naiſſance, & en un mot, donner une idée de l'hiſtoire de leurs Dieux, de leurs Souverains, de leurs Capitaines, de leur origine, &c.

A ce propos les Sçavans agitent une queſtion digne de remarque; ſçavoir ſi les Juifs ont marqué, ou non leurs Monnoyes. M. Sperling auteur Moderne, aſſûre que non: quoiqu'il avoüe que les Monnoyes Romaines & Grecques, ſur leſquelles paroiſſoient certaines figures, ont eu cours dans la Judée: ce qu'il n'auroit pû nier ſans erreur, attendu les preuves inconteſtables qu'il y en a dans l'Evangile. Cependant l'on trouve des Sicles anciens, dont l'inſcription eſt en caracteres Samaritains, & au revers deſquels on lit ces paroles: *Jeruſalem Sainte*, *Jeruſalem Kodeska*. M. Sperling ſoutient que ces Sicles ſont faux; & la preuve qu'il

en apporte, c'eſt qu'il a vû, dit-il, de faux coins dont ſe ſervoient quelques impoſteurs pour les fabriquer. Cette preuve peut nous convaincre, que parmi les Monnoyes des Juifs il s'en trouve de contremarquées ; mais elle ne nous convainc pas quelles ſoient généralement fauſſes. Si cette raiſon étoit concluante, celle-ci le ſeroit auſſi : ſçavoir qu'il n'y a point d'Othon, ou de Pertinax veritable, parcequ'il y en a de contremarquez.

Ceux qui ne rejettent pas les pieces que nous produiſons, quoiqu'ils ſoient de ce ſentiment, que les Juifs n'en ont jamais eu de marquées, prennent un moyen different de celui de M. Sperling ; & au lieu de dire que ces Monnoyes ſont contremarquées, ils diſent que ce ſont les Samaritains & non les Juifs qui les ont fait fabriquer ; que leur legende en eſt une preuve authentique ; & qu'ainſi ces pieces qui ſont une conviction manifeſte, que les Samaritains étoient en coutume de faire fabriquer des Monnoyes avec des figures, ne prou-

vent pas que les Juifs ayent eu la même pratique.

Cette raiſon quelque puiſſante qu'elle ſoit dans l'idée de ſon Autheur, loin de détruire le ſentiment qui s'y oppoſe, ne ſert ce ſemble qu'à le confirmer : & pour en être convaincu, il eſt neceſſaire qu'on ſçache que ces Sicles furent frappez avant que les Juifs fuſſent captifs à Babylonne, ce dont on juge par la legende de quelques-uns, où l'on voit ces mots, *Sicle d'Iſraël* ; car après cette captivité, les Iſraëlites ne furent plus appellez de ce nom : on ne les nomma jamais plus que Juifs. Or avant la captivité, tant leur langage que leurs caracteres, étoient les mêmes que ceux des Samaritains : ce n'eſt que depuis Eſdras ſeulement que les caracteres des uns ſont differens de ceux des autres. Ce Docteur jugea à propos, comme nous l'avons remarqué ailleurs, d'en prendre de nouveaux qu'il inventa, ou qu'il emprunta des Aſſyriens, & de laiſſer les anciens aux Chutéens & Samaritains: ce qu'il fit pour ôter aux Juifs l'oc-

caſion de communiquer avec eux, & pour ravir par là aux autres la connoiſſance des Livres Sacrez, dont ils abuſoient ; ſurquoi l'on peut voir S. Jerôme *In prologo Galeato*. D'ailleurs nous avons une puiſſante confirmation, que ce n'étoit pas chez les Samaritains, mais chez les Juifs que ces Sicles avoient cours ; & que c'étoient ceux-ci, & non ceux-là qui les avoient fait fabriquer. Et voici d'abord en quoi nous la faiſons conſiſter : c'eſt que dans leur legende on voit ces mots : *Jeruſalem Sainte*, *Jeruſalem Kodeska*. Qui ne voit pas que des gens ſeparez des Iſraëlites, tels qu'étoient les Samaritains ennemis déclarez de Jeruſalem, & qu'ils ne regardoient plus comme une Ville Sainte, ne ſe ſeroient pas aviſez de lui donner ce titre public ? Il eſt donc vrai que le peuple Hebreu a eu autrefois des Monnoyes marquées, quoique du tems de Jacob il n'en euſſe point, & qu'elles étoient même differentes de celles des Grecs, des Romains, & des autres peuples.

La raiſon commune dont ſe ſervent

ces Auteurs, pour montrer la fauſſeté de ces pieces, n'a pas plus de force que les précédentes : Ils diſent que la Loy défendoit de faire des images & des figures, & de conſacrer les effigies des animaux. De-là ils croyent avoir droit de conclure que les Juifs n'auroient pas été aſſez temeraires que de s'oppoſer à une défenſe ſi expreſſe & ſi manifeſte, par la fabrique des Monnoyes marquées.

Nous convenons que la Loy avoit défendu les figures ; mais quelles figures ? Ce n'étoient pas aſſûrément celles que l'on faiſoit dans les ornemens ; car ſi cela étoit, comment les Juifs auroient-ils oſé mettre celle du Soleil ſur le ſepulchre de Joſué ? Comment Dieu même auteur de cette défenſe, auroit-il ordonné ou permis les figures des Cherubins, qui étoient aux côtez de l'Arche, & celles des bœufs au nombre de douze, qui ſupportoient la mer d'airain ? Pour ne pas parler du ſerpent de bronze, que Moïſe fit fabriquer, & qu'il expoſa aux yeux du peuple. D'ailleurs ſi cette défenſe eut eu autant d'éten-

duë que lui en donnent ces Ecrivains, il eſt conſtant que le peuple Juifs n'auroit ni expoſé ni reçû ces ſortes de Monnoyes étrangeres où il paroiſſoit des figures : cependant il les expoſoit & les recevoit ; ce qui conſte non ſeulement par les hiſtoires ; mais encore par l'Evangile, où l'on voit le Sauveur demander aux Juifs une piece de Monnoye ; & ceux-ci lui en preſenter une ou paroiſſoit l'effigie de Ceſar, par laquelle il les confondit, & rendit vain les mauvais deſſeins qu'ils avoient conçûs contre lui. Les figures pour leſquelles les Juifs avoient de l'horreur, n'étoient point celles qui étoient empreintes ſur les monnoyes ; mais celles-là ſeulement qui pouvoient porter à l'idolatrie, & diminuer le culte que l'on doit à Dieu. Telles étoient toutes ces enſeignes Romaines, où paroiſſoient les images de certaines divinitez, avec celles des Empereurs, auſquelles les Romains rendoient des honneurs divins, & par leſquelles ils juroient. Si les Juifs ne voulurent point recevoir celles-ci, ce ne fut qu'à cauſe qu'ils apprehen-

doient qu'à l'imitation des Romains, le peuple ne les adorât. Or comme les Romains ne s'aviſoient pas de rendre les mêmes honneurs aux effigies des Ceſars, qui paroiſſoient ſur les Monnoyes, qu'ils leurs rendoient ſur leurs enſeignes. De-là vint que les Juifs ayant rejetté celles-ci, n'eurent point de peine de recevoir celles-là. Et en effet, leur crainte n'auroit pas eu lieu, là où il n'y avoit aucune occaſion de crime. Et ainſi nous pouvons conclure que s'ils recevoient & donnoient ſans peine les Monnoyes Romaines où il y avoit des figures, ils pouvoient bien auſſi ſans ſcrupule en faire battre où il y eut certaines images.

Il eſt donc viſible que les Juifs ont eu des Monnoyes marquées; & ſi outre les raiſons dont nous nous ſommes ſervis pour le démontrer, il faut encore des autoritez & des témoignages qui nous en convainquent; nous apportons ceux du Rabin Ramban, homme très-habile dans ce qui regarde ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans ſa nation, & ſa reli-

gion, & de Bouterouë, qui dit, que ſur la dragme des Juifs il y avoit d'un côté une grappe de raiſin, & de l'autre une harpe : ceux encore de Poſtel, d'Arias Montanus, de Villapande, de Morin, & de pluſieurs autres qui parlent de ces ſortes de Sicles marquez, & qu'ils croyent n'avoir été fabriquez que par les Hebreux.

CHAPITRE III.

Des differentes matieres dont on ſe ſert, & dont on s'eſt ſervi autrefois pour la fabrication des Monnoyes.

L'Or, l'argent, le cuivre, ou purs, ou avec de l'alliage, ſont les métaux dont on ſe ſert pour la fabrication des Monnoyes ; mais ils ne l'ont pas toûjours été en certains endroits, & en certains tems. Le fer, le cuir, les peaux de bêtes marquées d'un coin public ont eu cours, & l'ont encore en certains païs, comme quantité d'autres choſes que nous ſpecifierons

ſierons dans la ſuite. Nous rapporterons ſur cela la pratique de quelque Nations, nous en tenant à la bonne foy & aux Rélations des Hiſtoriens, & des Voyageurs.

A Lacedemone la matiere de la Monnoye étoit le fer : tout uſage d'or & d'argent y fut défendu par Lycurgue ſon Legiſlateur ; ce qui fut auſſi défendu au peuple de Chirman, Province de Perſe: du moins ſçavons-nous que c'étoit leur pratique de mépriſer l'or & l'argent, comme capables de corrompre leur cœur, & de pervertir leur eſprit. Les Indiens ſujets au Tartare, ſe ſervent du papier : mais les Indiens les plus reculez employent le laiton, qui parmi eux eſt plus eſtimé que l'or & l'argent parmi nous. Dans l'Iſle de Sumatra, quoiqu'on s'y ſerve de l'or & de l'argent, on s'y ſert auſſi de l'étain. Les Azanaghez uſent de certaines pierres qu'ils donnent, & qu'ils reçoivent dans le trafic. Dans l'Amerique les amendes de Cacao tiennent lieu de menuë Monnoye. Dans le Mexique, ce ſont des noyaux d'un arbre, que

l'on nomme Chacanalé , dont chacun vaut un de nos liards : L'on y a auſſi d'autres Monnoyes ; mais celle-ci eſt la plus commune. Dans le Pegu elle eſt faite de plomb,& d'étain;mais celle d'étain eſt la plus eſtimée : elle eſt appellée *Camza* par ceux du païs. Les Caindiens en ont de deux ſortes , l'une qui eſt la plus haute , eſt faite de petites verges d'or, qu'ils donnent au poids , & ces verges ne ſont marquées d'aucunes figures : l'autre eſt commune , & ils la fabriquent avec le ſel du lac de Caindu , qu'ils préparent en certaines manieres , & après l'avoir reduit en pâte , ils la marquent du ſceau de leur Roy. Dans le Cathai , la Monnoye eſt d'une porcelaine blanche , qui ne ſe trouve que dans la Mer. En Tartarie , elle eſt faite de la membrane ou peau ſubtile de nos meuriers , qui eſt entre la groſſe écorce & le bois de l'arbre : on la pile juſqu'à ce qu'on l'aye reduite en pâte : on taille enſuite cette pâte en divers morceaux de differentes groſſeurs , & de figure quarrée , & on leur impoſe un prix, ſelon

la volonté du Prince. Pour donner cours à cette Monnoye, les Officiers du grand Cham y écrivent leurs noms deſſus, & y appoſent leur ſceau. Cette pâte nouvellement faite, eſt peinte avec du cinnabre, par le principal de ces Officiers ; & par cette couleur que perſonne ne peut contrefaire, ſous peine de mort, leur Monnoye eſt authoriſée. Dans l'Empire du Grand Mogol, ce ſont des amendes ſauvages, & des coquilles : 50. coquilles, ou 40. amendes valent un pecha, qui eſt une Monnoye de cuivre, & le pecha vaut 6. deniers. Ces coquilles qui ſont auſſi la baſſe Monnoye de Siam, s'appellent *cori*, elles ont les bords renverſez, & on ne les trouve qu'aux Iſles Maldives. Les amendes s'appellent *baden*, & on les cüeille dans un deſert de la Province de Lar, qui ſe trouve en Perſe. Quant à la haute Monnoye, on l'y fait d'or & d'argent. Dans l'Empire de la Chine, ce ſont de gros lingots d'argent, qui ne ſe donnent qu'au poids, ſans ordre, ſans armes, ſans marques, & ſans ornemens, que l'on coupe en

divers morceaux. L'on n'y a point de Monnoyes d'or. Ce métail n'y a point d'autre cours que celui que les pierres précieuſes ont en Europe : les grands payemens ſe font avec ces lingots, & alors ils ont une marque ; & lorſqu'on n'en a pas des juſtes, on coupe des morceaux d'un autre lingot, autant qu'il en faut pour accomplir la ſomme, & faire l'entier payement. La baſſe Monnoye eſt de cuivre, que l'on taille en petites pieces, que l'on perce par le milieu, & que l'on enfile par douzaines, & par centaines. Les Latins en eurent d'abord de cuir, & les Lacedemoniens auſſi. Les Septentrionnaux ſe ſervirent encore de cette matiere, ſur laquelle il y avoit néanmoins pluſieurs points d'argent qui en diſtinguoient la valeur. Les guerres, la diſette de métail, & les autres neceſſitez publiques ont ſouvent contraint les Princes de faire des Monnoyes de cuir ; mais qui n'ont eu cours que pendant un tems. Les Souverains les reprenoient, & en donnoient de bonne valeur pour celles-là, lorſque les rai-

ſons pour leſquelles elles avoient été fabriquées, ceſſoient. L'on trouve auſſi des Monnoyes de cornes chez les Hiſtoriens, & d'autres differentes matieres, dont les Princes ſe ſont ſervis.

CHAPITRE IV.

Des differentes eſpeces des Monnoyes, & premierement du Talent.

LE Talent étoit la Monnoye la plus célébre, & le poids le plus fameux des anciens, dont la valeur croiſſoit ou diminuoit, ſelon que les eſpeces dont il étoit compoſé, ſe trouvoient ou plus ou moins fortes: & qu'il y avoit une plus grande, ou plus petite quantité d'alliage de l'invention de Livius Druſus, qui fut le premier, dit-on, qui mêla du métail groſſier avec les plus fins: d'où vient que l'on y trouve une eſtimation differente, par rapport à divers tems & divers païs.

Le Talent étoit proprement une Monnoye de compte, ou imaginaire,

c'eſt-à-dire, un nom collectif, qui comprenoit ſous ſoi un certain nombre de Monnoyes réelles, comme les Francs en France, & les Sterlings en Angleterre, qui ſervent tant pour la ſupputation, que pour la facilité du commerce. Néanmoins le Talent étoit quelquefois une Monnoye réelle, qui avoit cours comme nos écus & nos loüis d'or. On le frappoit par conſequent comme nos eſpeces. D'autre-fois ce n'étoit qu'un poids, & même qu'un nombre, ainſi que nous l'apprenons par divers paſſages de l'Ecriture. Nous trouvons auſſi qu'il a été en maſſe d'or, d'argent, d'yvoire, de fer, d'alum, d'ébene, de cire, d'encens, &c. Ainſi liſons-nous que les Arabes payoient par année mille talens d'encens aux Sophis de Perſe, & les Ethiopiens vingt-deux Elephans: que ceux de l'Iſle de Corſe faiſoient aux Romains cent mille livres de cire. L'hiſtoire eſt pleine de ces exemples.

Le Talent, ſoit qu'on le conſidere comme poids ou comme Monnoye, a ſouffert quelque difference en di-

vers tems,& divers païs, ce que nous avons déjà remarqué plus haut. Dans le païs & le tems d'Homere le Talent ne devoit être que fort peu de choſe ; puiſque ce Poëte à écrit que dans les jeux de Patrocle, le premier ou principal des vainqueurs reçût un bœuf pour récompenſe, & le deuxiéme deux Talens. Il falloit donc neceſſairement qu'un ſeul bœuf ſurpaſſa en valeur deux talens, ſoit que ce bœuf fut un animal, ſoit que nous accordions que ce fût une Monnoye ainſi nommée de l'empreinte ou figure de cette bête. Parmi les Juifs mêmes, par un talent l'on n'entendoit la plûpart du tems qu'un Sicle d'or, qui ne peſoit que quatre Drachmes. Dans Gregoire de Tours, il n'a ſignifié qu'un marc d'argent valant vingt ſous. Pollux parle d'un Talent qui ne valoit que trois fois Laureus, ou le denier d'or des Romains ; mais ordinairement, tant parmi les Juifs, que parmi les Romains, & les autres peuples, le Talent étoit un poids, & une ſomme fort conſiderables. Nous allons dire pour l'inſtruction de

ceux qui l'ignorent, ce qu'il peſoit, & ce qu'il valloit dans quelques Nations. En attendant il faut que l'on ſe reſſouvienne de ce que nous avons déjà dit plus que d'une fois, que dans les premiers ſiécles, l'on ne marquoit point la Monnoye, & qu'on n'en comptoit point les eſpeces, comme l'on a fait dans la ſuite ; mais qu'on la peſoit : Ainſi la Monnoye & le poids étoient alors une même choſe. Cette matiere eſt un peu obſcure & embarraſſée ; mais nous tâcherons en peu de paroles de la dévéloper, & de l'éclaircir, autant qu'il nous ſera poſſible.

Les Romains avoient trois differens Talens, qu'ils nommoient, le plus grand, le plus petit, & le moyen. Le plus grand étoit de 125. livres : le plus petit de 110. livres : & le moyen de 84. Le Talent des Thraciens étoit comme le plus petit des Romains : & celui des Egyptiens de 80. livres. Le Talent Attique, ſelon Priſcien, valoit 25. Seſterces : ſelon Varron, il fut rabaiſſé juſqu'à ſeize ; mais ſelon Heſychius, le Talent

Attique étoit la moitié de celui des Romains. Villapande le compare à la moitié de celui des Juifs. Celui d'Alexandrie faiſoit la moitié ſeulement de celui d'Athenes ; mais le Babylonien étoit plus fort d'un ſixiéme. Celui de Naples valoit ſix mille deniers, tandis que celui de Syracuſe n'alloit qu'à trois mille. Celui d'Aegine peſoit cent mines Attiques. Celui d'Antioche & de Ptolemaïde étoit plus petit, il peſoit ſeulement deux mines. Le Talent d'Eubée, ou de Negrepont, montoit juſqu'à la valeur de quatre mille de la Monnoye de Rome. Celui de l'Achaïe, maintenant la Morée, étoit de deux mille plus fort que le précédent. Celui de Syrie peſoit mille cinq cens Drachmes, c'eſt-à-dire, plus de 15. livres.

Chez les Hiſtoriens, le Talent le plus commun, eſt le Talent Attique d'argent, que l'on diſtingue en grand & petit. Celui-ci, ſelon Priſcien, étoit de 60. mines, c'eſt-à-dire de 60. liv. & celui-là de 83. & 4. onces. Le petit reduit à la Monnoye de France, fait 2600. liv. & le grand 3250. liv.

Au reſte, quand on parloit du Talent, l'on entendoit toûjours le petit, à moins que l'on ne s'expliquât. Ces differentes eſpeces de Monnoye ou de poids, qui faiſoient la valeur du Talent, ſeront expliquées ailleurs.

CHAPITRE V.

Des Monnoyes des Latins. De celle des Romains.

IL eſt ſûr que les Latins, avant la fondation de Rome, eurent des Monnoyes, qu'ils en eurent même d'or & d'argent; mais les premieres qu'ils firent battre, ne furent d'abord que de cuivre. On ne nomme point leurs eſpeces; mais on fait mention de leurs empreintes & de leurs figures, que nous avons dit avoir été une double tête, & un navire.

Les Romains commencerent par en faire de cuir, & de bois peint; mais l'on ne ſçait pas comment eſt-ce qu'on les nommoit. Dans la ſuite, ils ſe ſervirent d'une autre Monnoye, ce

qui arriva après l'enlevement des Sabines, & la paix faite avec leurs peres & leurs maris : alors ils uſerent de la Monnoye dont uſoient ces peuples. Enfin Numa qui fut le ſecond Roy de Rome, en fit fabriquer une differente, & ne ſe ſervit que du cuivre (l'or & l'argent étant encore fort rares dans ſa Ville, & dans ſon Royaume) les eſpeces en furent même taillées fort groſſiérement. Celle qui nous eſt la plus connuë, & que nous eſtimons être la plus ancienne, fut nommée *As*, *Aes*, ou *Raudus*, à cauſe de ſa matiere, & *Pondo*, ou *Aſſipondium*, à cauſe de ſon poids, qui étoit d'une livre. Mais parceque l'*As* ſe donnoit au poids, & qu'il fut taillé fort groſſiérement, comme nous venons de le remarquer, c'eſt pour cela qu'il fut appellé *Aes grave*. On le diviſa en pluſieurs parties, c'eſt-à-dire, en pluſieurs eſpeces de moindre poids,& par conſequent de moindre valeur : En voici les noms.

La premiere s'appelloit *Uncia*, ou *Stips uncialis*, une once, qui entre ces Monnoyes étoit la plus petite,

& ne faiſoit que la douziéme partie de l'*As*.

La deuxiéme, *Seſcunx*, ou *Seſquiuncia*, un once & demi, plus forte d'un tiers que la précédente.

La troiſiéme, *Sextuns*, qui valoit la ſixiéme partie de l'*As*, & peſoit deux onces.

La quatriéme, *Quadrans*, c'étoit le poids de trois onces, ou le quart de l'*As*, *quarta pars aſſis*.

La cinquiéme ſe nommoit *Triens* : elle faiſoit le tiers de l'*As*, & peſoit quatre onces.

La ſixiéme, *Quincunx* : ſon poids alloit à cinq onces.

La ſeptiéme *Semis*, pour *Semi-As*, la moitié de l'*As*, qui peſoit ſix onces.

La huitiéme, *Septunx* : elle étoit du poids de ſept onces, ainſi que ſon nom le fait voir.

La neuviéme, *Bes* pour *Bis Triens*, les deux tiers de l'*As*, ou huit onces.

La dixiéme, *Dodrans* pour *Deeſt Quadrans* : elle peſoit neuf onces, & faiſoit les trois quarts de l'*As*.

L'onziéme,

L'onziéme, *Dextans*, pour *Deeſt Uncia*, onze onces.

Enfin l'*As* entier, qui peſoit douze onces, qui faiſoient la livre Romaine.

L'*As* que l'on appelloit auſſi *Aes*, *Pondo*, *Aſſipondium*, à cauſe de ſon poids, avoit pluſieurs compoſez, qu'on voit dans les Livres, dont voici les noms, & en même tems les explications.

Dupondius, qui étoit le premier, qui peſoit 2. livres, & valoit 2. *As*. *Treſſis*, ou *Tripondium* 3. *As*, ou 3. livres. *Quincuſſis* 5. *As*, ou 5. livres. *Octuſſis* 8. *As*, ou 8. livres. *Decuſſis* 10. *As*, ou 10. livres. Celui-ci étoit le denier, dont nous parlerons en particulier. *Undecim Aeris*, 11. *As*, ou onze livres. *Duodecim Aeris*, 12. *As*, ou 12. livres : & ainſi juſqu'au nombre de 20. que l'on exprimoit par ce mot *Vigeſis*. Les 30. *As*, ou livres étoient exprimez par celui-ci, *Trigeſis*. Les cent *As*, par *Centuſſis*. Les deux cens, par *Ducenti Aſſes*, ou bien par *Aeris ducenti* : & ainſi des autres que nous obmettons; mais

dont il ſera facile de découvrir la ſignification, quand on verra les nombres auſquels ces mots *Aſſis*, ou *Aeris* ſe trouveront joints.

Ces Monnoyes ne furent, comme nous l'avons déjà dit, que de cuivre : leur poids faiſoit leur valeur ; & leur figure qui étoit quarrée, fut changée par Tullius, qui leur en donna une ronde. Celles d'argent leur ſuccederent ; mais aſſez tard. L'on n'en vit dans Rome que l'an 485. de ſa Fondation, & ſous le Conſulat de Fabius: Alors on en fabriqua les eſpeces, auſquelles on donna le même nom, & le même poids que l'on avoit donné à celles de cuivre : ainſi le changement ne ſe fit que par rapport à la matiere. Quant à leur valeur, elle ſe meſuroit par la proportion ou la difference qui ſe trouvoit d'un métail à l'autre : & cette difference dépendoit ou de leur abondance & de leur rareté, ou de la volonté du Prince. Le Denier, & le Seſterce ſont les plus connus entre les Monnoyes d'argent des Romains.

Le Denier fut d'abord taillé de douze à la livre : à ce compte, il

peſoit une once. Quand la difference, ou la proportion de l'argent au cuivre étoit de dix à un, ce Denier d'argent valoit autant que dix *As* de cuivre. Cependant il en eſt qui diſent que le premier Denier d'argent qui parut, n'étoit que du poids d'une Drachme, la huitiéme partie d'une once. Dans cette ſuppoſition, il auroit donc moins valu : Quoiqu'il en ſoit, il eſt ſûr du moins que les Deniers ont ſouvent été ou augmentez, ou affoiblis ; & que leur valeur a été plus ou moins forte, ſelon les lieux, & ſelon les tems : Ainſi quand on verra dans certains Auteurs, que le Denier Romain d'argent reduit à nôtre Monnoye, ne valoit que 37. ſous & demi, & qu'on lira dans certains autres, qu'il en valoit juſqu'à ſoixante. Alors il faut expliquer ces Auteurs, & ſans d'abord précipiter ſon jugement, l'on doit juger qu'ils ont évaluë le Denier, ou ſelon le païs, ou ſelon les tems differens ; car encore une fois, ni ſon poids, ni ſa valeur, n'ont pas toûjours été, par tout les mêmes.

L'on distinguoit le Denier en Imperial & en Consulaire, & le Consulaire valoit d'avantage que l'Imperial ; du moins c'est le sentiment de quelques Sçavans.

Il sera bon que l'on sçache que les deniers que l'on appelloit *victoriati*, *bigati*, *quadrati*, *ratiti*, ne faisoient pas de differentes especes. Ces noms ne leur furent donnez, qu'à cause de leurs empreintes, c'est-à-dire, ou des chariots à deux & à quatre chevaux, ou de la figure de la victoire, ou d'un vaisseau qu'on y avoit gravé dessus. La marque du denier ordinaire, étoit un X.

Le Sesterce fut une autre Monnoye Romaine ; communément sa matiere étoit d'argent : il valoit plus que l'*As*, & moins que le denier d'argent. Le quart de celui-ci, & deux *As* & demi, faisoient sa valeur. L'on dit qu'il y avoit deux Sesterces, le grand & le petit ; mais tous les Ecrivains n'en conviennent pas. Selon le premier sentiment, le grand Sesterce valoit autant que 100. deniers : cent deniers, autant que 1000. *As*, dont

chacun peſoit une livre de cuivre, qui parmi les Romains étoit de douze onces.

Quand de *Seſtertius* l'on en faiſoit un adjectif, & qu'on diſoit *As Seſtertius*, l'on entendoit deux *As* & demi. Quand on l'exprimoit au pluriel *decem Seſtertiûm*, ou au neutre *decem Seſtertia*, alors on entendoit autant de mille qu'il y avoit d'unitez dans les nombres qui précédoient l'un & l'autre mot. Par exemple, *decem Seſtertiûm*, ou *Seſtertia*, ſignifioit dix mille Seſterces. *Triginta Seſtertiûm*, ou *Seſtertia*, en ſignifioit trente mille: enſorte que lorſqu'on verra ces expreſſions & d'autres ſemblables, il ne faudra pas que l'on s'imagine qu'elles ſignifient ſimplement dix, trente Seſterces; mais autant de mille Seſterces qu'il y a d'unitez dans le nombre de dix, de trente, & de tout autre qui ſe preſentera. Ainſi *decem Seſtertiûm*, étoit une abréviation de *decem millium Seſtertiûm*: on ſous-entendoit toûjours mille.

Le Seſterce avoit une marque particuliere, qui faiſoit connoître que ſa

valeur & ſon poids étoient juſtes. C'étoient deux LL. avec un S. Les deux LL. ſignifioient deux livres, parceque l'*As* peſoit une livre : & l'S marquoit la demie, que les Romains exprimoient par *Semis*. Ainſi LL. S. ſignifioit deux livres & demie; parceque le Seſterce en peſoit autant. Il eſt vrai que dans les Auteurs, on le voit tres-ſouvent marqué de la ſorte H. S. Mais c'eſt une invention ou des Libraires, ou des Graveurs, qui pour une plus grande commodité de deux LL. en ont fait une H. en mettant un tiret entre les deux points. Anciennement on ne le marquoit qu'avec deux LL. & une S.

Nous avons dit que le Seſterce étoit communément d'argent. Par là nous avons inſinué qu'il y en avoit de quelqu'autre matiere. Et en effet, l'on en fabriquoit quelques-uns de cuivre ; mais c'étoit fort peu de choſe que cette Monnoye, puiſqu'il en falloit mille pour faire l'*Aureus* des Romains, qui ne valoit que 14. liv. ou environ de nôtre Monnoye.

La Monnoye d'or vint plus tard à

Rome que celle d'argent. La premiere qu'on y fabriqua de cette matiere, fut l'*Aureus* : on lui donna le nom de denier, & ce fut dans le tems que le denier d'argent & le denier d'or étoient taillez l'un & l'autre de 40. à la livre, ou que la difference de l'or à l'argent étoit de dix à un. Alors il faloit dix deniers d'argent pour un denier d'or, comme il en faloit dix de cuivre pour un d'argent. Par là on peut voir que le denier, ſoit d'or, ſoit d'argent, ou de cuivre, à tiré ſon nom du nombre de dix. Au reſte, ces deniers d'or porterent les mêmes marques que ceux d'argent.

Les ſous d'or ne parurent qu'au troiſiéme ſiécle, ſous le regne d'Alexandre Severe, & à la taille de 72. à la livre, valant chacun environ 7. liv. 15. ſous de France.

Les Philippes, les Valeriens, les Aureliens, & quantité d'autres Monnoyes Romaines, vinrent encore plus tard, & n'eurent cours que ſous le regne, ou qu'après le regne de ceux dont elles portoient les noms.

Les Romains eurent auſſi d'autres

eſpeces ; & s'il eſt vrai, comme il paroît l'être, que leurs Medailles leur ayent ſervi de Monnoye, leurs eſpeces ne peuvent avoir été que fort nombreuſes, eu égard à la difference qui ſe rencontre dans ces Medailles, & quant à leur matiere, & quant à leurs poids, & quant à leurs empreintes.

CHAPITRE VI.

Des Monnoyes des Juifs.

LEs Monnoyes étrangeres, ſoit d'or ou d'argent, ou de cuivre, du moins celles des Romains & des peuples voiſins, avoient cours parmi les Hebreux ; mais ils ne laiſſoient pas que d'en faire fabriquer eux-mêmes, ſi ce n'eſt de celles de cuivre : cependant on lit dans quelques Auteurs, qu'ils avoient des ſicles de cuivre, portant d'un côté la racine du beaume, & de l'autre une palme.

Selon quelques-uns, toutes leurs Monnoyes étoient d'or, ne paroiſſant

pas, diſent-ils, qu'ils en ayent jamais fabriqué d'argent. Selon quelques autres, elles étoient toutes d'argent, ne ſe trouvant aucun monument, par lequel on puiſſe prouver qu'ils en euſſent d'or. Un peu plus bas, nous déciderons cette queſtion en peu de paroles.

Les Juifs comme les Romains, les Babylonniens, les Atheniens,& quantité d'autres, mettoient le Talent parmi leurs Monnoyes, & ils en avoient de deux ſortes. Le Talent d'or qu'ils nommoient *Cicar* ou *Chicar*, & qui valoit environ 75. mille livres Monnoye de France; & le Talent d'argent qui reduit à nôtre Monnoye, montoit juſqu'à 5000. liv. & qui en poids peſoit 12000. drachmes, ou 1500. onces, qui faiſoient 125. livres, donnant 12. onces à chaque livre. Enfin, ce Talent d'argent valoit autant que 3000. ſicles, ce qui ſe prouve par l'Ecriture; puiſqu'il eſt dit dans le trente-huitiéme chapitre de l'Exode, que ſix cens mille hommes payerent cent Talens. Or le tribut que payoit chaque Juif étoit la moitié d'un ſicle:

ainſi ſix cent mille demi ſicles valent cent Talens, & par conſéquent trois mille ſicles font un Talent.

Le ſicle fut une autre Monnoye des Juifs, qui fut même, à ce que l'on tient, la premiere dont les Hommes ſe ſervirent pour la facilité du commerce : du moins le ſicle fut-il en uſage du tems d'Abraham, ſans pourtant qu'il fut frapé & marqué, ne ſe donnant alors qu'au poids. Les premiers qu'on tailla furent ceux que les Juifs fabriquerent dans le deſert ; juſqu'alors ils n'avoient été que de morceaux de métail groſſier & rudes. Ils furent d'abord à la taille de cent à la mine Attique, du poids de 160. grains d'orge, quoique dans la ſuite ils en firent un autre qui peſoit le double.

Le nom de Sicle vient d'un mot Hebreu, qui veut dire peſer, ou du mot Grec *Statis*, qui veut dire un poids. De-là vint que cette Monnoye étoit appellée indifferemment Stater & Sicle. Les Auteurs ne conviennent pas de la valeur & du poids du Sicle. Le ſentiment commun s'en va là, qu'il valloit deux drachmes Hebraïques,

qui en valoient quatre d'Athenes ; que ſon poids étoit de vingt gerahs, & qu'il faiſoit juſtement la demi-once Romaine ; ſur quoi l'on peut voir le Rabbin Maimonides, & Bouteroüe. Il revenoit à 22. ſ. 4. den. de nôtre Monnoye, & étoit compoſé de vingt oboles.

Il eſt faux que parmi les Juifs il y ait eu deux ſortes de Sicles ; le profane, & le ſacré : cette diſtinction eſt imaginaire, & une invention des Rabbins, ce que prouve ſolidement Villapandus. Car s'il eſt dit dans les Ecritures, que le Sicle ou poids du Sanctuaire étoit le plus peſant, ce n'eſt que pour marquer qu'il étoit le plus juſte, & l'étalon ou l'original ſur lequel les autres étoient ajuſtez. Mais il eſt vrai qu'ils avoient de demi-Sicles peſant deux drachmes, & que l'on appelloit pour cela didrachmes. Au reſte, le Sicle étoit fabriqué d'argent pur, & ſans alliage.

Outre le Sicle d'argent, les Juifs en avoient un d'or ; contre le ſentiment de ceux qui croyent que toute leur Monnoye n'étoit que d'argent.

Car s'il eſt fa it pluſieurs fois mention dans laGeneſe de l'*Argenteus*, qui étoit le Sicle, ou quelqu'autre piece d'argent, il en eſt fait auſſi de l'*Aureus* dans le quatriéme livre des Rois, qui étoit un Sicle d'or valant 10. ou 12. Sicles d'argent. Quand dans une infinité d'endroits de l'Ecriture, l'on voit que certaines choſes peſoient 10. 20. 30. Sicles d'or ou d'argent, &c. L'on ne conclud pas d'abord que ces Sicles fuſſent d'or ou d'argent ; mais l'on doit ſeulement conclure pour le poids, & non pour l'eſpece de la Monnoye. Mais quand on y voit exprimez les mots d'*Aureus*, & d'*Argenteus*, on doit les prendre non pour un poids ſimplement, mais pour un ſicle d'or ou d'argent, ou pour quelque piece d'autre Monnoye fabriquée de ces métaux.

Le Sicle fut commun, & avoit cours parmi les Babyloniens, les Atheniens, les Caldéens, les Syriens, les Perſes, les Egyptiens, les Romains, comme parmi les Hebreux ; & s'il s'en faut tenir à M. du Cange, parmi les Anglois & les Allemands.

Pour

Pour une entiere intelligence de cette Monnoye, l'on obſervera que lorſque l'Ecriture parle d'une piece d'argent, ſans autrement expliquer l'eſpece, il faut l'entendre du ſicle d'argent, & non d'une autre Monnoye; comme quand elle parle d'une piece d'or, il faut l'entendre du Sicle d'or.

La Mine étoit une autre piece de Monnoye, qui avoit cours parmi les Juifs, comme parmi les Syriens, les Romains & les Grecs. Chez les Grecs & les Romains, elle peſoit cent drachmes, ou une livre de 12. onces, & valloit par conſequent 24. ou 25. Sicles; mais chez les Hebreux elle étoit plus forte: elle peſoit 200. drachmes, & valloit 50. Sicles d'or, ſi c'étoit la Mine d'or, ou 50. Sicles d'argent, ſi c'étoit la Mine d'argent.

L'obole Hebraique étoit une Monnoye fort petite, puiſqu'elle ne faiſoit que la vingtiéme partie d'un Sicle, dont le poids n'étoit que d'une demi once Romaine. A ce compte, l'obole n'étoit que la quarantiéme partie d'une once. L'Attique étoit encore

plus petite, elle ne faiſoit que la vingt-quatriéme partie du Sicle, & la quarante-huitiéme de l'once. On dit qu'il y avoit des oboles d'or & d'argent, du moins eſt-il ſûr qu'il y en a eu chez les Grecs de ces deux métaux. Au reſte, le nom d'obole eſt venu de ce que cette ancienne Monnoye avoit l'empreinte d'un Obeliſque, ou parcequ'elle étoit de figure pyramidale & triangulaire; ou enfin comme veut Borel, à cauſe qu'elle étoit longue & étroite comme une aiguille.

La drachme étoit auſſi une des Monnoyes des Juifs. Nous avons dit ailleurs qu'elle avoit d'un côté une Harpe, & de l'autre une grappe de raiſin. Une drachme Hebraïque, en valloit deux Attiques. La double drachme s'appelloit didrachme.

CHAPITRE VII.

Des Monnoyes de France.

IL n'eſt gueres, ou point du tout de Nation où l'on ait vû tant d'eſpeces de Monnoyes qu'en France. De là vient la difficulté de les nommer toutes; quoique l'on y en ait aſſez ramaſſé pour juſtifier depuis plus de 1200. ans la ſuite non interrompuë des trois Races, & la ſucceſſion des Rois.

Autrefois en France, non ſeulement les Monnoyes réelles; mais les Monnoyes conſiderées en general avoient des noms qui les diſtinguoient. On diſoit la Monnoye Tournoiſe, parce que la plus grande quantité ſe battoit à Tours; mais ce n'étoit qu'une Monnoye menuë. On diſoit la Monnoye forte, ou Monnoye *Pariſis*, & c'étoit celle qui étoit plus forte d'un quart en alloi ou en titre, que celle qu'on nommoit Tournoiſe: ou bien celle qui étoit la plus pure, & où il y avoit moins d'alliage d'autres métaux. Elle

fut encore appellée Royale, pour la distinguer de celle que quelques Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers faisoient battre alors dans leurs Terres, soit par usurpation, soit par une concession spéciale, & qu'on appelloit Monnoye de billon.

La matiere ordinaire de celle-cy étoit le cuivre, ou quelqu'autre vil métail, d'où vint qu'elle fut appellée Monnoye noire : & quand elle étoit d'argent, elle ne pouvoit exceder le prix d'un denier de ce tems. Enfin la Monnoye prise en general, tiroit souvent sa dénomination des Villes où on la battoit ; des Princes qui la faisoient battre ; des empreintes que l'on y voyoit, &c.

Après avoir fait cette remarque, voyons ensuite qu'elles ont été les especes qui ont eu cours dans ce Royaume. Nous en allons dire les noms, & en même tems nous tâcherons d'en marquer la juste valeur, de celles du moins dont il nous est resté quelque connoissance. Nous commencerons par le denier, qui paroît être tres-ancien, & qui l'est effective-

ment, puiſqu'il en eſt fait mention dans la Loy Salique, qui fut faite par Pharamond le premier Roy de la Monarchie.

Le denier de France qui fut commun quand au nom, avec le denier des Romains, fut differend quant à la valeur, & quant à la forme. Il étoit d'argent, & fut d'abord à la taille de 288. à la livre. Dans la ſuite l'on vit des deniers d'or de 15. ſous Tournois, & d'autres que l'on nomma deniers à la maſſe, à la chaiſe, à la Reine; les premiers valloient 22. ſous 6. den. les ſeconds 25. ſous, & les derniers 16. ſous 8. deniers. L'on trouve des deniers blancs, appellez Gros, qui ne valoient que 15. deniers. Des deniers Tournois, Pariſis, Viennois, Loniſiens, Doniſiens, Toloſains, Manſois, Forts, Nerets, Bordelois, Normand. Ce mot denier a auſſi ſignifié autrefois toute piece d'argent ou d'or monnoyé. Maintenant ce n'eſt qu'une petite Monnoye de cuivre, qui ne vaut que la douziéme partie d'un ſou.

Le ſou va de pair en antiquité avec le denier, peut-être même le ſurpaſ-

ſe-t-il en cela ; car Bouterouë parle d'un tiers de ſou d'or fabriqué par Theudomer qui commandoit en France avant Pharamond; du moins il eſt du tems de ce dernier, puiſqu'il en eſt fait mention dans la Loy Salique. Ces premiers ſous étoient d'or, & furent à la taille de 20. à la livre. Il ne paroit pas que nous ayons eu d'eſpeces de Monnoye plus fortes. Sous Clovis, il en falloit 72. à la livre. Du tems de Pepin, le ſou ne valloit que 12. deniers, quoiqu'il en eut valu 40. du tems de la Loy Salique. La difference des païs & des tems, comme l'abondance & la diſette des métaux ont cauſé cette grande diverſité qu'on remarque dans cette Monnoye, & que l'on peut voir dans tous les Auteurs qui en traitent. La tête du Prince paroiſſoit dans l'un des côtez de cette Monnoye, auſſi bien que ſon nom, qui ſervoit de legende : de l'autre c'étoit quelque figure hiſtorique & arbitraire, & la legende étoit le nom de la Ville où elle avoit été fabriquée. Avant les deniers & les ſous, c'eſt-à-dire, avant Pharamond

& Theudomer, il y avoit néanmoins eu des Monnoyes dans cette Nation ; car il eſt ſûr que les Gaulois en avoient fabriqué de cuivre, & même d'argent & d'or.

Le Florin, autre Monnoye de France étoit fait indifferemment d'argent & d'or. Autrefois c'étoit une Monnoye réelle, aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une Monnoye de compte. En France il valoit 12. ſous, & dans les divers païs où il a eu cours, il a eu divers prix & marques.

Le Franc comme le Florin a été Monnoye réelle, & Monnoye de compte : il prit ſon nom d'une vieille Monnoye ou un François paroiſſoit tantôt à cheval, & tantôt à pied. On fit des Florins d'argent, & on en fit d'or. Leur prix, comme leur marque a été auſſi different en divers tems : ceux d'or n'ont jamais gueres plus valu que d'un écu ſol, c'eſt-à-dire, que de l'écu en eſpece. Ceux d'argent que Henry III. fit fabriquer, étoient du poids d'onze deniers deux grains : ceux qui parurent ſous le Roy Jean valoient 20. ſous.

Les Royaux avoient rang auſſi parmi les Monnoyes de France : ils valoient 24. ſous *Pariſis*.

Les Angelots, ainſi nommez, à cauſe de la figure de S. Michel qui leur ſervoit d'empreinte, valoient un écu d'or fin : il y en eut auſſi de divers poids, & de divers prix.

Le Ducat fut une Monnoye étrangere, qui eut néanmoins cours en France : il étoit d'or & d'argent du plus fin, valant un écu en argent, & deux étant d'or. C'eſt le Cecchin des Venitiens, qu'ils appellerent de la ſorte, à cauſe du nom de la Monnoye où ils le fabriquoient, qu'ils appellent *Zecca*. Au reſte, le nom de Ducat eſt venu des Ducs qui les faiſoient battre.

Les Teſtons furent une baſſe Monnoye : ils valurent d'abord 15. ſ. 6. d. puis 19. ſ. 6. d. & 10. ſ. ſeulement, quand on commença à les fabriquer: ce qui arriva ſous le Regne de Louis XII. Leur empreinte étoit la tête d'un Prince : d'où vint le nom de Teſton.

Le Gros eſt une Monnoye que fit fabriquer S. Louis : il peſoit un gros,

c'eſt-à-dire, la huitiéme partie d'une once, dont le nom lui demeura. C'étoit une eſpece de ſous & ſans alliage, & qui en valloit ſix de ceux qui étoient chargez de billon.

Le Mouton fut fabriqué dans le tems des Croiſades contre les Albigeois: quelques-uns diſent que ce ne fut qu'après. Il a valu juſqu'à 18. ſ. 6. den. quoique l'on trouve qu'il n'a valu que 12. ſous Tournois: il étoit d'argent fin & ſans alliage. Et ſon nom ne lui vint que de ſon empreinte, qui étoit un mouton, avec ces mots ſur une banderolle ſortant de ſa gueule, *Ecce Agnus Dei.*

Le Salut étoit une Monnoye d'or valant 25. ſous Tournois. Selon quelques-uns nul autre de nos Rois que Charles VI. n'a fait battre des Saluts d'or. Néanmoins Henry VI. en fit fabriquer à Paris, pendant qu'il en étoit le maître. Il furent nommez de ce nom, ſoit à cauſe que la Salutation Angelique y étoit répréſentée, ſoit à cauſe que la legende portoit ces mots: *Salus populi ſuprema lex eſto.*

Le Lion étoit une autre Monnoye

d'or : il eut cours ſous François I. & fut fabriqué ſous Philippe de Valois. Son prix fut de 5 ;. ſous 6. den. Pour figure il eut un Lion, & pour legende ces quatre mots : *Sit nomen Domini Benedictum.*

Le Beſant originairement venu de Biſance, d'où il a emprunté ſon nom, étoit une Monnoye d'or pur, & ſans alliage, qui eut cours en France. Ce fut de cette Monnoye dont on racheta le grand ſaint Louis d'Eſclavage. De Joinville dit que l'on en demanda deux cens mille, qui faiſoient cinq cens mille livres, pour leſquels ce Roy fut mis en liberté. Les Beſants devoient donc valoir 50. ſous piece. Cependant Ragueau & Baquet diſent qu'un Beſant valloit autant que 50. liv. L'on n'en uſe plus en France, ſi ce n'eſt au Sacre des Rois, où l'on en preſente treize à la Meſſe, que Henry II. fit expreſſement fabriquer pour cela.

Le Henry valloit 50. ſous Tournois: c'étoit un denier d'or, qu'on nommoit ainſi, à cauſe de Henry II. qui le fit battre en l'année 1549.

Sous le Regne de Charles V I. on fabriqua les écus au Soleil, que l'on nomma écus Sol. Ils portoient un Soleil à huit rais, & valoient 33. ſous Tournois ; mais qui en valurent 50. peu de tems après. Sous Louis XI. ce Soleil fut placé au deſſus de la Couronne, & de-là vint que ces écus furent appellez écus à la Couronne. Sous Louis XII. il y en eut que l'on nomma au Porc-Eſpic, à cauſe que deux de ces animaux y ſervoient de ſupports à l'écu. Les anciens écus avoient cours pour 27. ſous. Aujourd'hui pour un écu, on entend d'ordinaire 60. ſous. Il y a eu en France des écus d'or comme des blancs. Enfin l'écu a ſouvent augmenté & diminué, & a été diviſé en demi & en quart d'écu.

Le Karolus qui fut fabriqué par Charles VIII. valloit 10. den. & ſa marque étoit un K.

La Maille ne valloit que la moitié d'un denier, ſa matiere étoit de cuivre, & ſa figure en loſenge. L'on en vit des blanches ſous Philippe le Bel, & d'or ſous François I. dont nous ne ſçavons pas la valeur.

La Pite ainſi nommée, parce qu'on commença à la fabriquer en Poitou, étoit encore plus petite, puiſqu'elle ne valloit qu'une demi maille, le quart d'un denier.

Le Niquet valloit deux deniers Tournois, & fut fabriqué du tems de Charles VI.

Le Liard moderne eſt de cuivre; mais l'ancien eſt de la même matiere que les ſous d'apreſent, & vaut trois deniers. Celui-ci n'a plus de cours, ſi ce n'eſt dans le haut Dauphiné & le Lyonnois. L'on y voit une Croix entre deux Lys & une couronne: & c'eſt de ces Lys que quelques-uns prétendent que les Liards ont tiré leur nom de *Li[illegible]*; que l'on diſoit même autrefois Liliards pour Liards, & que ce ne fut que dans la ſuite que la premiere ſillabe en fut retranchée.

Le Douzain valant 12 den. comme nos ſous d'apreſent, fut fabriqué ſous François I. il eſt de cuivre, ayant un peu d'alliage. Le Treizain en valloit treize, le Hardi n'en valloit que trois, comme le Liard.

On trouve dans les Livres pluſieurs autres

autres vieilles Monnoyes, que l'on nommoit *Chevalets*, *Marquets*, *Brelinques*, *Penes Vaches de Foix*, *Alphonſins*, *Florettes*, *Virlans*, *Papignoles*, &c. ſans parler de pluſieurs autres Monnoyes étrangeres, qui avoient cours dans le Royaume. Chacun ſçait les Monnoyes qui ont eu cours au ſiécle paſſé & qui l'ont à preſent : c'eſt pour cela que nous nous abſtenons d'en parler. Nous dirons ſeulement que toutes les Monnoyes augmentent ou diminuent de tems en tems, ſelon la volonté des Princes, & les beſoins de leurs Eſtats.

Le pouvoir de battre Monnoye n'appartient qu'aux ſeuls Souverains & aux Republiques, quoiqu'il appartint autrefois à certains Evêques, Ducs, Barons, & Comtes : par conſequent tout particulier qui fait des Monnoyes ſans la permiſſion du Souverain, commet un crime capital, devient criminel de Leze-Majeſté, & il eſt déclaré tel par les Loix du Code & du Digeſte, encore bien que les eſpeces qu'il fabrique ſoient de bon alloy & de juſte poids. Ceux encore

qui la roignent, qui l'alterent, qui falsifient l'image du Prince, & qui la debitent, sont coupables du même crime, & condamnez à perdre la vie, quand ils sont surpris. En la Coutume de Bretagne & de Loudun, il est porté qu'ils seront boüillis, & puis pendus.

La Monnoye dont nous avons parlé jusqu'ici, a été estimée par les Anciens, comme une chose sacrée. Ils la fabriquoient dans des Temples : à Rome, on la battoit dans celui de Junon ; de-là vient que dans les Auteurs il est si souvent fait mention de *Juno Moneta*. Ils érigeoient des Autels au milieu des Fabriques, comme si la Monnoye eut été quelque Divinité. Il est même rapporté dans l'histoire naturelle de Pline, que la Famille des Servilius rendoit des cultes Divins au *Triens* & au *Quadrans*, qui étoient des Monnoyes Romaines,& lui offroit en certains jours des sacrifices.

Cette erreur qui n'étoit point pardonnable dans des Idolâtres, l'est encore moins dans certains Chrétiens qui les imitent en quelque maniere.

Ils ne bâtiſſent pas à la verité des Temples exterieurs, & ne dreſſent pas des Autels à leur or & à leur argent ; mais ils ne leur en érigent que trop au fond de leur cœur. Ce n'eſt pas nous qui le diſons, c'eſt S. Paul même qui le dit, quand il appelle l'avarice ou le trop d'amour & d'attachement pour l'argent, une idolâtrie : *Avaritia quod eſt idolorum ſervitus.* C'eſt Oſée quand il publie qu'être riche & idolâtre, ce ſont deux choſes inſéparables : *Dives effectus ſum, idolum inveni mihi.* C'eſt Iſaïe quand il déplore la folie & l'aveuglement de celui qui aimant trop l'argent, l'adore loin de s'en ſervir : *Et cor inſipiens adoravit illud.* Et en effet le même coffre qui renferme ſon treſor, renferme ſon cœur, à dit un Ancien : Son cœur, ſon inclination, ſont tous ſous la même ſerrure : *Eodem ſcrinio ſervatur nummus & animus. Eadem arca conditur pecunia & ſepellitur affectus.* Ce qui eſt conforme à cet Oracle de l'Evangile : *Ubi eſt Theſaurus tuus, ibi eſt & cor tuum.* O Ciel ! s'écrie l'éloquent Pierre Chyſologue, que le ju-

gement de celui qui s'attache ainſi à l'argent eſt bien erronné : que ſa balance eſt bien fauſſe, puiſqu'une obole, qui entre les Monnoyes eſt des plus petites, y peſe plus que ſon ſouverain ; puiſqu'un écu l'emporte par deſſus ſon ame : *Statera ejus nequiſſima eſt ; plus enim in ea ponderat obolus quàm Deus ; plus nummus quàm anima.* Maudit argent, à quelle extrémité ne portes-tu pas ceux qui ont trop d'amour pour toi ? *Quid non mortalia pectora cogis ? Auri ſacra fames.*

CHAPITRE VIII.

Des Medailles.

LEs Medailles viennent bien après les Monnoyes : elles étoient des Monnoyes elles-mêmes, qui avoient cours dans le trafic, & un prix reglé dans les payemens, du moins les antiques. Néanmoins quelques Medailliſtes ont été d'un avis contraire, & ont crû qu'elles n'ont jamais ſervi de Monnoye aux Anciens : mais les plus

habiles dans cette ſorte d'érudition, ſont oppoſez à leur ſentiment. Quoiqu'il en ſoit, voici du moins ce qu'on peut dire, & qu'on ne doit pas ignorer de ces nobles antiquitez, mais que nous ne rapporterons que ſuccintement. Leur définition, les utilitez, les avantages, & le plaiſir qui nous en reviennent, leur ancienneté, leur matiere, leur forme, leurs legendes, leurs differences, leur arrangement, les noms particuliers qu'on leur donne, ſont les choſes, du moins les principales que l'on en doit ſçavoir, & dont nous nous ſommes propoſez de parler.

On peut définir les Medailles, des monumens publics, ou des ſignes faits de pluſieurs metaux, à la faveur deſquels nous découvrons quantité de choſes de la plus haute antiquité, & qu'on ne trouve point dans les livres.

De ce peu de paroles, nous pouvons juger de l'utilité qui revient aux hommes de l'étude de ces Medailles; car rien ne nous donne des connoiſſances plus ſolides de l'hiſtoire, que ces ſortes de monumens. C'eſt par

leur moyen que nous apprennons, non ſeulement les noms, les prenoms, les ſurnoms, les habillemens, les emplois des Heros, des Rois, des Empereurs, & des autres grands perſonnages de l'antiquité ; mais encore toutes leurs actions les plus remarquables. Dans les unes, nous découvrons les travaux d'Hercule ; ou les ſimulacres des Divinitez ; ou les répréſentations des Provinces, & des Nations ſous certaines figures ; ou les Images des Souverains, des Fondateurs des Villes, des Legiſlateurs, & de ceux qui ont excellé dans les ſciences & dans les arts ; ou celles des femmes Illuſtres, comme de certaines Reines, & Imperatrices, des Veſtales, des Amazonnes, des Heroïnes, des Sybilles, &c.

Dans les autres, nous voyons les Ceſars, faiſant tantôt des ſacrifices, & recevant les vœux pour le ſalut de la Republique, & la durée de l'Empire ; tantôt faiſant des largeſſes au peuple, ou lui remettant les dettes qu'il devoit au Fiſc, ou lui procurant l'abondance ; tantôt célébrant des

jeux, & donnant des ſpectacles de toute ſorte ; tantôt entreprenant, ou reparant, ou perfectionnant la fabrique & la conſtruction des Temples, des ports, des bains, des Cirques, des Arcs, des chemins, des Theatres, des Aqueducs ; tantôt parcourant des Provinces, ou y envoyant des Colonies; tantôt haranguant les ſoldats, ou recevant eux-mêmes les félicitations & les acclamations des mêmes ſoldats; tantôt paroiſſant partir pour des expéditions de conſequence, & en revenir ſur des chars de triomphe ; tantôt diſtribuant des Royaumes, ou conſiderant à leurs pieds des Princes captifs, & des Provinces ſubjuguées ; tantôt apportant & donnant la liberté à la Republique, & faiſant reſſentir à tous leurs ſujets les douceurs de la paix, de la joïe, de la tranquillité, de la juſtice, & de toute ſorte de félicité, ſans parler d'une infinité d'autres choſes qui regardent la vie, & concernent l'hiſtoire de ces Empereurs.

D'ailleurs, que d'empreintes & de figures ne voyons-nous pas dans

ces monumens qui nous inſtruiſent, & nous rendent preſentes les choſes paſſées ? Que d'Emblêmes ? Que des Hieroglyphes ? Que de ſymboles, & de ſuperbes deviſes qui exercent nôtre eſprit, & qui le contentent, quand il peut les developer ? Tout ce que l'ingenieuſe antiquité à produit, tout eſt exprimé ſur les Medailles : & quoique ce ne ſoit la plûpart du tems qu'en enigme & qu'en racourci, nous ne laiſſons pas que d'en tirer des inſtructions & des connoiſſances non moins utiles qu'agréables. Il n'eſt pas juſqu'aux Peintres & aux Sculpteurs qui ne s'en ſervent pour ſe perfectionner dans leurs Arts : car quel deſſein, quelle force, quelle artitude, & quelle délicateſſe à exprimer juſqu'aux muſcles & aux veines, ne voit-on pas en certaines Medailles, dans les Grecques principalement ? Tout y eſt curieux, tout y eſt inſtructif : & l'hiſtoire n'a pas un meilleur ſecours que celui qu'elle tire de ces Medailles ; puiſqu'il eſt vrai que toute la vénérable antiquité ſe preſente comme vivante & au naturel dans ces pieces,

& qu'on l'y découvre toute entiere, avec ſes particularitez les plus rares ; ainſi que le chante un Poëte.

Reliquias, veterumque vides monumenta virorum.

De-là l'eſtime ſinguliere qu'en faiſoient autrefois les Anciens, tels qu'étoient le grand ami de Ciceron T. Pomponius Atticus, & Ciceron lui-même, qui avoient autant d'empreſſement & d'amour pour ces pieces, qu'ils en avoient pour les livres les plus curieux. Tels qu'étoient encore le Docte Varron, les Empereurs Alexandre Severe, Jules Ceſar, & une infinité d'autres qui recherchoient avec empreſſement ces monumens de l'antiquité, & ſe plaiſoient à y obſerver les portraits de tous ces Illuſtres qui s'étoient ſignalez, & rendus recommandables par leurs hauts faits, par leurs armes, par leurs inventions, ou par quelqu'autre maniere éclatante : ce qu'ils voyoient repreſenté en abregé ſur ces pieces, mais de la façon du monde la plus inſtructive, & la plus vive. De-là

cette noble paſſion qu'ont encore aujourd'hui les curieux d'antiquité, d'en ramaſſer ces précieux reſtes, pour leur donner place, & un rang d'honneur dans leurs cabinets, & en faire enſuite le digne ſujet d'une honnête & loüable occupation : En un mot, pour en tirer des lumieres & des connoiſſances également profondes & agréables, toutes propres par conſequent à récréer leur eſprit, à le nourrir, à l'enrichir, & à l'ennoblir.

Nous ne pouvons donc que nous recrier contre ces critiques qui ſe déchaînent contre les Medailliſtes, & les Antiquaires, quand ils recherchent, & qu'ils étudient ces monumens de l'antiquité ; Qui les raillent quand ils les voyent s'appliquer à déroüiller des vieilles Medailles de cuivre ; Qui les condamnent, quand par une curioſité, qu'ils appellent une folle oiſiveté, & qu'ils traitent de ſtupide & de ridicule, ils ſacrifient un bon nombre de piſtoles d'or pour une ſeule Medaille roignée, & quand ils ſe donnent la gêne pour déchiffrer & pour expliquer une Medaille fruſte,

qui n'eſt preſque plus connoiſſable ; Qui les regardent enfin comme des fous, quand ils préférent le viſage de Neron, d'Antonin, de Marc-Aurele, d'Antinoüs, de Claudius, & de Poſthume repreſenté ſur le ſimple cuivre, à celui de leurs Souverains, imprimé ſur l'or. Quelle critique mal fondée ? Comme ſi l'on ne pouvoit pas ſacrifier quelque choſe de ſon tems, de ſon repos, de ſon argent même, pour acquerir la connoiſſance de l'antiquité, par ces pieces qui nous en reſtent, qu'on ſacrifie néanmoins ſans peine, pour la lecture & l'achat des livres qui conduiſent à la même fin.

Cette occupation n'eſt donc point tant à mépriſer qu'on le penſe : au contraire elle eſt tres-loüable ; mais elle doit ſuppoſer dans ceux qui veulent s'y exercer, une érudition profonde, & une connoiſſance comme univerſelle de l'antiquité, étant ſûr que pour réüſſir dans les découvertes que l'on peut faire dans les Medailles, & pour en connoître & bien pénétrer les miſteres, il eſt neceſſaire

que l'on poſſede la Géographie, la diverſité des langues, la maniere ancienne d'écrire, les formes des lettres Grecques, Romaines, Pheniciennes, Hebraïques, Samaritaines, Gothiques, &c. Que l'on ſçache les ceremonies ſacrées, comme les civiles, & les militaires ; Que l'on ſoit inſtruit des fondations des Villes, & du point de gloire où elles peuvent être parvenuës ; Que l'on ſçache les noms, les ſurnoms, les emplois, juſqu'aux qualitez bonnes & mauvaiſes de ceux & celles dont les viſages ſont repreſentez dans les Medailles ; Par exemple, la magnanimité & grandeur de cœur des Jules, des Auguſtes, des Trajans, & des Conſtantins ; la cruauté des Tyberes, des Caligulas, des Nerons, des Domitiens, des Caracallas ; la douceur des Tites, des Nervas, des Pies, des Marcs ; la moleſſe des Othons, des Commodes, des Eliogabales ; car chaque Medaille repreſente ſon prototype, & tel qu'il étoit en effet : d'où vient que Prudence dit à propos, que chaque Ceſar pourroit ſe connoître dans ſa figure.

In

En Cæſar agnoſcet ſuum
Gnoriſma nummis inditum.

Il faut de plus que l'on ſçache les Annales, & les coutumes de divers peuples ; Que l'on ait un eſprit propre à dévéloper les Enigmes, & à expliquer les Hieroglyphes & les Symboles qui s'y trouvent tres-fréquemment, & qui ſoient capables en même-tems de faire le diſcernement de celles qui ſont fauſſes & contre-marquées, d'avec celles qui ſont véritables ; des modernes d'avec celles qui ſont anciennes. En un mot, il eſt neceſſaire que l'on ſoit pleinement verſé dans l'hiſtoire, dans la ſacrée & la profane, dans celle des plantes, & dans celle des animaux, & dans tout ce généralement qui ſe preſente aux yeux dans ces pieces : ce qui ne convient pas aſſurément à des eſprits médiocres, encore moins à des ignorans.

Après cela, s'il faut poſſeder tant de choſes pour bien connoître les Medailles ; il faut conclure que toutes ces choſes qui ſont répanduës dans

la multiplicité des livres & des manuſcrits, ſont raſſemblée en abregé dan ces Medaille : & ſi elle y ſont en effet raſſemblées, l'étude que l'on en fait, par une deuxiéme conſéquence, ne ſçauroit être que tres-agréable, que tre.-noble, que tres-utile.

CHAPITRE IX.

De l'ancienneté des Medailles.

L'On ne doute point qu'entre les Medailles, les Grecques ne ſoient les plus anciennes, comme les plus belles ; mais leur époque eſt incertaine. Nous ſçavons pourtant qu'avant le ſiege de Troïe, il n'y eut point de pieces de métail marquées, encore bien que l'uſage des Monnoyes eut déjà été introduit : ainſi ni les Medailles Grecques, ni aucune autre, ne remontent point au-delà, comme il a déjà été dit, & ſolidement démontré dans le Traité de la Monnoye, qui a précédé celui-ci, & où nous renvoyons le Lecteur.

Nous ſçavons mieux le tems des Romaines. On commença à en fabriquer en l'année 484. de Rome ; mais elles n'étoient que d'argent & de cuivre : celles d'or parurent plus tard; ce ne fut que ſoixante & dix ans après, c'eſt-à-dire,qu'en l'année 546. de ſa fondation, que l'on en vit de cette matiere. Cependant, du tems de Janus & de Saturne, les metaux commencerent à être marquez dans le Latium ; mais ces metaux étoient alors des Monnoyes, & non des Medailles.

Pour ce qui eſt des Hebraïques, l'on n'en pourroit porter un jugement bien certain ; l'on n'en trouve guere & celles qu'on voit, ſont preſque toutes ſoupçonnées ; ſur tout, ſi leur inſcription eſt en caracteres ſemblables à ceux de nos Bibles. Celles ou paroiſſent les têtes de JESUS-CHRIST, de Moïſe, & d'Abraham, doivent être regardées comme fauſſes, ou comme modernes ; car l'on ſçait qu'il étoit défendu aux Juifs de repreſenter aucune figure d'homme, ni en ſculture, ni en fonte, ni en peinture :

d'où vient que nous ne pouvons nous déterminer à croire ce que quelques Auteurs ont écrit : Que l'Empereur Alexandre avoit des Medailles ou paroiſſoient les têtes ſuſdites de JESUS-CHRIST, de Moïſe, & d'Abraham, à moins que ces pieces ne fuſſent ſuppoſées, & fabriquées depuis peu de tems, & par tout autre que par des Juifs. Mais l'on ne doit pas conclure de là que les Juifs n'euſſent des pieces ou paruſſent d'autres figures que des humaines. Excepté ces dernieres, les autres ne leur étoient pas défenduës ; car outre le témoignage & les faits que nous en avons dans les Ecritures, & l'aſſurance que nous en donne le fils de Maimon, homme tres-habile, en ce qui regarde les coûtumes & la Loy des Juifs, qui s'explique ainſi dans ſon chap. 3. des Idoles §. 4. *Sed ad hac figuras arborum, herbarum rerumque ſimilium, formare liceat etiam figura gilba.* D'ailleurs, l'on ſçait que les Juifs en ont fait fabriquer avec certains vaſes, certaines plantes, & certaines autres figures, telle qu'étoit leur Drachme, ou d'un côté, ſe-

lon la remarque de Bouterouë, paroiſſoit une grappe de raiſins, & de l'autre une Harpe : telles encore que ſont les deux que l'on voit dans M. Sphanhem, & dans pluſieurs autres : dans l'une deſquelles paroît un tabernacle ou pavillon, & dans l'autre une poignée d'épics. Selon toutes les apparences, ces deux pieces furent frappées par les Juifs Helleniſtes, ainſi appellez, parce qu'au lieu de lire la Bible en Hebreu, ils la liſoient en Grec dans leurs Synagogues : & ce fut pour repreſenter par ces deux Symboles, les deux principales Fêtes de leur Religion : celle des Tabernacles, qui ſe célébroit au mois de Septembre ; & celle de la Pentecôte, qui étoit également nommée la Fête des ſept ſemaines, & la Fête de la moiſſon. Telles enfin qu'étoient ces ſortes de pieces, qu'on appelloit Sicles frapez avant la captivité des Iſraëlites en Babylonne, où l'on voit une Urne, de la Manne, la verge d'Aaron, une branche d'amandier, avec ces inſcriptions Samaritaines : *Sicle d'Iſraël, Jeruſalem Sainte, Jeruſalem Kodeska.*

Entre les Medailles Hebraïques, celles de Simon Macabée meritent que l'on y faſſe quelque attention, attendu que l'on y découvre certaines choſes qui exercent l'eſprit des Sçavans, & qu'il n'eſt pas d'abord aiſé d'éclaircir. Sur ces Medailles, où paroit le nom de Simon, paroit encore cette Inſcription, en caractere Samaritain : *Pour la délivrance d'Iſraël, de Sion, de Jeruſalem.* Or c'eſt ce caractere qui fait de la peine : car ou ces Medailles ne ſont pas Hebraïques, ou elles le ſont: ſi elles le ſont, quelles raiſons peuvent avoir obligé les Juifs d'y mettre un caractere étranger, qui peut-être étoit oublié du tems de Simon, au lieu d'y graver un Hebreu, qui étoit l'unique dont ils ſe ſervoient depuis le Docteur Eſdras ? En voici deux que l'on en apporte pour l'éclairciſſement de ce fait.

La premiere a été propoſée par quelques Sçavans, qui ont cru que les Juifs ſe ſervirent pour la fabrication de ces pieces, des Samaritains qui leurs étoient ſoumis, & dont ils avoient conquis les Villes : ce que les

Juifs firent, ont-ils ajoûté, pour ne pas enfraindre la Loy, qui leur défendoit de peindre eux-mêmes des figures, d'en inciſer, d'en tailler, d'en fondre ; & qu'ainſi les Samaritains qui en furent les ouvriers, y graverent leurs caracteres.

La deuxiéme eſt celle d'un Auteur moderne, qui n'oublie rien pour prouver que ce ſont les Juifs, & non les Samaritains, qui ont fabriqué ces Medailles. Il penſe que la nouvelle Monnoye ſe fabriquoit, quant au langage & au caractere, ſur le modele de l'ancienne ; & qu'ainſi les inſcriptions de celle-ci étant en Hebreu, & écrites en caracteres Samaritains, celles de la nouvelle qu'ils vouloient rendre ſemblable à l'ancienne, étoient auſſi de la même langue, & du même caractere : ce qui n'eſt, dit-il, ni incroyable, ni ſurprenant ; puiſque toutes les Nations preſque de l'Europe, ont retenu le Latin ſur les Monnoyes qu'elles font frapper, encore bien qu'elles parlent une autre langue.

Cet Auteur pour établir ce qu'il

avance, ſe voit obligé de détruire l'opinion des autres, qui croyent ces deux choſes : que les Samaritains des Villes conquiſes frapperent ces pieces, & qu'ils les frapperent par l'ordre des Juifs, qui n'en auroient pas voulu devenir les ouvriers eux-mêmes, par cette raiſon que la Loi leur défendoit la fabrication des figures. Auſſi tâche-t-il de la détruire cette opinion, en diſant ; 1°. Que quelque certain qu'il ſoit que les Maccabées prirent des Villes ſur les Samaritains, il n'y a pas d'apparence qu'il y ſoit reſté des Samaritains ſoumis aux Juifs. Les Maccabées, dit-il, ne les y auroient pas ſoufferts, après le précepte de chaſſer du milieu d'Iſraël, les Nations qui ne convenoient pas avec lui dans la même Religion. En diſant; 2°. Que la Loy ne défendoit que les répréſentations d'hommes, & des Idoles que l'on ſe faiſoit pour les adorer ; & qu'ainſi tout ſcrupule dût ceſſer de la part des Juifs, attendu que dans ces Medailles il ne devoit y avoir que des figures permiſes, & jamais des répréſentations d'hommes.

Ces argumens qui paroiſſent d'abord ſans replique, ne le ſont pas en effet : car quand au premier chef, que les Juifs chaſſoient les habitans des Villes conquiſes, il ſe trouve combattu par un paſſage du Deutoronome, où il eſt ordonné aux Juifs, que quand ils auront pris quelque Ville ſur les étrangers, ils en conſerveront le peuple ; qu'au lieu de l'en chaſſer, ou de le faire perir, ils ſe contenteront qu'il les ſerve, ſous quelque tribut, à moins qu'ils ne prennent la Ville d'aſſaut ; car alors il leur eſt ordonné d'en faire mourir tous les mâles : *Si quando acceſſeris ad expugnandam civitatem, offerres ei primùm pacem. Si receperit, & aperuerit tibi portas, cunctus populus, qui in ea eſt, ſalvabitur, & ſerviet tibi ſub tributo.* Deuteron. 20.

Les Maccabées n'avoient donc aucun précepte qui les obligeât de chaſſes les Samaritains des Villes conquiſes ; nulle raiſon qui les empéchât de s'en ſervir, puiſqu'ils leurs étoient ſoumis, & qu'ils en étoient Tributaires, ce qui marque aſſez que ces

paroles, *Non coëunt Judæi Samaritanis*, n'avoient pas lieu, par rapport aux Samaritains en queſtion ; mais par rapport ſeulement aux autres qui étoient libres.

Il s'agit maintenant de voir ſi le ſcrupule & la crainte des Juifs étoient bien fondez, & s'ils dûrent ſe ſervir des Samaritains pour fabriquer ces Medailles des Macchabées, au lieu de les frapper eux-mêmes. Il ſemble qu'ils l'étoient en effet : car quoiqu'il ſoit vrai que juſqu'aux derniers ſiécles de leur Republique, il leur eut été permis de faire certaines figures ; cette permiſſion néanmoins ceſſa dans ces derniers ſiecles, par une Loy de ceux qui en étoient les chefs. Loi qui fut faite pour arrêter le panchant que ce peuple avoit à l'Idolâtrie. Ainſi ſi la Loy Divine ne défendoit pas alors certaines figures, la Loy humaine & poſitive les interdiſoit : ce qu'on peut voir dans Tyrin, ſur le 20. chapitre de l'Exode, où il cite quantité d'Auteurs & d'Hiſtoriens, en confirmation de ce fait : & par conſequent, il paroît aſſez vrai-ſemblable que ce fu-

rent les Samaritains, non les Juifs, qui fabriquerent ces Medailles. D'ailleurs, ces Samaritains tributaires auroient bien pû par des raiſons politiques, & pour ſe concilier l'amitié des Juifs, & la bien-veillance des Princes, avoir frappé d'eux-mêmes ces pieces, ſans aucun ordre de la part des Juifs, ce qui n'eſt pas ſans exemple. Mais quoi qu'il en ſoit de ces remarques, que l'on ne donne pas pour des démonſtrations évidentes; il eſt ſûr du moins qu'un tems a été, que les Juifs eux-mêmes ont fabriqué des Médailles & des Monnoyes; les preuves n'en ſçauroient être plus fortes.

Parmi les Latines, les Conſulaires ſont conſtamment les plus anciennes: elles avoient ces deux lettres S. C. c'eſt-à-dire, *Senatus Conſulto*, qui les diſtinguoient des Imperiales, & qui marquoient qu'elles avoient été frappées par l'ordre du Senat; ou pour mieux dire, dans le tems que la Republique n'étoit gouvernée que par les Conſuls.

Les Medailles antiques meritent l'eſtime des gens habiles, par tous les

endroits que nous avons dit, & par une infinité d'autres que nous pourrions dire : mais elles ſont fort ſujettes à être fauſſes ; car l'impoſture ne s'eſt jamais mieux exercée que ſur ce ſujet. Tous les ſiecles ont fourni de temeraires, & d'audacieux impoſteurs, qui ont entrepris de contrefaire des Medailles, & de les faire paſſer pour des veritables antiques, quoique modernes, & contrefaites. Jean Annius n'eſt pas le ſeul qui ait été accuſé de pareilles choſes : quantité d'autres en ont fabriqué à leur fantaiſie. On les falſifie en pluſieurs manieres ; mais les habiles Medailliſtes ont des indices qui leur font découvrir ſi une Medaille eſt véritable, ou ſi elle eſt fauſſe ;ſi elle eſt antique, ou bien moderne. La qualité du métail, ſa vieilleſſe, ſa nouveauté, ſon œil, ſa roüille, ſa peſanteur, toutes ces choſes, & quelqu'autres, ſi on les examine bien de près, ſont ces indices qui leur font juger d'une piece ; mais on ne laiſſe pas que de s'y tromper. Ainſi telles pieces paroiſſent être de vrayes antiques, qui ſont veritablement

blement contrefaites. Les Medailles rares, & celles que l'on nomme uniques y ſont plus ſujetes que toutes les autres ; comme l'Othon qui eſt rare dans toutes les ſuites de bronze ; & & celui en particulier du grand bronze, qui eſt unique : comme encore le Peſcennius Niger, & le Pertinax, qui ſont rares en tous métaux : comme le Gordien d'Afrique, & pluſieurs autres de cette ſorte, dont le prix exceſſif les a fait contrefaire avec tant d'artifice, qu'il eſt mal-aiſé de les diſtinguer.

M. Sphanhem qui étoit des plus éclairez dans cette ſorte d'érudition, retranche du rang des vrayes Medailles, non ſeulement celles qui ſont véritablement contrefaites ; mais encore celles qui lui paroiſſent ſuſpectes ; ſoit à cauſe de leur groſſiereté, comme quelques-unes de Socrate, de Diogene, de Milon, de Salluſte, de Virgile, d'Horace, d'Apollon de Thiane, d'Apulée, &c. Soit à cauſe de leur nouveauté, comme celles de Didon, de Priam, de Menelaüs, de Scipion l'Africain, d'Hannibal, de Marcel,

& de quelques autres : ſoit à cauſe qu'elles ne repreſentent pas bien leurs originaux, n'ayant été faites qu'après leur mort : ou parce même que ceux qu'elles repreſentent n'ont peut-être jamais été. Dans ce rang, il en met une d'Homere qui n'a été fabriquée qu'après ſa mort, & que les ouvriers n'ont pu repreſenter, à cauſe de ſon trop d'ancienneté : ce qui eſt encore arrivé aux viſages de certains Heros, Philoſophes, &c. dont on n'a frappé les Medailles qu'après leur mort : ce dont on étoit en coutume, non ſeulement dans la Capitale du monde ; mais encore en Grece, ainſi qu'on l'aprend de Pauſanias *in atticis*, qui aſſure que l'on ne tira à Athenes l'image d'Æſchilus, que long-tems aprés qu'il fut mort. Cet Auteur celebre apporte un paſſage du premier livre *de Nat. Deor.* de Ciceron, pour confirmer ce qu'il avance, & par lequel il prétend faire comprendre aux Medailliſtes, & principalement à ceux qui commencent, qu'ils ne doivent pas ſe laiſſer d'abord ébloüir, quand ils voyent quelqu'une de ces pieces dont nous parlons, & qui leur paroiſ-

ſent récommandables. Voici donc ce que dit Ciceron : *Nam quid eſt quod minus probari poſſit, quam omnium in me incidere imagines, Homeri, Archilochi, Romuli, Numæ, Pythagoræ, Platonis, nec ex formâ quæ illi fuerunt. Quomodo ergo, & quorum imagines? Orpheum Poëtam docet Ariſtoteles nunquam fuiſſe, & hoc orphicum carmen Pytagorei ferunt cujuſdam cecropis. At Orpheus, id eſt imago ejus, ut vos vultis, in animum ſæpe incurrit.*

L'on voit par là combien il eſt facile d'être trompé. Cependant les curieux de Medailles, ſur tout ceux qui ne ſont pas aſſez riches pour avoir en métail, celles dont le prix eſt conſiderable, ſont obligez à ceux qui ont pris le ſoin d'en donner l'hiſtoire fidelle, d'en faire graver, & enſuite imprimer les figures & les legendes; car par là ils leur ont donné, non ſeulement un moyen facile d'apprendre l'hiſtoire des Villes & des Republiques, celle des Dieux & des Hommes Illuſtres : ils ont encore apporté, s'il faut ainſi dire, un remede contre la fraude & l'impoſture.

CHAPITRE X.

De la matiere, & de la forme des Medailles.

LA matiere des Medailles que les Antiquaire appellent le pied, eſt l'or, l'argent, le cuivre, le bronze, que l'on diſtingue en grand, moyen, & petit bronze. L'on en trouve auſſi de plomb, d'étain & de fer, qui ne laiſſent pas d'être eſtimées quand elles contiennent des ſujets curieux & rares; autrement l'on ne s'en met pas beaucoup en peine. Il y en a enfin qui ſont faites de métail de Corinthe, d'où vient qu'on les appelle Corinthiennes: & ce ſont celles qu'on recherche le plus, qui ont le plus de réputation, & dont on fait le plus de cas, par toutes les raiſons que les Medailliſtes n'ignorent pas, & qui leur donnent la préférence ſur celles même d'or & d'argent, qui pour être d'une matiere plus riche, n'ont pas d'ailleurs toutes les qualitez des au-

tres ; où l'on remarque plus de figures & d'inſcriptions, moins de diminution dans leurs poids, moins de roüille ; que l'on trouve en plus de differentes grandeurs, &c.

Toutes ces Medailles qui ne ſont pas les mêmes dans leur grandeur, ne le ſont pas non plus dans leur poids. Il y en a de petites, il y en a de moyennes, que les Medailliſtes appellent mezanes, & il y en a de grandes : celles-ci peſent plus que les mezanes, & les mezanes plus que les petites.

La forme des Medailles comprend les figures, & les legendes. Entre ces figures, l'on voit d'un côté les viſages des Princes, & de tout autre perſonne Illuſtre, & ce côté eſt appellé la tête, par les Medailliſtes. De l'autre, qu'ils nomment revers, paroiſſent des ſymboles, des Hieroglyphes, des emblêmes, & des répréſentations d'une infinité d'autres choſes.

Les legendes ſont les écritures qui ſont autour, au milieu, & au bas des Medailles : mais au lieu que l'écriture qui eſt autour, ou comme l'on dit,

dans l'exergue, s'appelle ſimplement legende, celle qui eſt au bas ſe nomme l'exedre.

Ces legendes, ou inſcriptions, ſont en divers caracteres, Grecs, Latins, Hebraïques, Syriaques, Arabes, Puniques, Gothiques, ſelon qu'étoit le langage des Villes, ou des Royaumes où les Medailles étoient frappées; quoiqu'il ſoit vrai que dans certaines antiques, l'on y voit de divers langages, & caracteres, telles qu'étoient celles des Villes Grecques, & Aſiatiques, ſur leſquelles paroiſſoient des inſcriptions Romaines. Il y a certaines Medailles Latines, & Eſpagnoles, dont les caracteres ſont inconnus; Mais les Sçavans eſtiment que les caracteres des premieres, ſont de l'ancien langage Toſcan, comme ceux des dernieres, ſont du langage des Goths, qui furent autrefois les maîtres de l'Eſpagne, & de l'Italie. Quant à celles qui ont un langage étranger, l'on penſe que ce ſont des Cartaginoiſes.

Quelquefois les mots ſont entiers, & d'autrefois ce ne ſont que des de-

ini-mots, ou des lettres initiales, qui ſignifient néanmoins toûjours quelque choſe ; comme (par exemple,) ces deux ici S. C. qui ſignifient ; *Senatus Conſulto*, & ces deux autres A. P. qui veulent dire, *Argento Publico* : Enfin ces legendes conduiſent toûjours à l'intelligence de l'antiquité, de la Topographie, ou deſcription des lieux, du tems, & des Villes où elles ont été frappées, comme à l'intelligence des Auteurs Grecs, Latins, &c. Sans parler d'une infinité d'autres inſtructions qu'elles donnent ; & qui meritent d'autant plus d'être ſçûës, qu'elles ſont plus utiles & agréables, & plus dignes de l'eſprit de l'homme.

CHAPITRE XI.

Diviſion & difference des Medailles.

EN general, toutes les Medailles ſont antiques ou modernes : les antiques ſont celles qui ont été frappées juſques vers la fin du troiſiéme ſiecle ; quelques-uns diſent du ſeptiéme, qui fut celui ou vivoient Phocas, & Héraclius, après le regne deſquels la ſuite de ces monumens fut interrompuë, à cauſe que les barbares ſe rendirent les maîtres de l'Italie.

Les modernes, s'il s'en faut tenir à quelques Auteurs, n'ont commencé à être frappées que vers le commencement du quinziéme ſiecle ; & ſi l'on en voit, diſent-ils de plus anciennes, que celle de l'heretique Jean Hus, qui fut la premiere entre les modernes, on doit les regarder comme fauſſes, ou reſtituées. Cependant on lit que leur origine commença en Italie, vers le milieu du cinquiéme ſiecle, & qu'un nommé Victor Ca-

melio fit ſa propre Medaille, & fut le premier qui fit des poinçons & des quarrez d'acier, pour les frapper, comme on faiſoit la Monnoye.

Les antiques ont plus de réputation dans la vérité que les modernes : elles ſont plus curieuſes, & plus précieuſes ; mais l'étude des modernes eſt à préférer à l'étude des antiques, pour être plus facile, & plus utile. En effet, les modernes, outre qu'elles ſont moins ſujettes à être fauſſes, d'ailleurs elles marquent mieux le tems, & les circonſtances des évenemens ; par conſequent elles donnent plus de lumiere que les antiques qui ſont preſque toutes ſans datte, & n'ont que de ſimples & de fort courtes inſcriptions ; le ſens deſquels n'eſt pas même toûjours facile à déviner.

Les Medailles ſont diſtribuées en pluſieurs claſſes : dans la premiere ſont rangées les Hebraïques, les Puniques, les Parthiques, les Gothiques, les Arabeſques, les Françoiſes, les Eſpagnoles, &c. Dans la ſeconde, celles des Villes, des Rois, & des peuples, où l'on ne voit ni les noms

ni les effigies des Empereurs Romains. Dans la troiſiéme ſont placées les Conſulaires. Dans la quatriéme, les Imperiales. Les Deïtez ſont encore un ordre particulier. Ici nous ne diſtinguons ſimplement que leurs claſſes : ou pour mieux dire, nous n'en rapportons ſeulement que le nombre; car entr'elles elles conſervent tout un autre rang, que l'on obſerve principalement, ſelon le plus & le moins d'ancienneté qu'elles ont ; ou bien ſelon toute autre circonſtance, qui peut faire paſſer les unes devant les autres. Un peu plus bas, nous parlerons de leur ſuite ou arrangement : En attendant, l'on remarquera que l'on diſtingue les Medailles Imperiales, en celles du haut, & en celles du bas Empire. Le haut Empire ſe prend depuis Ceſar, juſques vers l'an de grace 260. où il finit. Le bas Empire eſt conduit juſqu'en l'année 1450. ou Conſtantinople fut priſe par Mohomet II. & comprend environ 1200. ans. Toutes ces Medailles du haut & du bas Empire, ſont ou Latines, ou Grecques. On appel-

le Medailles Grecques, celles qui ont une inſcription Grecque, ou les têtes des Empereurs Grecs : Autrement ſi elles repreſentent des Empereurs Romains, ou ſi elles portent ces deux caracteres S. C. elles ſont Latines, quand bien elles auroient été frappées en Grece, en Eſpagne, dans les Gaules, &c. Il en faut penſer de même de toutes ces Medailles d'or, ou paroiſſent les têtes des Empereurs, n'étant pas permis aux étrangers d'en battre, ou d'en mouler de cette ſorte : la plûpart même de celles d'argent,& du grand bronze, ſont auſſi d'Italie. Les gens habiles connoiſſent aiſément celles qui ont été frappées à Rome, ou dans l'Italie ; & celles qui l'ont été dans les Provinces étrangeres ; car outre que celles-ci ont certains ſymboles ou hieroglyphes, qui font connoître les endroits où elles ont été fabriquées, leur fabrique particuliere peut ſeule leur en faire découvrir la difference. Leur épaiſſeur, leur plus ou moins de relief, leur bords particuliers, & quantité d'autres circonſtances, ſont les indices

qui leurs ſervent à les diſtinguer les unes des autres.

CHAPITRE XII.

De quelques noms particuliers qu'on donne aux Medailles.

OUtre les noms generaux qu'on donne aux Medailles, on leur en donne quelques autres particuliers, qui ſe tirent de leur matiere, ou de certaines diſpoſitions & circonſtances qu'on remarque en elles : Ainſi quand une Medaille eſt contrefaite, & qu'on veut neanmoins faire paſſer pour antique, quoi qu'elle ne le ſoit pas ; on l'appelle alors *Medaille taſſe* ; quand elle à le bord dentelé, telles que ſont les Conſulaires ; juſqu'au tems de Ceſar Auguſte ; on l'appelle *dentelée*. Celles qui ſont battuës ſur le cuivre, & puis argentées, ſont nommées *Medailles ſaucées* ; celles qui n'ont que le deſſus, & le bord d'argent ou d'or ſur le cuivre, portent le nom de *fourrées* ; celles qui n'ont point d'inſcriptions

ſcriptions au revers, ou qui portent en creux la tête qui eſt en boſſe de l'autre côté, s'appellent *Medailles incuſes.* Quand par la force du coin elles ont le bord éclaté, elles portent le nom d'*éclatées.* On leur donne celui de *contremarcuées*, lorſqu'elles ſont entamées, ou du côté de la tête, ou du côté du revers. Quand elles ſont faites au moule, elles ſont dites *moulées.* Celles où ſe trouvent ces lettres REST, & que les Empereurs ont fait battre pour renouveller la memoire de leurs Prédéceſſeurs, ainſi que fit l'Empereur Claudius, qui fut le premier qui reſtitua certaines Medailles d'Auguſte, ſont nommées *Reſtituées* : On les appelle *Fruſtes*, quand elles ne ſont pas connoiſſables, & qu'elles ſont tellement effacées, qu'on n'en peut lire que la legende. Celles qui portent la tête des Souverains, s'appellent *ſacrées.* L'on ſçait pourquoi l'on appelle certaines Medailles, *Hermathenes*, *Hermheracles*, *Hermerothes.* Les premieres ſont celles où paroiſſent Mercure & Minerve ; les ſecondes ſont celles où l'on

voit Mercure & Hercule ; les troiſiémes ſont celles qui répréſentent Mercure & Cupidon, alliez dans un même côté. Ce ſont là les noms que l'on a jugé à propos de donner aux Medailles, & qui ſont connoître la difference qui ſe trouve entre les unes & les autres, par rapport à leurs circonſtances.

CHAPITRE XIII.

De la ſuite ou arrangement des Medailles.

L'Etude des Medailles ſuppoſe, & demande qu'il y ait en elles un certain arrangement, & un certain ordre ; & c'eſt ce qu'on appelle ſuite. Ce ſont les differens métaux, l'or, l'argent, le bronze, le cuivre, qui forment les differentes ſuites que l'on fait monter juſqu'à certain nombre, ou plus grand, ou plus petit, & que l'on pouſſe juſqu'à certain tems, certains regne, certaine perſonne, &c.

Pour bien former les ſuites, on s'é-

tudie à bien connoître les métaux antiques, & l'on prend garde a ne point mêler les métaux dans celles où ils ne doivent pas être mêlez. On les y mêle pourtant quelquefois, & c'eſt quand on veut enrichir une ſuite : car lorſqu'on ne trouve pas aſſez de têtes d'argent, à leur place on en met d'or ; mais ſans en mettre d'or, on ſupplée à ce défaut par les Medailles ſaucées, que l'on fait faire à deſſein, pour avoir la ſuite d'argent complete.

Ordinairement dans l'antique, on forme les ſuites, non par le revers, mais par le côté qu'on nomme la tête. commence par la ſuite des Rois. On On continuë par la ſuite des Villes Grecques ou Latines. On pourſuit par celles des Familles Romaines, qu'on appelle Conſulaires. On fait ſuivre les Impériales. Aprés ſe rangent les Déitez ; & enfin toutes les perſonnes Illuſtres, dont on conſerve les Medailles.

CHAPITRE XIV.

De quelques circonſtances qui rendent les Medailles curieuſes & précieuſes.

LA curioſité & le prix des Medailles, ſe tirent de quantité de circonſtances. L'on en fait remarquer ici quelques-unes qui paroiſſent les principales.

La premiere choſe qui rend les Medailles exquiſes & curieuſes ; c'eſt leur rareté, telles que ſont quelques-unes d'Othon, de Poſthume, de Claudius, & de quelques autres que l'on ne trouve que difficilement : Quoique la rareté ne ſoit pas toûjours un ſujet à nous en donner une haute eſtime, comme en effet les petites du haut Empire ne ſont pas des plus eſtimées, encore bien qu'elles ne ſe trouvent que rarement.

Une deuxiéme choſe qui donne du prix aux Medailles, c'eſt lorſqu'elles ſont énigmatiques, c'eſt-à-dire, difficiles à expliquer & à entendre: Quand

leurs legendes, ou inſcriptions ſont ſubtiles ; quand elles portent quelque figure particuliere, & peu commune, &c.

L'intégrité des Medailles ſert encore à les rendre récommandables. L'on eſtime toûjours plus celles qui ſont moins uſées, & qui conſervent mieux leurs figures, leurs legendes, & les autres choſes quelles contiennent.

La délicateſſe, ou la fineſſe du travail que l'on remarque dans quelques-unes, concourt à nous les faire aimer. Telles ſont certaines des Grecs, & des Sciciliens, & quelques autres qui ont été faites en Italie, à Tarente, à Naples, & ailleurs ; telles ſont encore quantité d'autres frapées à Rome depuis Auguſte, juſqu'au tems des Antonins, & de Severe : & celles en particulier qui furent fabriquées depuis Neron juſqu'à Pertinax, à cauſe que dans l'intervalle qui ſe trouva entre l'un & l'autre, il n'y eut point, ou que fort peu de guerres : ce qui fit que pendant tout ce tems, l'on eut à Rome d'habilles

Maîtres, étant ſûr que moins il y a de troubles ou de guerres dans une Republique, ou dans un Royaume, plus les Arts y fleuriſſent, & que ce qu'on y fait eſt toûjours plus achevé. C'eſt auſſi à cauſe de l'habileté des ouvriers que l'on fait tant de cas de toutes celles qui ont été frappées ſous l'Empire d'Adrian, qui aimoit paſſionnément la ſculpture.

La matiere, la grandeur, le poids, & l'antiquité des Medailles, conduiſent à la même fin, & nous inſpirent de l'amour pour elles.

En un mot, toutes les Medailles qui marquent quelque choſe d'extraordinaire & de rare, qui peuvent nous ſervir à éclaircir ce qui eſt obſcur dans les Auteurs, & douteux dans l'hiſtoire : ou bien à découvrir certaines erreurs qui ſe ſont perpetuées juſqu'à nous, ſoit par les écritures, ou la tradition, doivent être miſes au rang de celles qui meritent l'eſtime des gens habiles.

Il ne faut pas oublier celles qui repreſentant les viſages des Empereurs, & de certains autres grands perſonna-

ges, ſont entierement conformes à leurs Prototypes, en imitent parfaitement tous les traits, & les autres choſes qui peuvent en donner une juſte idée. Cet endroit ſeroit ſeul capable de les rendre récommandables.

CHAPITRE XV.

Des Medaillons.

LEs Medaillons étoient de grandes Medailles, qui ne furent jamais des Monnoyes courantes ; mais que les Princes firent battre, ſoit pour en faire des preſens à leurs ſujets, ſoit pour les preſenter aux Ambaſſadeurs, ou pour envoyer même à des étrangers, d'où leur vint le nom de *Miſſilia*; ſoit pour ſervir de monumens publics & pour conſerver leurs images. Il y avoit des gens établis pour diſtribuer ces ſortes de pieces. Quiconque pouvoit avoir un Brevet du Prince, étoit ſûr en le preſentant, d'en recevoir une, ou autant qu'en marquoit le ſuſdit Brevet. Ceux qui les avoient reçûs, les

dre à cette fin, de conſerver l'image de leur Souverain au fond de leur ame, & ſi nous les voyons s'appliquer à en étudier les grandeurs, & les perfections. L'Homme a été fait à la reſſemblance de ſon Créateur. *Ad imaginem quippe Dei factus eſt Homo.* Les traits de la Divinité ſont gravez ſur ſon eſprit, & ſur ſon viſage, & mieux encore que les figures des Empereurs ſur le bronze, & ſur le reſte des métaux. *Signatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine.* Mais helas! quelle eſt ſa folie! Non ſeulement il neglige de conſiderer dans lui-même l'image de Dieu; il en efface encore les traits par tous les crimes qu'il commet. Enſorte que l'ame de l'homme eſt comme une Medaille fruſte, pour le dire ainſi, que le tems, l'uſage, & la roüille ont tellement effacée, qu'elle n'eſt plus connoiſſable: Et comme ſi ce n'étoit pas aſſez, à la place de la Divinité, il peint ſur ſon cœur une image affreuſe: Il y trace, dit le grand Apôtre S. Paul, dans ſa premiere Epître aux Romains, il y trace celle des ſerpens, & des bêtes

les plus féroces : *Obſcuratum eſt inſipiens cor eorum, & mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei, in ſimilitudinem corruptibilis, & volucrum, & ſerpentum, & quadrupedum.* Enſorte que, dit S. Baſile, celui qui étoit l'image de Dieu, ne porte plus que le caractere infame du crime, *Stigmata, & punctiones delictorum.* Mais qu'arrivera-t-il de ceci ? Il arrivera, ô homme inſenſé ! que l'image, c'eſt-à-dire, que ton ame ſera confrontée avec Dieu ſon original, & que l'on demandera à la face de tout l'Univer : *Cujus eſt imago Hæc ?* Que repreſentet elle donc cette image ? Eſt-ce Dieu, eſt-ce le Demon ? Et ſi l'on trouve que ce ſoit le Demon, il ſera ordonné qu'elle ſoit livrée aux flâmes, qui s'attacheront dans l'Enfer, dit S. Auguſtin, à cette multitude de crimes, & à tous ces traits étrangers, qui auront obſcurci l'image de Dieu : *Illic quæ divinam imaginem obſcuraverunt conſumentur.* L'homme pecheur auroit beau falſifier la Medaille, & ſe couvrir d'une feüille d'or, c'eſt-à-dire de quelque vertu apparante, Dieu

eſt un trop bon connoiſſeur, pour n'en pas découvrir la fraude. Heureux, ſi plus ſages que les pecheurs, nous conſervons dans nous l'image de Dieu. Alors nous pourrons eſperer que cette même image dont les traits ne ſont que comme ébauchez dans ce monde ici, & qui ni paroiſſent preſque pas, recevront toute leur perfection dans le Ciel, où nous ſerons unis à Dieu nôtre original, & où il ſe montrera clairement à nous : *Nunc Filii Dei ſumus, ſed nondum apparuit quid erimus ; ſcimus autem quod cum apparuerit ſimiles erimus.*

CHAPITRE XVI.

Des Meſures.

PAr ce mot *Meſure*, nous entendons tout inſtrument avec lequel nous pouvons meſurer toutes les choſes qui ſont méſurables ; & qui peut nous ſervir de regle, pour connoître la quantité des corps ſolides & liquides, pour déterminer leur grandeur, & leur étenduë : En un mot, pour découvrir toute ſorte de diſtances, de longueurs, de ſurfaces, &c. Dans chaque eſpece de meſures, nous avons donc un ſigne arbitraire, qui nous découvre certaines choſes.

Selon Joſephe les meſures & les poids, furent de l'invention de Caïn ; & ſelon quelques autres, de Tubal-Caïn. Il y en a qui l'attribuent à Phidon, Homme célébre parmi les Grecs : Mais l'on ne peut rien établir de certain ſur ce fait. Cependant, quel qui en ait été l'Auteur ; il a rendu un grand ſervice à la Republique, qui n'auroit

n'auroit pû que difficilement ſe paſſer de l'uſage de ces inſtrumens, par le moyen deſquels la raiſon, la juſtice, & l'équité ſont parfaitement obſervées.

En general, on peut diviſer les meſures, 1°. En communes ; & ce ſont celles qui ſont en uſage parmi tous les peuples : 2°. En particulieres, & ce ſont celles dont on ne ſe ſert qu'en certains païs.

On peut les diviſer encore en rondes ou cubes, dans leſquelles on meſure les liqueurs & les grains, & en meſures de longueur, par leſquelles on meſure les étenduës & les ſurfaces.

Nous n'entreprenons pas ici de faire un dénombrement general de toutes les meſures dont on ſe ſert en Europe ; ainſi que l'a entrepris, & avec ſuccez, un certain Polonnois, nommé Caſimir, dans ſon Livre intitulé Pyrotechnie. Nous ſerions trop longs ; nous nous contenterons ſeulement de paler de celles qui ont été en uſage parmi les Romains, les Grecs, & les Juifs : en attendant nous

dirons en paſſant que les meſures des anciens, du moins les rondes ou les cubes, étoient faites quelquefois de bois, quelquefois de terre, & quelquefois même de cornes ; Car ſelon la remarque de Galien & d'Horace, les Anciens, & ſur tout les Romains, ne donnoient jamais au poids, ni le miel, ni l'huile, ni le vin, ni enfin les autres liqueurs; mais ils les meſuroient dans des boëtes de terre, de bois, ou de corne faites exprès, & qui contenoient ou une, ou deux, ou trois livres. On traçoit autour de ces vaſes une ligne qui marquoit la livre, & au milieu ils y appoſoient certains ſignes qui marquoient les onces. Nous allons dire quelles étoient ces meſures, & ce qu'elles contenoient, ou peſoient.

Meſures cubes, ou rondes des Romains.

Les Romains avoient leurs meſures particulieres pour les choſes ſeches & liquides, dont les principales étoient l'Amphore, le Quadrantal, l'Urne,

le Conge, le Culeus, l'Hemine ou Cotile, le Muid, le Choenix, la Medimne, le Sextier, & quelques autres, dont nous allons donner les explications.

L'Amphore étoit un vaſe qui avoit deux anſes, une de chaque côté, qui ſervoient à la prendre & à la lever. Sa forme étoit quarrée, & avoit un pied de longueur, de largeur, de hauteur, ou de profondeur, d'où vint qu'elle fut nommée pied de cube. Il y en a qui croyent que cette meſure étoit la même que la Metrete, que l'Ephi, ou le Bath, dont nous parlerons dans la ſuite. Elle contenoit 80. livres d'eau, & ces livres étoient de 12. onces.

Le Quadrantal étoit une grande meſure pour les liquides, contenant 48. Sextiers : nous dirons plus bas ce que c'eſt que Sextier. Il y en a qui croyent que le Quadrantal étoit la même meſure que la précédente.

L'Urne étoit un vaiſſeau qui tenoit 24. Sextiers Romains, peſant 30. livres, de 16. onces chacune. C'étoit comme une demie Amphore.

Le Conge étoit la quatriéme partie de l'Urne, & la huitiéme de l'Amphore : il contenoit 10. liv. d'eau.

Le Culeus étoit la plus grande des meſures, dont ſe ſervoient les Romains pour les liquides : il contenoit 20. Amphores ou pieds cubiques, 40. Urnes 960. Sextiers, 1600. livres de vin, ou d'eau.

L'Hemine étoit plus petite ; ſa capacité n'étoit que d'un demi-Sextier, ou de 10, onces d'eau. On l'appelloit auſſi Cotyle ; c'eſt ce que nous nommons Chopine.

Le Quartarius contenoit la quatriéme partie du Sextier. L'Acetabulum, la huitiéme : le Cyathus, la douziéme.

Le Muid, ou Boiſſeau *Modius*, faiſoit la troiſiéme partie de l'Amphore, contenant 16. Sextiers, 32. Hemines, 26. liv. d'eau.

Le Chœnix parmi les Romains, faiſoit un Sextier & demi, une meſure de 2. liv. & un quart de poids. Il y en a qui diſent qu'il contenoit la quatriéme partie du Muid, c'eſt-à-dire, 4. Sextiers.

Le Medimne étoit la meſure des grains & des fruits : il peſoit 160. livres.

Le Sextier ſervoit à meſurer tant les choſes ſeiches, que les liquides ; c'étoit la ſixiéme partie du Conge, & peſoit 20. onces. Il faut remarquer ici que comme les Romains diviſoient leur *As*, ou leur livre en douze parties : ils diviſoient auſſi leur Sextier en 12. petites meſures, qui retenoient les noms des parties de l'*As*, ſelon le plus ou le moins qu'elles contenoient de Calices ou Taſſes, & qu'ils appelloient *Cyathos*, dont le poids étoit de 2. onces à Rome, ſelon Suidas, & d'une & demi à Athenes. Ainſi la meſure qui contenoit deux *Cyathos*, étoit appellée du nom de *Sextans*. Celle qui en contenoit trois, s'appelloit *Quadrans* : ſi elle en contenoit 4. *Triens* : ſi elle en contenoit cinq, *Quincunx* : ſi elle en contenoit ſix, *Semis* : ſi elle en contenoit ſept, *Septunx*. On donnoit le nom de *Bes* à celle qui en contenoit huit. *Dodrans*, *Dextans*, *Deunx*, étoient celles qui en contenoient, ou neuf, ou dix, ou onze.

Les Romains avoient des meſures plus petites encore que ces dernieres. Ces meſures étoient l'Oxybaphus, le doigt cubique, & le Cochlear. L'Oxybaphus faiſoit un Cyathus & demi. Le doigt cubique étoit moindre que le Cyathus. Le Cochlear n'en faiſoit que la quatriéme partie ; c'étoit auſſi la plus petite de leurs meſures. Sur ce ſujet, on peut voir le P. Monet, au mot *Meſure*, ou celles des Romains ſont amplement expliquées.

Meſures des Grecs.

Les Grecs avoient des meſures, les mêmes que les Romaines & les Hebraïques, du moins quant au nom, comme le Medimne, la Cotyle, & le Chœnix, qui étoit une meſure pour les choſes ſéches.

Outre ces meſures communes, ils en avoient des particulieres, dont voici les noms.

La Metrete, qui tenoit une Amphore & demi : les Juifs s'en ſervoient auſſi.

Le Chus de la même grandeur, ou capacité que le Conge Romain, qui contenoit 10. liv. d'eau.

Le pied Cubique, ou l'Amphore Attique, plus grande d'une moitié que le pied Cubique Romain.

Le Myſtrum, qui contenoit un Chœuix. Le Cheme qui contenoit deux Cochlears.

Meſures des Juifs.

Les Juifs avoient quantité de meſures cubes, ou rondes; les ſuivantes étoient les plus uſitées. Le Chomer, le Corus, le Lethec, le Gomor ou Aſſaron, le Seah ou Sat, le Hin, le Bath, l'Ephi, l'Urne, le Log, le Cabe, le Cadus, le Talent, &c. En voici les explications.

Le *Chomer* étoit la plus grande des meſures du peuple Hebreu : il contenoit 10. Amphores Romaines, & peſoit 600. liv. de 16. onces.

Le *Corus* avoit autant de capacité que trois de nos Muids ou Boiſſeau. Il y en a qui diſent que c'étoit la charge d'une bête à dos.

Le *Lethec* étoit plus petit, & ne faiſoit que la moitié du Corus.

Le *Gomor* étoit la meſure dont les Iſraëlites ſe ſervirent dans le deſert, pour y mettre la Manne qui tomboit du Ciel. Il ſe nommoit auſſi *Aſſaron*, & peſoit 66. onces, c'eſt-à-dire, ſix de nos livres; ce qui doit s'entendre, lorſqu'il étoit plein de bled; car plein de Manne, il n'en peſoit que 50. ou environ, comme étant plus legere de la moitié preſque que le bled: autrement les Juifs qui en conſumoient chacun une meſure par jour, auroient été de forts grands mangeurs.

Le *Seah* ou *Sat* de la capacité de 24. logs, peſoit par conſequent 20. de nos livres.

Le *Hin* étoit la moitié du Seah, contenant 12. logs Hebraïques, c'eſt-à-dire, 10. de nos livres.

Le *Bath* faiſoit la dixiéme partie du Chomer, & peſoit ſelon quelques-uns 72. logs Hebraïques; mais l'on remarquera qu'il y avoit deux ſortes de Baths, le commun & le ſacré, ce qui ſert à concilier divers paſſages de l'Ecriture. Le ſacré peſoit une moitié plus que l'autre.

L'*Ephi* étoit la meſure des grains, & peſoit autant que le Bath.

L'*Urne* qui étoit differente en grandeur ſelon les differens païs, étoit une meſure pour les liquides, & contenoit quatre fois le Conge.

Le *Log* ou Sextier Hebraïque, peſoit 13. onces, ou environ : il étoit plus petit par conſequent que l'Attique, qui en peſoit 14. & plus encore que le Romain, qui en peſoit 20.

Le *Cabe* ne peſoit guere plus de 3. liv. c'étoit la ſixiéme partie du Sat, qui en peſoit 20. ce qu'on doit entendre pour les choſes ſeches, & 3. pintes & demi pour les liquides.

Le *Cadus* étoit une ſorte de Baril ou de vaſe. L'on ne peut pas bien conclurre de l'Ecriture, ſi c'étoit une meſure, ou un ſimple vaſe, ni quelle étoit ſa capacité. Cependant quelques Ecrivains prétendent que le Cadus Hebraïque contenoit environ 3. boiſſeaux, & l'Attique 12. Conges, ou 72. Sextiers.

Le *Talent* qui étoit un certain poids, ou vaſe, auſſi bien parmi les Hebreux que parmi les Romains, contenoit 93.

Sextiers, & peſoit environ 24. de nos livres de 16. onces, ſelon le poids Hebraïque & le Romain. Ce ſont là toutes, ou preſque toutes les meſures qui étoient en uſage parmi les Romains, les Grecs, & les Juifs. Nous n'avons plus qu'à ajoûter que la plûpart de ces meſures étoient partagées en 2. en 3. en 4. Ainſi l'on ne diſoit pas ſeulement, le Boiſſeau, le Sextier, le Hin; mais le demi-Boiſſeau, le demi-Sextier, la moitié du Hin, la quatriéme partie du Hin, &c.

Avant de finir, il eſt neceſſaire que nous faſſions remarquer au Lecteur, que lorſque nous avons parlé du poids de ces differentes meſures, nous n'avons fait attention qu'à l'eau & au vin; car ſi on les empliſſoit de toute autre choſe, elles peſeroient d'avantage. Ainſi un Sextier d'or prévaudroit en poids de 75. onces à un de Mercure: un de Mercure, de 87. à un de plomb: un de plomb, de 21. à un d'argent: un d'argent de 26. onces, à un d'airain ou de cuivre: un d'airain de 20. à un de fer: un de fer, de 12. à un d'étain: un d'étain de

120. à un de miel : un de miel, de 10. à un de vin, ou d'eau, ou de vinaigre. Un de ceux-ci ſeroit égal à un de bled, ou peu different, ſelon le païs ou on le cüeille. Un Sextier de bled d'Italie prévaudroit de 3. onces à un d'huile : & un d'huile en peſeroit 9. d'avantage qu'un de farine. C'eſt la proportion à peu près qui ſe trouve entre ces choſes. Pour la connoître plus facilement, nous donnons la Table ſuivante.

Un Sextier Romain.

Plein d'or, peſeroit	375	
Plein de Mercure	300	
Plein de plomb	233	
Plein d'argent	208	
Plein d'airain, de cuivre . . .	182	
Plein de fer	162	onces.
Plein d'étain	150	
Plein de miel	30	
Plein d'eau, de vin	20	
Plein de bled d'Italie	19	
Plein d'huile	18	
Plein de farine	9	

Meſure des longueurs.

Nous confondons ici toutes les Neſures des Romains, des Hebreux, & des Grecs, ſans nous mettre en peine de les ſéparer, & de les diſtribuër en diverſes claſſes. Nous nous contenterons d'en dire les noms, & d'en diſtinguer l'étenduë. Les voici dans leur ordre, & comme on les voit dans les Auteurs les plus exacts, & les plus fidelles.

La ligne, ou grain d'orge, c'eſt de toutes les meſures la plus petite.

Le *Digitus* un doigt poſé à travers, où ſi on veut la largeur du pouce, qui fait 12. lignes. C'eſt le *Dactylos* des Grecs, le *Atsbagh* des Juifs.

Le Palme qu'on diſtingue en grand & petit. Le grand Palme que les Latins appellent *Palma*, les Hebreux *Zoreth*, & les Grecs *Spitama*, eſt cet eſpace qu'il y a entre le pouce & le petit doigt, quand la main eſt bien étenduë. Il contient 12. pouces. Le petit palme n'en contient que 4. c'étoit le *Thophach* des Hebreux, le

Palaiſti

Palaiſti des Grecs, le *Palmus* des Latins.

Le pied Romain dont l'étenduë eſt de 4. petits Palmes, ou de 16. pouces, quoique le nôtre ne ſoit que de 12. Il y a le pied quarré, qui eſt la même meſure en longueur & en largeur, faiſant 144. pouces de ſuperficie. Le pied cube qui eſt la même meſure, ſelon les trois dimenſions.

La coudee qui eſt priſe ſur la longueur ordinaire du bras de l'homme, depuis le coude juſqu'au bout de la main ; c'eſt communément un pied & demi, ſix petits palmes, ou 24. doigts. La Géometrique à quelque choſe de plus, auſſi bien que la ſacrée des Juifs, qui étoit longue de 4. doigts plus que la coudée ordinaire.

Le pas ſimple, & le double, ou le compoſé des Romains. Le premier étoit un eſpace de 2. pieds & demi. & le ſecond étoit de 5. pieds. Celui-ci eſt le même que celui que nous appellons pas Géometrique.

La Toiſe qui eſt une longueur, ou étenduë de ſix pieds, c'eſt ce que les

Anciens appelloient *Sexpeda*, *Pertica*, *Hexapeda*.

La perche des Géometres, de l'invention des Theſſaliens, eſt de 10. pieds de longueur, d'où vint quelle fut nommée *Decempeda*. Elle n'a pas par tout la même étenduë; en France, elle va juſqu'à 20. 22. 24. 27. pieds.

La Vergée dont l'étenduë eſt de quarante perches.

L'Acre qui en a 160. en donnant 24. pieds à la perche.

Le Jourual, ou Journeau *Jugerum*, eſt un eſpace de 48. pas, & de 24. pieds: quelques-uns lui en donnent plus.

L'Arpent qui doit être de 100. perches, & qui eſt pour meſurer les ſurfaces, tout comme la perche quarrée, l'acre, le journal, &c.

Le demi arpent, qui comprend deux fois la meſure Actus priſe en quarré, laquelle meſure eſt de 120. pieds, qui font 24. pas. Parconſequent le demi arpent eſt de 240. pieds en longueur, & de 120. en largeur.

C'eſt ce qu'une couple de bœufs peut labourer en un jour.

Le Stade qui eſt une longueur de 125. pas. C'étoit auſſi autrefois une certaine meſure propre pour arpenter, & borner les champs.

Le *Plethrum* étoit la ſixiéme partie d'un Stade, & comprenoit cent meſures de 6. pieds. Les Grecs l'appelloient *Orgia*. Chez les Latins cette meſure étoit plus petite ; elle n'étoit que de 100. pieds ſelon Suidas.

Le *Diaulus* étoit une meſure plus grande; ſon étenduë étoit de 2. ſtades, ou de 250. pas.

L'*Hippicum* en contenoit quatre. C'étoit une des meſures deſtinées pour la courſe des chevaux.

Le Mille eſt un eſpace de mille pas, & ces mille pas ſont 8. ſtades.

La lieuë fait autant que trois milles, autant que 24. ſtades.

Le *Chibrath* des Hebreux étoit de 1000. coudées, & deux *Chibrath* faiſoient l'eſpace de chemin qu'il leur étoit permis de faire en un jour de Sabath.

Le *Stathmus* étoit une meſure de

cent & un ſtade & demi ; mais cette meſure n'étoit pas égale par tout.

Le Paraſange des Perſes, ſuivant les tems & les lieux, a été de 30. de 40. & même de 60. ſtades, comme le *Schœnos* des Egyptiens.

Le *Diaulon* des Grecs étoit un eſpace de mille & de deux cens pieds.

Le demi-diametre de la terre, eſt de 1500. lieuës, ou environ. Cette meſure eſt pour les diſtances celeſtes, & eſt la plus grande de toutes.

Outre ces meſures que nous venons de dire, il y en a encore aujourd'hui pour les étoffes, les toiles, les rubans, les tapiſſeries, les dentelles, &c. L'aune qui eſt de 5. pieds : la Canne qui eſt de 8. la Braſſe qui eſt de 6. pieds de Roy, & qui contient la longueur des deux bras étendus, avec le travers du corps. Ces meſures ne ſont pas égales par tout. La Canne des Juifs, qu'ils appellent *Kanech*, eſt de 6. coudées. Celle des Romains ne revient qu'à 6. pieds 11. pouces de Roy. Toutes ces meſures s'étendent ſur la longueur, ſans conſiderer ni la largeur, ni la profondeur. Enfin

parmi les Hebreux, on trouve le *Schœnus*, qui étoit une corde, par le moyen de laquelle on meſuroit, & on partageoit les terres, & les heritages. Il en eſt parlé dans le Cantique de Moïſe, dans le Deuteronome, dans le Pſeaume 77. & dans le 47. Chapitre d'Ezechiel. Mais cette meſure n'étoit pas tellement en uſage parmi les Hebreux, que les autres Nations ne s'en ſerviſſent comme eux. Selon Prodicus les Egyptiens meſuroient leurs terres avec des cordes, & les Auteurs qui ont écrit des bornes des champs, comme Siculus Flaccus, Jule Frontin, Hygenus, & pluſieurs autres, diſent le même des autres peuples.

CHAPITRE XVII.

Des Poids.

LEs Poids viennent à propos après les meſures, ſoit parce qu'ils ſont d'une égale ancienneté, ſoit à cauſe qu'ils tendent à la même fin ; car comme les meſures ſervent de regle pour connoître & déterminer la grandeur, l'étenduë, & la quantité de quelques corps. Auſſi les poids ſont des inſtrumens qui meſurent cette quantité, & qui font connoître en quelle proportion elle eſt dans un corps à l'égard de l'autre, comme la Balance & le Trebuchet ; ou qui ſervent à la meſure de cette proportion. Comme le Boulon, ou maſſe de la Romaine ; comme auſſi les corps reglez & étallonnez, & qu'on met dans un des baſſins de la Balance, tandis que le corps dont on veut ſçavoir la peſanteur eſt dans l'autre.

Parmi les poids, on trouve le Trebuchet, la Balance, le poids de Marc,

la Romaine, l'As, ou la livre, que les anciens diviſerent en pluſieurs parties, le Talent, le Sicle, la Drachme, le Stater, &c.

Le Trebuchet eſt le plus petit des inſtrumens dont on ſe ſert pour meſurer la gravité de quelque corps. C'eſt une petite balance fort juſte, & fort délicate, dont ſe ſervent les Affineurs. Il n'eſt fait que pour peſer l'or, l'argent, les perles, & les pierreries. Les Chinois qui ne ſe ſervent pas de nos Trebuchets, ont de petits peſons, ou boulons d'yvoire, qui ſont plus juſtes que ces inſtrumens.

Le poids de Marc, que l'on appelle en Latin *Bes Romanus*, *ſcitibra Francica*, ſert encore à peſer les choſes précieuſes, ou qui ſont en petit volume. Ce poids eſt fait de cuivre, & eſt ſubdiviſé en pluſieurs petits poids, qui s'enchaſſent l'un dans l'autre, & qui vont toûjours en diminuant. La valeur du poids de Marc eſt de 4608. grains, ou de 192. deniers, qui font une demie liv. de 16. onces. Le Marc eſt donc diviſé en 8. onces; l'once en 8. gros : chaque gros peſe 72. grains,

& fait la huitiéme partie d'une once, ou une drachme, qui pese 3. deniers, & le denier 24. grains. Ou bien on divise l'once en 20. Estelins, dont 160. font le Marc, pesant chacun 28. grains & demi, le Estelin en deux mailles, pesant chacune 14. grains, & la maille en deux Felins, donnant 7. grains & un cinquiéme de grain à chaque Felin : Ensorte que le Marc, ou les 8. onces font 4608. grains, 640. Felins, 320. mailles, 160. Estelins, 192. deniers, & 60. gros.

La Romaine ou peson, est une sorte de poids, composé de 9. parties essentielles, dont se servoient les anciens Romains, & dont nous nous servons nous même aujourd'hui pour les grands fardeaux, ou qui sont en grand volume. On attache à un crochet les corps graves; & pour en connoître la pesanteur, on fait courir sur une branche marquée de points, un boulon, ou poids mobile; & le point où s'arrête en équilibre ce poids mobile, est la mesure de la pesanteur ou gravité du corps que l'on pese. Ce poids étoit celui qui étoit nommé par

les anciens Romains *Statera*; quoique leur maniere de peſer ne fut pas entierement ſemblable à la nôtre. Ce peuple ſe ſervoit auſſi d'un autre eſpece de poids nommé *Libra*; il n'étoit different du précédent, qu'en ce qu'il y avoit aux extrémitez des plats ou baſſins attachez avec des cordes.

L'*As* ou la livre fut le premier poids des Romains : ils l'appellerent indifferemment *As*, *Pondium*, ou de ce nom indéclinable, *Pondo*. Comme ils appellerent *Dupondium*, *Duo pondo*, ou *Duo pondia*, les deux *As*. *Tripondium*, les trois. *Centupondium*, les cent, & ainſi des autres, auſquels ils donnerent des noms particuliers & propres à meſure qu'ils étoient ou plus ou moins multipliez. Ils diviſerent même cet *As*, dit Fannius, en 12. parties, & les nommerent *Uncias* onces ; mais ce nom *Uncia* once, ne ſe donnoit qu'à la premiere : toutes les autres en avoient des particuliers ; c'étoient les mêmes que l'on donnoit à toutes les parties qui diviſoient leurs Sextiers. Pour la commodité du Lecteur, nous les marquons de nouveau

ici : le chiffre posé sous chaque terme marquera la quantité de ces onces.

Uncia.	*Sextans.*	*Triens.*	*Quadrans.*
1	2	3	4
Quincunx.	*Semis.*	*Septunx.*	*Bes*
5	6	7	8
Dodrans.	*Dextunx.*	*Deunx.*	*As.*
9	10	11	

Il est bon pourtant que l'on sçache que l'on distinguoit la mesure de poids, de la livre de mesure. Celle-là étoit plus forte d'une sixiéme partie que celle-ci. Toutefois chacune étoit de douze onces ; mais les 12. de mesure ne revenoient qu'à 10. de poids. Aujourd'hui même les 12. onces de medecine, n'en valent que dix de poids de Marc. Chez quelques Auteurs, comme Volusius, Probus, &c. on trouve les anciennes notes des poids en cette maniere.

P. Libra. PP. Dupondium. S. Semis. V. Septunx. ⎯ S ⎯. Bes. S ⊏ ⎯⎯. Dodrans. S⊏ ⊏. Dextans. S⊏ ⎯⊏. Deunx. ⊏ ⊏. Triens. ⊏ ⎯⎯. Quadrans. ⊏. Sextans.

Le Sicle étoit le poids commun des Hebreux : il peſoit une demi-once Romaine; ils le diviſoient en 24. parties, qu'ils nommoient *Gherah.* Il n'eſt pas vrai qu'ils euſſent deux ſortes de Sicles ou poids, le profane & le Sacré. Le Sacré qui étoit de pierre, étoit le même que le profane ; mais il étoit le plus juſte, & l'étalon ou l'original, ſur lequel les autres étoient ajuſtez : ce n'eſt que pour cette raiſon qu'il eſt appellé le plus peſant dans les Ecritures.

Le Talent, la Mine, &c. étoient des poids dont on pourra facilement avoir l'intelligence, par ce que nous en avons dit, lorſque nous avons parlé des Monnoyes, & des meſures des Juifs.

La Drachme étoit un poids des Atheniens : c'étoit la huitiéme partie d'une once Romaine. Elle ſe ſoudiviſoit en 6. oboles. Pour le poids du *Stater* des Juifs, il falloit quatre drachmes : pour une mine Attique, il en falloit cent, comme il falloit 60. mines pour un Talent. Ces mêmes noms ſe donnoient aux Monnoyes, il ne faut pas s'en étonner ; ancienne-

ment les métaux des Monnoyes ſe donnoient aux poids ; ainſi le poids & la Monnoye étoient alors une même choſe, & ce mot *As* ſignifioit également un poids,& une Monnoye.

L'on obſervera que quels que fuſſent les poids des Hebreux, ils étoient toûjours plus forts que les poids Attiques, dont ſe ſervoient autrefois les Grecs, & toutes les autres Nations preſque, ſans en excepter la Romaine. Ainſi une drachme, une mine,& un talent Hebraïque peſoient autant que 2. drachmes, 2. mines, & 2. talens Attiques. Il en faut excepter le ſicle & l'once, qui étoient par tout également forts ; car comme ces deux ſortes de poids commencerent à être en uſage dès le premier âge du monde, tous les peuples s'en ſervirent ſans les diminuer ni les augmenter. La livre n'eût pas le même ſort, elle fut, & elle eſt encore differente, non ſeulement dans les Nations étrangeres ; mais encore dans les Provinces,& dans les Villes d'un même Royaume.

La Medecine ſe ſert d'un poids qui lui eſt propre. Son plus grand, eſt une livre

livre Medicinale. Cette livre eſt de 12. onces ; mais qui ne valent que 10. onces de poids de Marc. L'once eſt compoſée de 8. drachmes ; la drachme de 3. ſcrupules ou 60. grains ; le ſcrupule de 2. oboles, ou 20. grains ; l'obole de 10. grains. Enfin le plus petit poids eſt un grain ; & tous ces poids ont chacun leurs notes ou caracteres qui les déſignent. Palemon & Priſcien ſont des Auteurs anciens, qui ont écrit ſur les poids, les meſures, & les Monnoyes.

Quiconque aura l'envie de voir pluſieurs belles démonſtrations touchant les balances, n'a qu'à lire les Auteurs ſuivans ; Guy Ubalde, Galilée, Simon Stevin, Jean Buteon, Caſimir Polonois

CHAPITRE XVIII.

Des Horloges. Differentes ſortes d'horloges. De leurs inventeurs, & de leurs uſages.

L'Horloge eſt une ſorte de machine, un certain inſtrument qui ſert à regler les heures ; un ſigne qui

les fait connoître, & une voix, pour ainſi dire, qui les annonce ; qui ſert auſſi conſequemment à déterminer le tems de nos occupations, de nos repas, de nôtre ſommeil ; & en un mot de tout le reſte qui eſt neceſſaire aux commoditez, & aux uſages de la vie.

Avant l'invention des Horloges, le tems du jour étoit fort confus, & encore plus celui de la nuit. Les Romains qui n'en eurent que fort tard l'uſage & la connoiſſance, ſe contenterent de diviſer le jour en quelques parties, qu'ils nommérent l'aube, ou le point du jour, le matin, le midy, le crepuſcule, & le ſoir. Quant à la nuit, ils la diſtribuerent en quatre veilles, & chaque veille comprenoit trois heures. La premiere, ils l'appellerent *Veſperum* le ſoir, ou l'entrée de la nuit. La ſeconde, *Conticinium*, ou *intempeſtatem*, c'eſt-à-dire, le tems ou toutes choſes ſont dans le ſilence, & ou tout le monde repoſe. La troiſiéme, *Gallicinium*, le tems de la nuit, ou chante le Cocq. Et la quatriéme, ils la nommérent *Luciferum* l'aurore,

la fin de la nuit, ou ſe leve l'étoile du jour. Dans les 12. tables même, il n'eſt fait mention que du lever du Soleil, & de ſon coucher. Quelques tems après l'on y ajoûta le midi, aprés quoi l'on en vint à la diſtribution ſuſdite.

Ce ne fut donc que dans la ſuite qu'à Rome l'on eut l'uſage des Horloges, & une connoiſſance diſtincte des heures, que l'on avoit néanmoins ailleurs; car les Juifs, les Caldéens, les Babyloniens, & les Egyptiens avoient déjà diviſé le jour en 24. parties, qu'ils nommerent heures, & que les derniers dériverent de *Hor* ou *Horus*, qui en leur langue veut dire Apollon ou Soleil; par cette raiſon que c'eſt le Soleil qui diſtingue & meſure les heures du jour, & toutes les differences des tems. De-là vint que les heures furent appellées filles du Soleil, qui fut regardé comme un Dieu par ces Idolâtres, & de-là auſſi cette vénération extrême qu'ils eurent pour elles; juſques-là qu'ils leurs éleverent des Temples, & leurs rendirent des honneurs Divins. Les Chi-

nois leurs en ont consacré un qu'ils ne ferment jamais, pour montrer qu'il faut être attentif au tems qui fuit, & que rien ne retarde dans sa course précipitée. Dans la Ville d'Argos elles en eurent un des plus magnifiques : à Megare elles étoient gravées sur le front de Jupiter Olympien ; & en Elide elles paroissoient sur des trônes dans le Temple de la Deesse que l'on a feint presider aux nôces. C'est ce qu'on peut voir dans Pausanias.

L'on raporte une histoire assez plaisante, ou pour mieux dire une Fable, qui fut à ce qu'on prétend, l'occasion que l'on distingua les heures du jour. Macrobe la raconte ainsi : Hermes Trimegiste ayant observé qu'un certain animal consacré au Dieu Serapis, & qu'on nommoit Cynocephale, pissoit régulierement douze fois par jour, & autant la nuit, & qu'entre les intervalles que cet animal, espece de singe, jettoit son urine ; il n'y avoit nulle difference de tems, jugea qu'il pourroit bien lui-même diviser le jour & la nuit en autant d'égales parties. Ce qu'il fit en

effet, dit Macrobe ; enſorte qu'avant Trimegiſte cette diviſion du jour naturel en 24. heures étoit inconnuë, s'il s'en faut tenir à la rélation de cet Ecrivain, & de pluſieurs autres, qui tout comme lui ont cru cette Fable. Ce que nous dirons dans quelques momens de l'ancienneté des Montres Solaires, pourra faire juger au Lecteur que cette diviſion des heures avoit été faite avant Trimegiſte ; quand bien il ſeroit auſſi ancien que quelques Auteurs le ſuppoſent, en mettant ſa naiſſance dans le tems de Ninus, c'eſt-à-dire, en l'année 2076. du monde.

Après cette invention, ou diſtribution du jour en 24. heures, il fallut chercher une methode aſſurée, & ſcientifique, & qui fut fixe pour les diſtinguer. La premiere que l'on trouva & dont on ſe ſervit, du moins à Rome, ce fut de meſurer l'ombre de quelque colomne, de quelque tour, de quelque muraille, ou bien de quelqu'autre choſe ; or quand cette ombre avoit un certain nombre de pieds, c'étoit ou le midi, ou l'heure

du bain, ou celle du ſouper, ſelon que l'ombre étoit ou plus ou moins avancée ; & alors il y avoit des Crieurs publics établis par les Magiſtrats pour les annoncer. Les grands Seigneurs en avoient de particuliers, qu'ils tenoient à la porte de leurs Palais, & qui avoient ſoin de les avertir, quand les heures du bain, du ſouper, & ainſi des autres étoient arrivées. Sur la fin du premier Tome de Bede & dans le Traité qu'il a fait *de Menſura Horologii*, l'on y voit la répréſentation ou figure de celle en queſtion.

Cependant comme cette premiere ſorte d'Horloges étoit trop ſimple, & trop incommode, il fut neceſſaire d'en chercher quelqu'autre, qui fut en même tems & plus ingénieuſe & plus commode. L'on inventa les Horloges Sciateriques, c'eſt-à-dire, les Cadrans ou Montres Solaires, qui marquerent l'heure par l'ombre d'un ſtile élevé, en tombant ſur des lignes diſpoſées par l'art de la Gnomonique, & tirées ſur un plan, ou une muraille : Mais ces Horloges Sciateriques ne furent pas d'abord par tout en

T. 3

P. 138

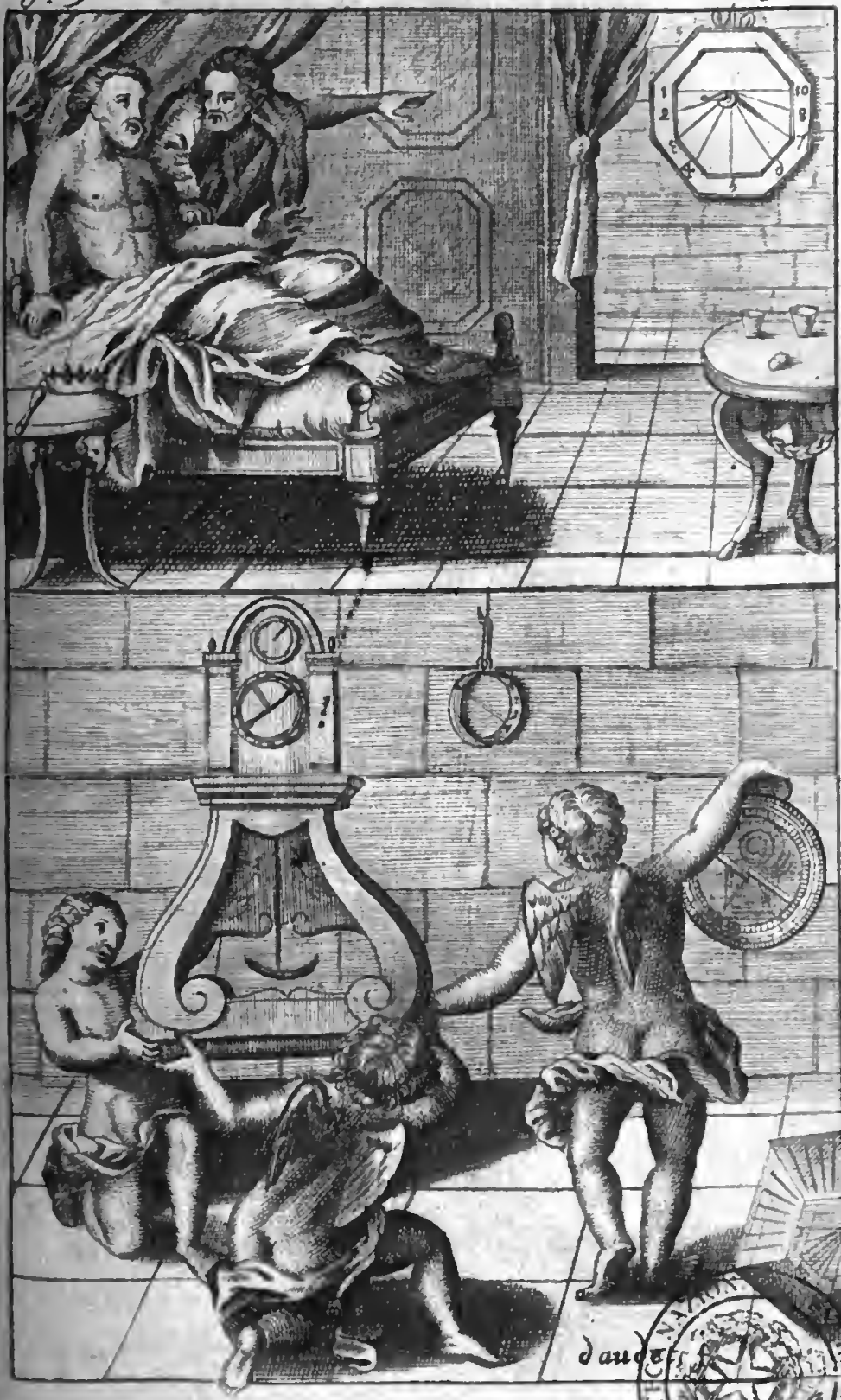

d'auct.

BIBLIOTECA NAZIONALE V. EMANUELE

uſage, & ſur tout à Rome, où elles furent long-tems inconnuës, comme on le verra dans quelques momens.

Peut-être que cet Art, que nous appellons maintenant Horlogiographie, ne fut pas au commencement ſi parfait qu'il l'eſt aujourd'hui, & que l'on ne ſçût pas d'abord frabriquer toutes ces ſortes merveilleuſes d'Horloges qu'enſeigne l'Horlogiographie, & qui donne des regles ſûres & infaillibles pour les fabriquer : mais dans la ſuite l'on perfectionna cette ſcience, & l'on s'appliqua à trouver la juſte proportion des ombres, pour la conſtruction de toute ſorte de Cadrans, ſoit au Soleil, ſoit à la Lune, ſoit même par la réfléxion de la lumiere ſur toute ſorte de ſurfaces, par le ſecours de la Gnomonique ſpeculiere ou reflexe. Quiconque ſouhaitera de voir quantité de figures de ces Horloges ingénieuſes, n'aura qu'à conſulter le Livre du P. Kircher, qu'il a intitulé *Ars magna lucis & umbræ*, où il en trouvera des plus admirables, & des plus curieuſes

que l'on puiſſe faire. Clavius eſt encore un habile Auteur, qui à fait un *in-folio* de la Gnomonique, qui comprend tout ce que l'on peut ſçavoir ſur ces Horloges Sciateriques.

Quant à l'inventeur de ces Montres, nous n'oſerions nous vanter d'en dire le nom. Vitruve dans le *l.* 9. *c.* 9. de l'Ouvrage qu'il a compoſé, compte parmi les inventeurs des Horloges l'ancien Beroſe Caldéen de nation, & grand Pontife de Belus, qui fut en eſtime environ 276. ans avant la naiſſance de JESUS-CHRIST, & dans le tems que Ptolomée Philadelphe regnoit en Egypte; mais il ne dit pas qu'il en ſoit abſolument le premier Auteur. Herodote, ſans en nommer non plus aucun en particulier, dit ſeulement en traitant de l'Art de la Gnomonique, que les Babyloniens l'apprirent aux Grecs, auſſi-bien que la diſtribution des heures : *Nam polum & Gnomonem, & duodecim diei partes à Babyloniis Græci didicerunt.* Voëlus parlant des Horloges dans le chapitre premier de ſon premier Livre, le Venerable Bede *de Diviſione*

tempor. & Clavius dans le premier Livre de ſon Traité de la Gnomonique, mettent l'invention de cet Art au delà du tems du Deluge, & croyent devoir en donner la gloire aux Prédéceſſeurs de Noé. En effet, il paroît être vrai-ſemblable que les inſtrumens ſolaires, & Gnomoniques, vont de pair en antiquité avec l'Aſtronomie même ; & qu'ainſi les premiers Hommes ayant eu connoiſſance de cette ſcience, durent l'avoir de tous les inſtrumens dont elle ſe ſert, ou pour le moins des principaux. Auſſi Clement Alexandrin parlant de la Philoſophie des Egyptiens, dans le ſixiéme Livre de ſes Stromates, met les Horloges entre les inſtrumens de l'Aſtronomie : *Poſt cantorem verò procedit Horoſcopus, qui in manu habet Horologium, & palmam, ſimbola Aſtrologiæ & ſigna.*

L'Hiſtorien Pline eſt bien éloigné de donner autant d'antiquité aux Horloges Sciateriques, que lui en donnent tous ceux que nous venons de dire : il en fixe au contraire l'Epoque entre la cinquantiéme, & ſoixantiéme Olympiade, & en fait Auteur

un nommé Anaximenés, qui fut Milerien d'origine, & Disciple d'Anaximander ; ajoûtant qu'il en fit l'experience à Sparte, & qu'il en enseigna l'usage aux Habitans de Lacedemone. Il se trompe ; car quand bien cette sorte d'Horloges n'auroit pas toute l'antiquité que tous ces Ecrivains lui donnent, il faudroit lui en donner davantage que ne lui en donne Pline lui-même, puisque l'Ecriture parle de celle que le Roy Achaz fit construire dans son son Palais, deux cens ans avant la naissance d'Anaximenes ; ce qui convainc d'erreur cet Historien, & nous oblige par consequent à croire sur les conjectures des autres, ce que nous avons déjà dit. qu'il est vrai-semblable que cette invention est dûë à quelqu'un du peuple de Dieu avant le Deluge ; & qu'ainsi ce peuple en a eu la connoissance avant les Babiloniens & les Egyptiens ; ceux-ci plutôt que les Grecs, comme les Grecs l'ont euë avant les Latins.

Les Caldéens disent que cette Horloge n'étoit qu'une simple Montre

Solaire faite d'une pierre, & que l'on y montoit par quelques dégrez. Pour toute façon & tout ornement, ils ne lui donnent qu'un petit Obeliſque d'airain planté au milieu, & ſervant de ſtyle pour marquer les heures de ſon ombre, ſuivant le cours de l'aſtre du jour.

Il y en a qui croyent, comme S. Jerôme, & Cajetain, que la ſtructure de cette Horloge ne conſiſtoit ſimplement qu'en quelques degrez; mais diſpoſez en telle maniere, c'eſt-à-dire, d'une telle hauteur & telle largeur, que l'ombre pouvoit à chaque heure en parcourir un en montant depuis le lever du Soleil juſqu'à ſon midi, & un autre en deſcendant depuis ſon midi juſqu'à ſon coucher; ſi bien que ce degrez, qui ſelon Arias Montanus étoient de figure demi-cylindrique, ſervoient eux-mêmes de ſtyle & de lignes.

Grotius & Gaffarel, qui cite le Rabin Chomer dans ſes curioſitez inoüies, en font une deſcription toute ſinguliere, & qui marqueroit, ſi ce qu'ils en diſent étoit véritable, que

les Juifs auroient été déjà fort ſçavans dans l'Art de la Gnomonique ; mais il n'eſt nullement vrai-ſemblable que cette Horloge ait été auſſi ingénieuſe & auſſi parfaite, qne ces Auteurs l'ont répréſentée.

Cette Horloge eſt la plus célébre dont parle l'hiſtoire, à cauſe que par un prodige des plus ſurprenans que l'on eut vû juſqu'alors, ſon ombre retrograda de 10. lignes, pour un ſigne qui fut donné à Ezechias, de la prochaine guériſon de ſa maladie : ou pour mieux dire, à cauſe que le Soleil remonta lui-même, afin que le miracle en fut plus ſenſible, ainſi qu'il paroît & dans le trente-huitiéme chapitre d'Iſaïe,& dans le trente-deuxiéme des Paralipomenes ; & afin auſſi que nul ne s'aviſat déſormais de l'attribuër à la ſubtilité, & à l'induſtrie de quelque Aſtrologue, ou de tout autre expérimenté dans l'Art de l'Horlogiographie. En effet, ſi c'eut été l'ombre du ſtile, & non le Soleil, qui eut reculé, l'on auroit pû dire que ce fait pouvoit n'être point au-deſſus des Loix, & des forces de la nature ;

nature ; car il eſt tout ſûr, & les gens habiles dans la ſcience de la Gnomonique en donnent des démonſtrations évidentes & infaillibles, que par le ſeul ſecours de l'Art on peut faire d'Horloges Solaires, où l'ombre ſeule retrograde, ſans que le Soleil recule lui-même : comme ſi l'on éleve un plan en telle ſorte qu'il ait une élevation du pole moindre de 23½ degrez. De-là vient que dans la Zone Torride, entre l'équateur & l'un & l'autre Tropique, la choſe arrive naturellement : & il ne faut pas en être ſurpris ; car s'il eſt vrai que certains climats, par rapport à differentes ſituations, & par rapport à divers aſpects du Soleil, les uns ont les ombres du côté gauche, tandis que les autres l'ont du côté droit, ſelon ces deux vers de Lucain :

Ignotum vobis Arabes veniſtis in orbem,
Umbras mirati nemorum non ire ſiniſtras.

Il n'eſt pas moins vrai qu'attendu

auſſi les divers aſpects du Soleil, l'ombre peut de même ou s'avancer, ou bien reculer: Quoiqu'il en ſoit de cette remarque, nous pouvons du moins aſſurer que les Horloges Sciateriques ſont d'une invention fort ancienne, puiſque du tems du Roy Achaz, que l'Ecriture traite d'impie, elles étoient en uſage parmi les Juifs, comme nous pouvons croire qu'elles l'étoient parmi les Egyptiens, les Babyloniens, & probablement même parmi les Grecs.

L'on en eut bien plus tard la connoiſſance à Rome, & c'eſt une choſe aſſez ſurprenante que l'on ne s'y en ſervit que 600. ans après qu'elle eut été fondée. Il ſe paſſa un auſſi long-tems, dit Pline, que la lumiere fut comme confuſe parmi les Romains: *Tandiu populi Romani indiſcreta lux fuit*, n'ayant ſçû s'en ſervir juſqu'alors pour fabriquer des montres Solaires. S'ils l'euſſent ſçû, ils n'auroient pas tenu des gens à gage pour aller meſurer les ombres, & pour enſuite leur venir dire le nombre de pieds juſqu'où elles étoient parvenuës. La premiere qui parut à Rome, fut pla-

cée, ſelon quelques-uns, au Mont-Quirinal, ou au Capitole ; & ſelon quelques autres, au Temple de Diane au Mont-Aventin : Mais cette montre n'étoit point expoſée en public. Celle qui parut premierement en place publique, fut celle qu'apporta M. Valerius, venant de Sicile, qu'il plaça ſur une colomne ; cependant cette montre ne convenoit pas au climat de Rome, où le Pole n'a pas une même élevation qu'en Sicile. Ce fut ce qui obligea le Cenſeur L. Philip. d'en faire tout auprès une autre qui fut mieux reglée, après que l'on ſe fut ſervi pendant quatre-vingt dix-neuf ans de celle de Valerius.

Dans la ſuite, les Romains devinrent habile dans cet Art de la Gnomonique. L'Horloge Sciaterique que fit faire à Rome l'Empereur Auguſte, & qui fut des plus admirables, en eſt une preuve : Il fit élever dans la place du Champ de Mars un Obeliſque de 116. pieds de hauteur, ſans y comprendre ſa baſe : Tout au tour il fit faire un pavé de marbre, de figure quadrangulaire, où Manlius ce-

lebre Mathematicien enchâſſa des marques de cuivre doré, par le moyen deſquelles, & de l'ombre de cet Obeliſque qui ſervoit d'aiguille, l'on ne connoiſſoit pas ſeulement les heures, mais encore le cours du Soleil, avec les acroiſſemens, & décroiſſemens des jours & des nuits. Le même Manlius repreſenta à la Moſaïque, c'eſt-à-dire, avec pluſieurs petites pieces de rapport, & diverſifiées de pluſieurs couleurs, les quatre vents Cardinaux aux quatre angles du ſuſdit pavé, avec cette inſcription Latine: UT BOREAS SPIRAT.

Cependant ces ſortes d'Horloges ne pouvoient ſervir que pendant le jour; il falloit même que le tems fut clair. Pendant la nuit elles étoient entierement inutiles. Il fallut donc inventer quelqu'autre eſpece d'Horloges utile en toute ſorte tems. L'on trouva les Hydrauliques que l'on fit avec de l'eau, & que les Anciens nommérent *Clepſydres*. L'on avoit deux phioles de verre, dont l'une étoit poſée ſur l'autre, & remplie d'eau, qui couloit peu à peu dans

celle qui étoit par deſſous. Une de ces meſures ne duroit guere plus d'un quart d'heure de tems ; ſi bien que pour une heure entiere, il falloit tourner trois fois l'inſtrument. Ces premieres Clepſydres furent fort ſimples ; le tems en produiſit de plus ingénieuſes. Une autre eſpece de ces Horloges parut, & qu'il n'étoit pas beſoin de tourner après que l'eau en étoit tombée : elle marquoit les heures en cette maniere. On prenoit le vaſe de verre, au fond duquel il y avoit un petit trou, par ou l'eau s'écouloit inſenſiblement. Dans l'un des côtez de ce vaſe l'on tiroit une ligne perpendiculaire, où les heures au nombre de douze, étoient marquées : on jettoit dans cette eau un morceau de liege, qui portoit une petite verge de fer, dont l'extrémité marquoit la premiere heure des douze. A meſure que l'eau s'écouloit, le liege & la verge de fer s'abbaiſſoient, & en s'abbaiſſant ils marquoient au juſte, la ſeconde, la troiſiéme, & toutes les autres ſucceſſivement, juſqu'à la douziéme ; après quoi l'on empliſſoit

de nouveau le vaſe, & l'on continuoit, ou l'on commençoit à compter comme auparavant. Il y en a maintenant d'invention nouvelle, qui pour être très-curieuſes, meritent auſſi qu'on les admire. Nous apprenons qu'il s'en eſt fait autrefois avec du Mercure, tout de même qu'avec de l'eau. Nous liſons encore que les Egyptiens meſuroient le cours du Soleil avec les Clepſydres, ce que Tychobrahé à renouvellé en nos jours, s'en étant ſervi pour obſerver les Aſtres du Ciel. Dudley ne negligea pas non plus ce moyen pour ſes obſervations Maritimes. Selon Pline, ce fut Scipion Naſica qui fut l'inventeur des Clepſydres, ce qui arriva l'an du monde 3846. Mais ſelon Vitruve, ce fut un nommé Cteſibius de la Ville d'Alexandrie, & fils d'un Barbier, qui fleurit en la CLXV. Olympiade, 120. ans avant JESUS-CHRIST. L'on a vû des Clepſidres, qui non ſeulement marquoient les heures, mais qui faiſoient ſonner une cloche. Voyez ici les répréſentations de pluſieurs Clepſidres.

CLPS-YDRES

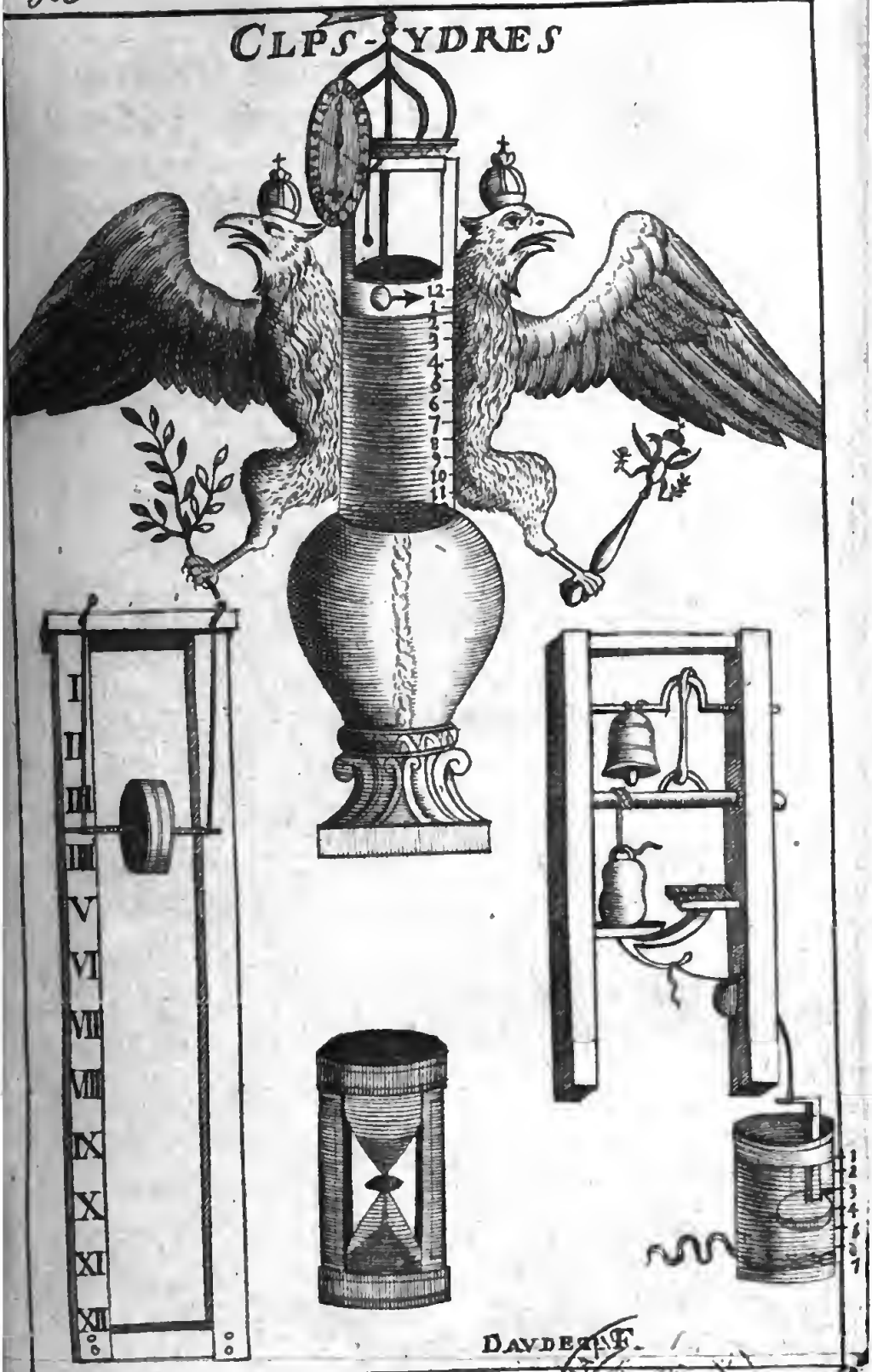

DAVDEN F.

BIBLIOTECA MVSEO - V. L. MANUEL II

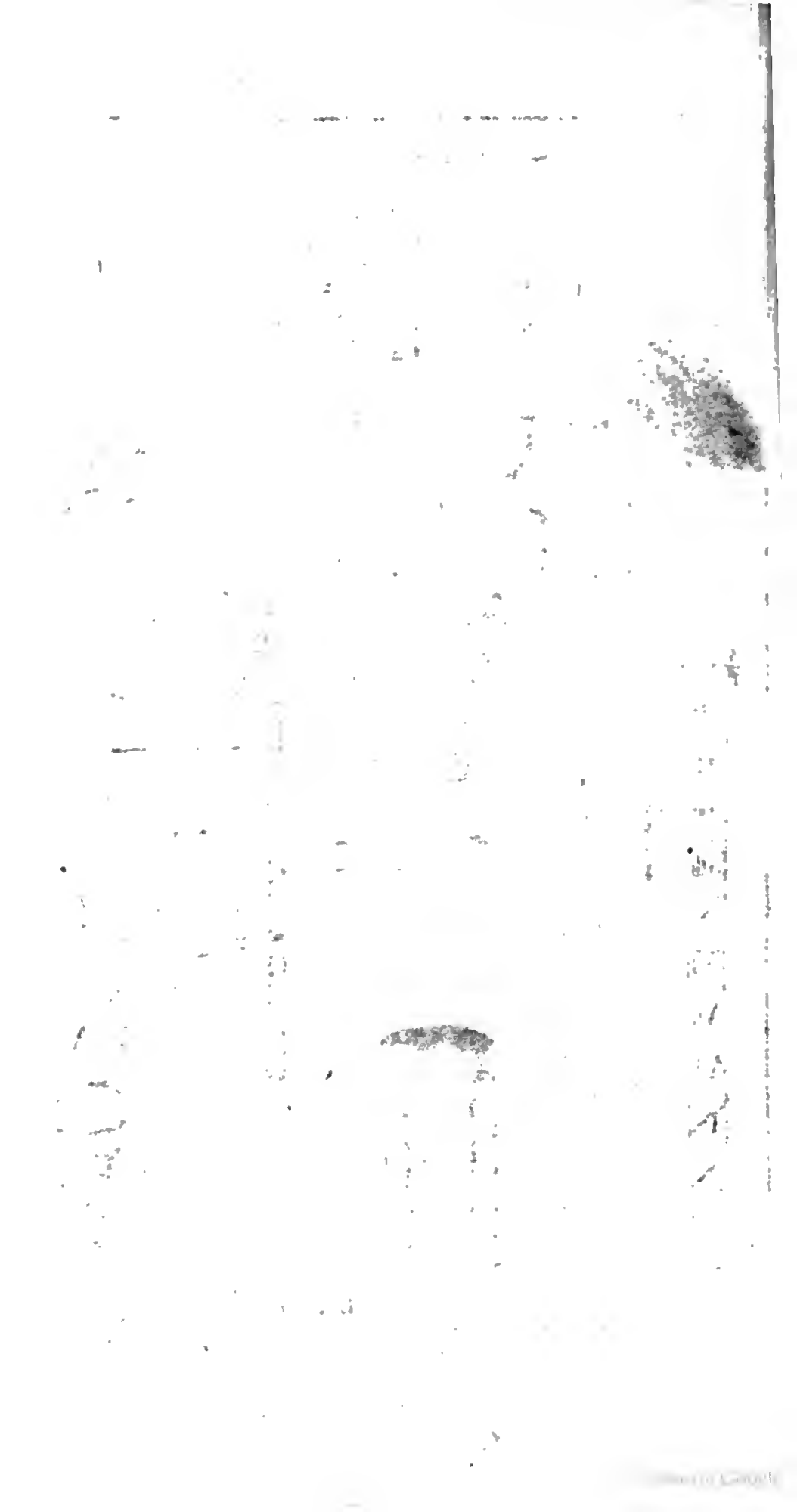

Les Horloges de ſable, de plomb, d'acier, de coquilles d'œufs miſes en poudre, & qui tiennent lieu de Clepſydres, ſont aujourd'hui fort en uſage : elles ſont même beaucoup anciennes ; mais l'on ne ſçait pas au ſûr par qui, ni où elles ont été inventées. Diſons maintenant quelque choſe des Automates, & produiſons ce qu'on trouve ſur leur ſujet de plus curieux.

Entre toutes les eſpeces d'Horloges, les Automates, c'eſt-à-dire, celles qui ſont faites à reſſort avec des rouës, des pendules, ou contrepoids, un balancier, une ſonnerie, & qui non ſeulement marquent les heures par une montre & une aiguille ; mais qui les font entendre à ceux qui en ſont éloignez, en frappant ſur un timbre, ou ſur une cloche ; ſont ſans contredit les plus dignes d'être admirées. Quel qui en ait été l'inventeur, merite une approbation éternelle : Car que peut-on s'imaginer de plus merveilleux, & de plus commode en même tems, que de voir, ou d'entendre une machine qui va d'elle-même, qui marche d'un pas compaſſé,

qui nous avertit régulierement de l'heure qu'il eſt, non moins la nuit, que le jour ; & qui nous ſert parconſequent à regler nos occupations, & tout le reſte en un mot qui peut concourir aux commoditez de la vie ? En verité il faut reconnoître quelque choſe de Divin dans cette invention. Auſſi les Chinois, gens induſtrieux, s'il y en a dans l'Univers, furent ſi ſurpris la premiere fois qu'ils virent de ces ſortes d'Horloges faites en Europe, qu'ils mirent des gardes auprès, pour obſerver ſi quelqu'un ne venoit point les faire ſonner.

Il eſt ſûr que dans la haute antiquité, nul peuple n'a jamais eu n'y l'uſage, ni la connoiſſance de ces Horloges Automates ; du moins l'hiſtoire ne fournit aucun monument qui puiſſe nous le faire croire. L'on ne ſçait pas même l'Epoque de leur invention ; quoique les uns la rapportent au Pape Sylveſtre II. les autres à Pacificus Archidiacre de Verone, & quelques autres à Boëce : du moins paroit-il que dans le ſiecle de ce dernier, elles n'avoient pas été encore

inventées : & une forte conjecture que nous en avons, c'eſt que du tems de Sidoine Apollinaire, qui étoit le contemporain de Boëce, qui étoit même ſon ami intime, les grands Seigneurs tenoient encore des gens à gage, pour les avertir des heures du bain, du ſouper, & ainſi des autres qu'il étoit neceſſaire qu'ils ſçuſſent : un Horloge, ou domeſtique, ou publique leur auroit évité & ce ſoin, & cette dépenſe. Cet uſage d'annoncer les heures, & qui étoit encore en vigueur du tems de Sidoine, paroît dans l'Epître qu'il addreſſe à Donidius, & qui eſt la neuviéme de ſon ſecond Livre. Une autre conjecture encore plus forte que la précédente, c'eſt qu'Aurel. Caſſiodore qui vivoit à la fin du cinquiéme ſiécle, & au commencement du ſixiéme ; tout comme Severin Boëce, & qui fit des Traitez exprès de toutes les eſpeces d'Horloges, ne fait cependant aucune mention de ces machines Automates, qui ſont à rouës & à reſſort ; ce qu'il n'auroit pas obmis ſans doute, s'il n'y en euſſe eu de ſon tems. De ces

deux preuves ou conjectures, nous inferons, & c'eſt nous ſemble avec fondement, que c'eſt à faux que l'on attribuë au Pape Sabinian, d'avoir diſtingué le premier les heures par le ſon des cloches avec un marteau ; car cette deuxiéme invention ſuppoſe neceſſairement la premiere. Or ſi les Horloges n'étoient pas encore inventées du tems de Sabinian, qui étoit celui de Boëce, il eſt tout viſible que ce Pontife ne les fit point ſonner, comme l'on prétend ; à moins qu'il n'eut fait ſonner quelqu'autre machine differente de nos Horloges Automates, par la chute de quelque poids : Telle que fut celle qu'un Roy de Perſe, nommé Aaron, envoya au Roy Charlemagne, qui à chaque heure lançoit une petite bale d'airain, laquelle venant à tomber dans un baſſin, ou dans quelqu'autre vaſe ſonore, la marquoit régulierement, avec le ſecours de 12. Cavalliers qu'on voyoit dans cette machine, qui ſortoient par 12. fenêtres, & fermoient en même tems 12. autres fenêtres qui étoient ouvertes, après

que les heures étoient finies : ce qu'on peut voir dans l'Auteur de la vie de Charlemagne, & dans quantité d'autres Ecrivains : Telle que fut encore celle qu'inventa Lucian, où l'on voyoit une Clepſydre, qui vuidoit peu à peu ſon eau ; & après que cette eau s'étoit entierement écoulée, une machine étoit miſe en mouvement, & ce mouvement faiſoit ſonner en même tems une Cloche. Sa figure eſt repreſentée dans la planche que l'on vient de voir quelques pages auparavant.

Après l'invention des Horloges, dont le premier Auteur nous eſt inconnu, & dont l'artifice ne fut pas d'abord apparemment ſi induſtrieux, ni ſi recherché ; le tems en produiſit avec tant de délicateſſe, & tant d'artifice, qu'elles ont merité que les curieux en ayent fait des remarques particulieres. Quant à la délicateſſe, la montre que l'on preſenta à l'Empereureur Charlequint, qui ſervoit de pendans d'oreille ; & celle dont on fit preſent à un Duc d'Urbin, qui étoit enchaſſée dans une bague, au

lieu de pierrerie ; & qui pour être ſi petites, ne laiſſoient pas d'avoir le roüage & la ſonnerie des grandes Horloges, pouvoient paſſer pour de chefs d'œuvres, & avoir rang parmi les ouvrages les plus ſubtils & les plus mignons. Celle qu'Iſabelle d'Autriche avoit dans le chaton de ſa bague, & qui indiquoit les heures, non en ſonnant, mais en lui piquant le doigt autant de fois qu'il étoit d'heures, n'étoit ni moins délicate, ni moins admirable.

Quant à l'artifice, l'on n'auroit qu'à voir celles de Cambray, de Straſbourg, de Veniſe, & celle de Lyon en particulier, dont nous avons examiné de près la fabrique, qui pour être des plus ingénieuſes, merite que nous en donnions ici une idée.

Premierement un ouvrage d'architecture, en forme de tour quarrée, enrichi de quantité de figures, & terminé par un dome de figure ronde, ſe preſente d'abord aux yeux.

La mécanique y eſt merveilleuſe, & s'y fait admirer par un grand nombre de figures, que l'on diroit être animées,

animées, & qui ſont miſes en mouvement par des reſſorts.

Sur la plus haute partie du Dome, eſt placé un Cocq artificiel qui par ſon chant, & le battement de ſes aîles annonce l'heure.

Dans la friſe du Dome il y a un nombre de petites Cloches de differente grandeur, que des Anges font ſonner avec des marteaux, & qui imitent le chant de l'Hymne de ſaint Jean-Baptiſte.

Immediatement au deſſous eſt repreſenté le myſtere de l'Annonciation; & tandis que l'on entend le carrillon, un Ange ouvrant une porte, ſort d'une Chambre, & entre dans une autre où il trouve la Sainte Vierge qui ſe tourne de ſon côté, & la ſaluë. En même tems l'on voit deſcendre le Saint Eſprit, & le Pere Eternel qui eſt au deſſus placé dans un Ciel, donner par trois fois ſa benediction; Aprés quoy le Saint Eſprit s'en retourne, l'Ange s'en va, & l'heure ſonne par le moyen d'une Cloche qui eſt dans la lanterne du Dome.

Un peu plus bas dans une niche d'environ un pied & demy de hauteur paroît une autre Figure où elle reſte d'un minuit, à un autre minuit, à laquelle le lendemain à la méme heure une autre differente Figure ſuccede, & ainſi ſucceſſivement depuis le Dimanche juſqu'au Samedy. Celle du Dimanche, eſt un Jeſus-Chriſt reſſuſcité : celle du Lundy, une Mort : celle du Mardy, un ſaint Jean-Baptiſte : celle du Mecredy, un ſaint Etienne : celle du Jeudy, un Chriſt qui ſoûtient une Hoſtie ſur un Calice : celle du Vendredy, un Enfant qui embraſſe une Croix ; & celle du Samedy, une Vierge.

Toute cette Mecanique quelque ingenieuſe qu'elle paroiſſe, n'eſt pas neanmoins ce qu'il y a de plus curieux, & de remarquable dans cette Machine. L'on y voit un grand Planiſphere qui en termes de Mathematique ſe nomme Aſtrolabe, où les mouvemens, & tout l'Etat des Cieux ſont repreſentez dans tous les differens tems de l'année, le lieu du Soleil dans les Signes du Zodiaque, le

cours des Aſtres, les diverſes poſitions des Planetes, les Phaſes ou illuminations de la Lune, ſon Croiſſant, ſa Plenitude, ſon Declin, ſon Quantiéme. L'Athldade ou Regle Mobile qui traverſe tout l'Aſtrolabe donne le mouvement au Soleil dans l'Ecclyptique qui eſt un Cercle que décrit le Soleil par ſon mouvement annuel, & qui ſe trouve dans le milieu du Zodiaque où il marque le degré du ſigne dans lequel il ſe rencontre, faiſant voir tout à la fois & en même tems l'heure de ſon lever & de ſon coucher, la longueur des jours & des nuits, la durée du Crepuſcule du matin & du ſoir. Cette même Alhidade ou Regle Mobile marque par ſes extremitez le ſigne que le Soleil parcourt ce jour-là dans la ligne que nous avons nommée Ecclyptique, auſſi-bien que les mois, & le jour courants, & le vingt-quatre heures du jour. Son mouvement eſt de l'Orient à l'Occident, qu'elle acheve dans l'eſpace de vingt-quatre heures, tandis que les Signes, les Planettes, & tout le Syſtême generalement dans

chacune de ſes parties, conſervent leurs cours particuliers, dont les revolutions ne s'achevent que dans leurs tems.

Sur l'araignée de l'Aſtrolabe, qui eſt une platine percée à jour, ſont marquées la plûpart des étoiles fixes, auſſi-bien celles qui ſe trouvent ſous nôtre Horiſon, que celles qui ſont par deſſus; en ſorte qu'à toutes les heures du jour on peut voir celles-là comme celles-cy.

Sous l'Aſtrolabe paroît un autre grand cercle où ſe montre un Calendrier marquant le ſiecle, le nombre d'Or, l'Epacte, la lettre Dominicale, les Fêtes mobiles, & tout cela ſe change dans un moment ſur le minuit du dernier jour de l'année, & ſans le ſecours d'aucune main étrangere. L'on y voit auſſi un Almanach perpetuel ſervant à indiquer le jour du mois, les Ides, les Nones les Calendes, la Fête qui ſe celebre ce jour-là, & l'Office qu'on doit chanter dans l'Egliſe.

Sur le côté droit de la Tour il y a un Cadran de figure ovale, à la cir-

conference duquel ſont marquées les ſoixantes minutes que les extremitez d'une aiguille parcourent, & que l'on voit ſenſiblement augmenter ou diminuer ſelon le ſens irregulier de l'ovale.

Enfin la Sphere y eſt ſi bien projettée, les principaux uſages de l'aſtronomie y paroiſſent ſi bien obſervez, & le tout ſi bien menagé, que l'on peut dire que l'on ne ſçauroit gueres rien voir de plus beau, & de plus achevé dans ce genre. La gloire de cette rare piece eſt duë à un fameux Horloger de Lyon natif d'Aubert en Auvergne, nommé Guillaume nourriſſon, qui en 1660. refit entierement, & augmenta même conſiderablement celle qui avoit été rétablie en 1598. par Nicolas Lippius Mathématicien de Baſle, aprés que les Calviniſtes eurent détruit la premiere qui étoit auparavant, & depuis longtems dans la même Egliſe; mais qui n'étoit rien en comparaiſon de ce qu'elle eſt aujourd'huy.

CHAPITRE XIX.

De quelques autres Eſpeces d'Horloges. Des Reveils. De celles qui marquent les Vents, la longueur du chemin que l'on fait. Du Thermometre, du Barometre. De l'Hygrometre. Du Graphometre. De la Bouſſole ou Cadran de Mer.

SI nous appellons Horloges tous ces inſtrumens qui ſont énoncez dans le titre, ce n'eſt pas qu'ils en ſoient en effet, mais c'eſt parce que dans leurs figures & dans leurs uſages ils imitent en quelque façon nos montres, & nos automates. Nous nous contenterons de donner ſeulement une brieve idée de chacune de ces Horloges, à l'exception du Cadran de Mer ſur lequel nous nous étendrons un peu davantage, eu égard à la curioſité du ſujet, & aux difficultez qui renferme que nous tâ-

cherons de vuider. Nous commençons par les Reveils.

Le Reveil eſt une eſpece d'Horloge automate, ayant des rouës, des contrepoids, une pendule, une ſonnerie. Il ne ſonne pas cependant les heures, mais il les indique ſur une montre qui eſt en dehors. Son principal uſage eſt de reveiller preciſément à toute heure de la nuit que l'on veut, ce qui ſe fait par le moyen d'un timbre qu'un marteau à double tête frappe en dedans de chaque côté d'une maniere precipitée, & non interrompuë autant de tems qu'il eſt neceſſaire pour que celui qui dort puiſſe entendre le bruit, & s'éveiller. Cette invention eſt duë à un fameux Horloger de Pavie nommé Bernardin Carovagius qui fut l'Homme de ſon tems le plus contrefait, mais d'ailleurs très-ingenieux & d'un rare Eſprit. A ſon invention il ajoûta celle de faire allumer la chandelle à cette ſorte de machine pour la commodité de ſon maître; Tant l'Eſprit de l'Homme eſt fe-

cond en ſubtilitez quand il prend peine de s'appliquer.

Une autre eſpece d'Horloges que nous trouvons, eſt celle dont parle Vitruve, & qui étoit une ſorte de Chariot ſervant à marquer par ſon mouvement combien de milles l'on faiſoit par heure. C'étoit une machine automate fabriquée avec des rouës, & des reſſorts, à peu-près comme nos Horloges. On y attachoit un baſſin de cuivre dans lequel la machine lançoit au tems precis & déterminé une pierre, qui par ſa chute cauſoit un ſon qui marquoit l'heure, ce qui s'exécutoit par une vertu elaſtique ou de reſſort. L'on voit dans Cardan la deſcription d'une autre machine qui avoit les mêmes uſages, quoyque differente de celle dont parle Vitruve, par le moyen de laquelle on jugeoit auſſi de l'eſpace du chemin que l'on avoit fait.

Dans le même Cardan l'on voit une autre eſpece d'Horloge qui étoit aſſés ſinguliere; c'étoit, dit-il, ſur le témoignage de Ptolomée, une

certaine machine fabriquée avec des miroirs qui repreſentoient autant de fois qu'il étoit d'heures le viſage de ceux qui les regardoient, deux fois s'il en étoit deux; quatre fois s'il en étoit quatre, & ainſi ſucceſſivement.

Il y a eu des Horloges pour marquer les vents, comme il y en a pour marquer les heures. Vitruve parle d'un certain Andronicus Cyrrheſtes qui bâtit, dit-il, une Tour à Athenes, aux angles de laquelle il mit les figures des douze vents. A la cime de cette Tour il éleva un obeliſque, & ſur l'obeliſque il plaça un Triton d'airain tenant à ſa main droite une longue verge étenduë. Ce Triton demi-homme & demi-poiſſon étoit diſpoſé en telle maniere que le vent le faiſant tourner il regardoit toûjours vers l'endroit d'où ſouffloit ce vent, où il s'arrêtoit, tandis que la verge qu'il tenoit à la main en indiquoit la figure qui étoit repreſentée à l'un des angles de cette Tour. Ainſi par le moyen de cette Horloge l'on ſçavoit quel étoit le

vent qui ſouffloit alors. Polidore Virgile en parle encore dans le Chapitre dix-ſeptiéme de ſon premier Livre.

Les degrez de la chaleur ou fraiſcheur de l'air ſe connoiſſent par le moyen du Thermometre de l'invention de Drebellius, ou de Robert Flud. C'eſt un Globe de verre rempli d'une liqueur colorée ſur lequel s'éleve un long tuyau de même matiere ; Ce tuyau qui eſt fort delié, eſt ſcellé hermetiquement, c'eſt-à-dire, qu'on a bien bouché, en fondant au feu d'une lampe, & en tortillant avec des pincettes propres à cela, ſon goulet ou orifice, afin que rien de la liqueur ne s'exhale, non pas même les eſprits les plus delicats. On poſe ce tuyau ſur une platine ou planche de bois ou les degrez de cette chaleur ou fraîcheur ſont marquez par des diviſions, comme les heures ſur un Cadran par des lignes, & l'on connoît tous ces degrez à meſure que la liqueur monte ou deſcend, qui ne monte ainſi, que ſuivant la rarefaction de l'air qui y eſt reſté, comme

elle ne deſcend que ſelon que ce même air ſe condenſe.

Par le moyen du Barrometre on découvre la peſanteur ou legereté de l'air, ce qui ſe fait par le moyen du Mercure ou vif argent dont on remplit un tuyau de verre ſcellé hermetiquement par le bout d'en-haut, mais ouvert par celui d'en-bas, qui doit être enfoncé dans d'autre Mercure. Le vif argent que l'on a mis dans le tuyau qui tâche à s'en échapper y demeure ſuſpendu à la hauteur d'environ deux pieds quatre pouces, plus ou moins toutefois, ſelon la differente peſanteur ou legereté de l'air. Des ſignes que l'on voit marquez ſur la platine de bois qui ſert à ſoûtenir le tuyau, indiquent & font découvrir au juſte cette élevation & tous les degrez. L'on a obligation aux Italiens de cette invention. Ce fut Torricelli qui la trouva.

Le Zimozimettre ſert à connoître le temperamment du ſang des animaux, & à meſurer le degré de chaleur qui provient de la fermentation des matieres.

On trouve encore une Horloge qu'on à inventée pour meſurer les degrez de ſechereſſe & d'humidité de l'air, comme le Thermometre & le Barrometre pour ſa chaleur, ou ſa gravité ; & cet inſtrument ſe nomme Hygrometre, ou Hygroſcope dont l'invention nous eſt venuë d'Angleterre. On le fait en pluſieurs manieres Nous en avons vû autrefois qui étoient faits avec du crain de cheval qui ſe redreſſant ſuivant l'humidité, ou ſechereſſe de l'air faiſoient mouvoir une aiguille qui marquoit dans un Cadran les degrez de ces qualitez. La gouſſe d'une veſſe ſauvage produit encore le même éffet, tout comme un brin de l'eſpic d'avoine ſauvage qui doit être parfaitement meur, ſur lequel ont met un index : Mais le plus ſouvent l'Hygroſcope eſt compoſé de deux petits ais de bois fort déliez qui ſe meuvent dans une coulice ſuivant que l'humidité, ou la ſechereſſe de l'air les fait enfler ou ſe retirer, & par leur mouvement ils font marcher un index ou aiguille qui en indique les degrez ſur une eſpece de Cadran.

HYG-[illegible]ROMETRES.

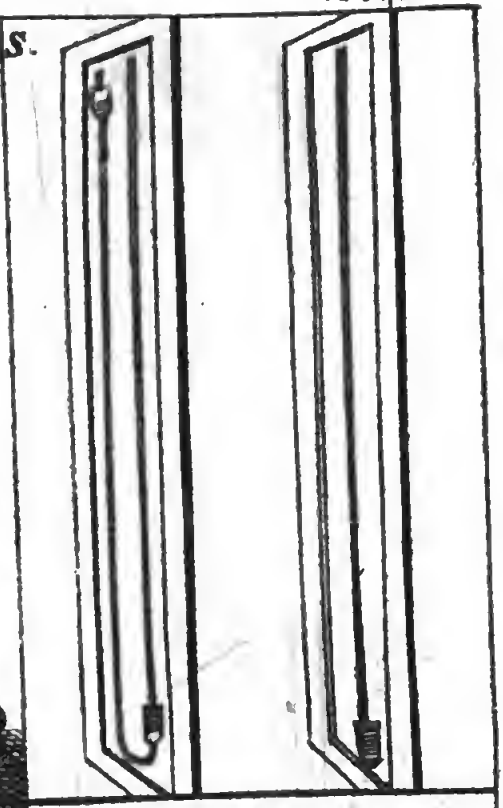

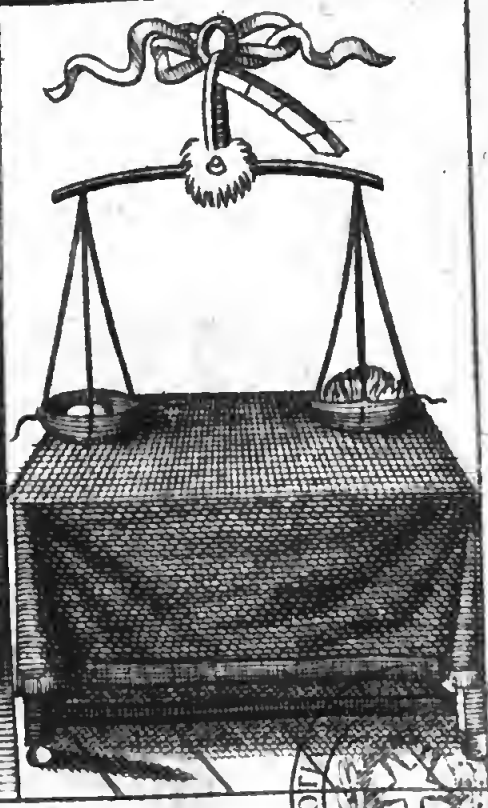

BIBLIOTECA - V. EMANUELE

Cadran. Cet inſtrument eſt décrit dans le Journal des Sçavans de France de l'an 1677. où l'on voit auſſi ſa figure. Vallemont dans ſa Phyſique Occulte en met de huit ſortes; il donne même les figures de quelques-uns.

Parmi ces eſpeces d Horloges on peut ranger le Graphometre inſtrument de Mathematique ſervant à prendre toute ſorte d'angles, à meſurer des hauteurs, à lever des Plans, &c. Le Graphometre eſt un demi-cercle deviſé en cent-huitante degrez avec une regle mobile, une bouſſole au milieu & des pinnules, c'eſt-à-dire des petites plaques de fer élevées perpendiculairement ſur les bords de l'alhidade ou regle mobile, ayant de petits trous par où l'on obſerve les points & les objets que l'on deſire. On monte le Graphometre tout comme les autres inſtrumens qui ſervent à faire des obſervations, ſur une genoüillere qui eſt faite d'un morceau de cuivre de forme ſpherique enfermée dans un demi-globe concave dans lequel elle a un mouve-

ment vertical ou horisontal, & quelquefois tous les deux ensemble.

CHAPITRE XX.

De la Bousſole ou du Cadran de Mer.

NOus donnons un Chapitre entier à la Bousſole ou Cadran de Mer ; parce que ſur ce ſujet nous avons quantité de choſes à dire, & qui meritent qu'on les ſçache.

Entre ces ſortes d'inſtrumens dont nous avons parlé juſques icy,& dont nous nous ſommes contentez de donner une brieve idée, le Cadran de Mer eſt celui qui imite le mieux nos Horloges, ſi nous en exceptons le Reveil, ſon uſage principal eſt de marquer non les heures, mais les aires ou traits de vent qui en termes de marine ſont nommez rumbs. Ces rumbs au nombre de trente-deux ſont tracez ſur la roſe de cette bouſſole, & on s'en ſert pour déſigner la route d'un Vaiſſeau, pour aller d'un lieu à un autre. Ils ſont diviſez en

en rumb entier, en demi-rumb, en quart de rumb, & en demi-quart de rumb.

Par le moyen de cette invention, qu'on ne ſçauroit trop admirer, on dreſſe facilement ſa route vers la partie du monde où l'on veut aller. Le Pilote fait ſuivre au Vaiſſeau tel rumb qu'il lui plaît. Par exemple, s'il veut aller du côté du Nord il faut que la Prouë ait le Cap au Nord, c'eſt-à-dire qu'elle ſoit tournée de ce côté-là, & alors le Navire ſuit le rumb de Nord, & ainſi des autres : Enſorte que la Bouſſole rend ſeure la navigation, ſur tout quand on ſçait les dégrez de variation de l'éguille dans les endroits ou elle fait des declinaiſons, comme à la veuë de Zocotora ou elle nordoüeſte de dix-huit degrez, vers le Cap de bonne Eſperance,& ſur le grand ban où elle a encore plus de variation.

Au reſte la Bouſſole eſt une petite boëte de bois de trois doigts ou environ de hauteur, dont la figure eſt orbiculaire, & la ſuperficie plane, où il y a une éguille aimantée qui ſe

tourne regulierement vers les Poles. Cette boëte ſoutient un cercle de Carte qui outre les trente-deux parties qui marquent les trente-deux aires dont nous avons deja parlé, eſt diviſé en trois cens ſoixante degrez. La forme de l'éguille eſt en loſange,& bien vuidée. Sa matiere eſt faite d'une platine fort mince, & de bon acier. On fait toucher cette éguille par une pierre d'aimant qui l'anime par ſon attouchement, & lui communique ſa vertu ; & alors la partie de l'éguille qui a été touchée par le Pole du Sud de la pierre, tourne vers le Nord, & celle qui a été touchée par le Pole du Nord, tourne au contraire vers le Sud.

Ce Cadran quelque neceſſaire qu'il ſoit pour les uſages dont on s'en ſert, ne paroît pas avoir été connu des premiers Hommes ; Mais auſſi nous ne croyons pas que ſon invention ſoit auſſi recente que l'ont prétendu, & le prétendent encore pluſieurs Ecrivains. Ciezius & Gomara dans leurs Hiſtoires des Indes n'en faiſoient pas monter de leur tems l'invention plus

haut que de 300. ans. Il y en a qui croyent que Marc-Paul natif de Veniſe ayant voyagé en la Chine, en rapporta l'invention vers l'an 1260. & que ce n'eſt que depuis ce tems-là qu'on en a l'uſage en Europe ; Mais leur témoignage eſt ſuſpect, attendu que ce Venitien ne nous en dit pas un ſeul mot dans l'hiſtoire de ſes voyages, encore bien qu'il y parle de la maniére que l'on navige dans les regions qu'il a parcouruës, & d'une infinité d'autres choſes qui ne ſont pas à beaucoup près ſi conſiderables. Les Neapolitains qui veulent s'attribuer cette invention du Cadran de Mer, en font l'Auteur un nommé Flavio de Melphe Ville de la Campanie, autrement Terre du Labour, qui fait partie de leur Royaume ; ce qui arriva, (diſent-ils) vers l'an de Jeſus-Chriſt 1302. Mais les François s'inſcrivent en faux & contre les Neapolitains, & contre les autres qui en fixent l'Epoque aux années 1302. & 1260. Et il paroît qu'ils en ont raiſon : Car ils produiſent des Vers de Guyot de Provins qui vivoit en

France vers l'année 1200. dans leſquels il eſt fait mention du Cadran de mer ſous le nom de la *marinette*, ou *pierre mariniere*. Les voicy ces vers, & tels qu'ils ſont raport rapportez par Claude Fauchet :

Icele étoile ne ſe muet

Un art ſont qui mentir ne puet.

Par vertu de la marinette

Une pierre laide & noirette,

Où le fer volontiers ſe joint.

Quelques Auteurs ont voulu dire que cet inſtrument eſt de l'invention des François, fondez ſur ce que toutes les Nations generalement qui ſe ſervent de la Bouſſole, mettent une fleur-de-Lys ſur la roſe au point du Nord. Cette raiſon n'a rien de ſolide. Si nous faiſions tant que de vouloir prendre party, & d'embraſſer cette opinion, nous nous ſervirions plûtôt, & plus à propos de ce que rapporte Dit-

marus du Pape Sylveſtre ſecond, & qui ſe voit dans le ſixiéme Livre de ſes Chroniques en cette maniere : *Magdeburgi, horologium fecit, illud rectè Conſtituens conſiderata per fiſtulam quandam, ſtella nautarum duce.* Paroles que Maiolus dans ſon colloque dix-huitiéme des pierres, ſoûtient devoir être entenduës de la pierre d'aimant & de la Bouſſole dont eſt queſtion. Il eſt vray que cette Bouſſole que Ditmarus appelle Horloge, fut conſtruite à Magdebourg Ville Anſeatique qui eſt dans la Saxe ; Mais comme Sylveſtre, qui alors n'étoit encore que Moine & connu ſous le nom de Gilbert, étoit François de nation, ce ſeroit toûjours un François qui en ſeroit en effet l'Auteur, encore bien que ſon invention eût paru tout premierement dans une nation Etrangere. Ce Pape vivoit ſur la fin du dixiéme ſiecle, & fut l'inventeur de quantité d'autres choſes merveilleuſes & ſurprenantes qui occaſionnerent le Peuple ignorant, qui ne pouvoit point les comprendre, de le faire paſſer pour un Magicien ; quoy qu'au fond

elles ne fuſſent que des productions de ſon rare Eſprit naturellement inventifs, & qu'il ne les puisât que dans les Mathematiques & dans la Phyſique qu'il poſſedoit dans la perfection. Mais cette Relation de Ditmarus ne ſeroit pas une preuve aſſez convaincante qu'un François ait été l'inventeur du Cadran de Mer ; Car pour cela il faudroit encore prouver qu'il n'avoit jamais été connu ailleurs avant le ſiecle de Sylveſtre, ce qui ne ſeroit pas facile, ce ſemble, à bien demontrer, y ayant quantité d'Ecrivains fameux qui ont prétendu qu'entre le Deluge & la venuë du Sauveur du monde, cet inſtrument a été trouvé.

Entre les deux Opinions oppoſées dont l'une ne donne pas aſſez d'ancienneté à la Bouſſole, & dont l'autre lui en donne trop : Le plus sûr eſt de prendre un juſte milieu ; Ainſi nous ne nous en tenons pas à ceux qui la bornent, les uns au dixiéme ſiecle, & les autres à des ſiecles plus avancez ; nous n'adherons pas non plus entierement au ſentiment de *ces*

autres qui la font aller juſqu'au tems du Roy Salomon, & même au delà. Voyons les Epoques juſqu'où l'on a voulu faire monter l'invention de cet inſtrument, & voyons auſſi ſi l'on doit s'en tenir aveuglement à ce qu'ils avancent.

S'il s'en falloit tenir aux Chinois, ce ſeroient eux qui auroient été les premiers Auteurs de cet inſtrument, & leur Empereur Chiningus celebre Aſtrologue en auroit eu la connoiſſance plus d'onze ſiecles avant Jeſus-Chriſt : Mais l'on ne peut établir aucun fondement ſur ce qu'ils publient; dautant mieux que ny Maffée, ny Trigault, ny Semede, ny les autres qui ſe ſont particulierement attachez à écrire de leurs inventions comme de leurs mœurs, ne ſe ſont pourtant nullement aviſez de leur attribuer celle-cy. Qui peut douter qu'ils ne l'euſſent fait s'ils en étoient veritablement les Auteurs ? Et qui peut croire qu'ils n'euſſent donné cette gloire à Chiningus ſi en effet il en eût eu quelque connoiſſance & quelque uſage ?

Selon Albert le Grand la Bouſſole étoit connuë du tems d'Ariſtote, & pour le prouver il apporte un paſſage de ce Prince des Philoſophes qu'on lit en ces termes dans ſon Livre 2. *De Mineralibus*, trait. 3. c. 6. *Ariſtoles* in Libro de Lapidibus *dicit: Angulus magnetis cujuſdam eſt, cujus virtus convertendi ferrum eſt ad zorum, hoc eſt Septentrionem; & hoc utuntur nauta. Angulus vero alius magnetis illi oppoſitus, trahit ad Aphron, id eſt Polum Meridionalem, & ſi approximes ferrum verſus angulũ zorum, convertit ſe ferrũ ad zorum; Et ſi ad oppoſitum angulum approximes, convertit ſe directè ad Aphron.* Ce paſſage eſt formel; il indique autant qui ſe peut la pierre d'aimant, & l'uſage qu'on en fait ſur Mer, & nous ne balancerions point d'y ajoûter foy, ſur tout voyant qu'Albert le Grand le citte, tout comme Vincent de Beauvais, ſi nous ne jugions après quantité de graves Auteurs qu'il eſt ſuppoſé, ne ſe trouvant point parmi les ouvrages de ce Philoſophe.

Ceux qui croyent que Salomon à eu la connoiſſance de cet inſtrument,

tels que ſont quelques Interpretes de l'Ecriture, & qui le croyent ſous ce prétexte, que rien n'a été inconnu à ce Prince, comme il s'en glorifie lui-même dans le Livre de la Sageſſe, n'ont pas un fondement ce ſemble aſſez évident pour d'abord aſſurer la choſe. Sur ce principe il faudroit dire que Salomon a eu la connoiſſance de la poudre à Canon, de l'Artillerie, de l'Imprimerie, & de quantité d'autres choſes que nous ſavons n'avoir été inventées que pluſieurs ſiecles après le ſien: Ainſi ce fondement paroît inutile, & tout au plus l'on n'en peut tirer que des conjectures. Genebrard, Vatable, Arias Montanus & pluſieurs autres qui ont cru que Ophir étoit le Perou, & que ce fut en cett partie des Indes Occidentales que Salomon envoya ſa Flotte, ont été parconſequent de ce ſentiment que la Bouſſole étoit en uſage du tems de ce Prince; nous en ſerions nous-mêmes ſi en effet Ophir étoit le Perou; Car il ne paroît nullement poſſible que toute une Flotte eût pu parcourir ces immenſes, &

perilleux eſpaces de Mer, y aller & en revenir autrement que par le ſecours de cet inſtrument; Mais il eſt faux que Ophir ſoit le Perou; & ces Auteurs n'ont pas raiſon d'inferer & de ſoûtenir que celui-cy eſt le même que celui-là, parce que les Vaiſſeaux de Salomon ne revinrent qu'aprés trois ans. Il eſt vray que ſes Vaiſſeaux ne revinrent qu'aprés trois ans; mais il eſt vray auſſi qu'il ne marcherent pas toûjours; Car l'on doit ſçavoir qu'anciennement toutes les Mers étoient fermées depuis l'Automne juſqu'au Printems, c'eſt-à-dire ſix mois entiers, pendant leſquels les Bâtimens n'alloient point en mer. Tout ſe reduiſoit donc à dix-huit mois: cet eſpace même de tems n'étoit pas ſuffiſant pour faire des trajets ſi conſiderables, attendu qu'alors l'on ſe contentoit par neceſſité de cotoyer le rivage, d'aller toûjours terre à terre, de naviger avec des Bâtimens à rame, de ſe borner même à la Mer Mediterrannée juſqu'au détroit de Gibrartar ſans s'expoſer ſur l'Ocean; & que l'on étoit auſſi obligé de changer

ger de vents differens ; ce que nous n'avãçons qu'aprés de graves Auteurs tels qu'ont été Ciezius, & Gomara dans leurs Hiſtoires des Indes. Corneille Wytfliet, Henry Salmuth dans ſes Notes ſur Pancirol, ſans parler de quantité d'autres qui ont tous crû & ſoûtenu qu'avant l'uſage de la Bouſſole l'on ſe contentoit de cotoyer, ſans jamais s'enfoncer avant dans la Mer. D'ailleurs ſi nous retranchons le tems que l'on employa ſoit pour la Cargaiſon, ſoit pour ſe radouber & ſe rafraichir, nous trouverons qu'à peine mit-on quinze mois, & peut être moins, pour aller & pour revenir. L'on ne doit donc pas d'abord conclurre que les Vaiſſeaux de Salomon furent au Perou, parce qu'il eſt dit dans les Ecritures qu'ils ne revinrent qu'aprés trois ans.

Les anciens n'ayant donc point toûjours eu l'uſage du Cadran de Mer, n'avoient pour guide de leur route que la ſeule étoile polaire, & la petite Ourſe, ainſi qu'on le voit dans Virgile l. 5.

Clavumque affixus & hærens.

Nuſquam amittebat, oculoſque ſub aſtra tenebat.

Et quand le Ciel étoit obſcur ils ne ſçavoient où ils étoient, ny où ils alloient, ce que Virgile exprime ainſi l. 3.

Erramus Pelago, totidem ſine ſydere noctes.

Il ſemble que ces paroles du Pſeaume cent & ſixiéme n'ont été proferées par David que pour exprimer leur trouble dans ces occaſions : *Anima eorum in malis tabecebat. Turbati ſunt & moti ſunt ſicut ebrius ; & omnis ſapientia eorum devorata eſt.* Maintenant ny les vents, ny la longueur des nuits, ny l'épaiſſeur des nuages, & des broüillards qui regnent pendant l'Hyver, ne ſont plus des obſtacles à la navigation : Avec la Bouſſole l'on ſçait où l'on eſt, l'on ſçait où l'on va ; Que les étoiles paroiſſent ou

qu'elles ne paroiſſent pas, c'eſt la même choſe : pendant la nuit l'on peut voguer ſeurement tout comme quand le Soleil luit : les Mers ne ſont plus fermées, toûjours elles ſont ouvertes. L'on doit une telle commodité à l'inventeur de cet inſtrument qui nous donne la connoiſſance du nouveau Monde ; qui reünit tant de peuples que la Mer avoit ſeparés ; qui les lie par le Commerce, ſans parler de tous les autres avantages qu'il nous procure, & qui meritent nos admirations, & nos éloges.

Mais s'il eſt vray, objectera-t-on, que l'on ne puiſſe point naviger dans les grandes Mers, ſans le ſecours de la Bouſſole ; s'il eſt probable encore que dans la haute antiquité les Nautoniers n'en eurent jamais ny l'uſage, ny la connoiſſance. Par quelle voye les Hommes & les Animaux auront-ils donc pû penetrer juſqu'aux Iſles de l'Amerique, ou ſelon l'opinion de pluſieurs, l'on ne peut arriver que par Mer, cette partie du monde étant environnée par des eaux immenſes ? Cependant Colomb Genois d'origi-

ne, & peu-après vers la fin du quinziéme ſiecle, Americ Veſpuce Florentin y trouverent l'un & l'autre, & des Hommes, & des Animaux. Dira-t'on que Dieu y a crée des Hommes qui ne ſont point deſcendus d'Adam? Mais l'Ecriture s'y oppoſe. Ou bien s'imaginera-t'on que les Anges en ont enlevé quelques-uns, & que de nôtre continent ils les ont tranſportez par les cheveux en l'Amerique, ainſi qu'on le lit d'Abacuc qui fut tranſporté de la ſorte de la Paleſtine à Babylonne? Mais ce ſeroit ſans fondement qu'on le prétendroit. Comment donc encore une fois, y ſeront-ils arrivez ces Hommes?

Quelques-uns ont voulu dire que ce ne fut que par des tempêtes qui y jetterent quelques vaiſſeaux, aſſez heureux pour y arriver à bon port, & contre toute eſperance. La choſe n'eſt pas impoſſible, mais elle eſt aſſez difficile à croire, & c'eſt ſans preuves qu'on l'avance.

Torniel dans ſa Chronologie à cherché plutôt à ſe debarraſſer de cette difficulté épineuſe qu'à en don-

ner la ſolution, quand il a eu recours à une providence particuliere à laquelle il ne fut pas difficile, dit-il, de trouver un moyen d'aſſembler dans toutes les parties du monde & des Hommes & des animaux, comme elle ſçut faire venir ceux-cy dans l'Arche pour les ſauver des eaux du Deluge. Nous convenons du pouvoir de Dieu; mais ce n'eſt pas dequoy il s'agit, nous parlons icy de ce que peut l'induſtrie humaine, & de ce qu'elle doit avoir fait.

Si ce qu'a dit Platon dans ſon Timée étoit veritable, que tout cet eſpace qui s'étend depuis l'Amerique juſqu'au detroit de Gibrartar, étoit une terre ferme connuë autrefois ſous le nom d'Iſles Atlantides, mais qui fut entierement ſubmergé ſoit par des pluyes extraordinaires qui furent procedée d'un afreux tremblement de terre. Soit par les eaux mêmes de l'Ocean qui alors paſſa ſes limites, & rompit ſes digues, ſi cela étoit veritable, toute difficulté ceſſeroit, & il ne ſeroit pas difficile à comprendre comment les Hommes,

& les animaux auroient pû ſe tranſporter des detroit de Gibrartar juſqu'en l'Amerique,& de celle-cy juſqu'à celui-là. Ce fait qui pour être trop ſingulier , & trop ſurprenant a paru fabuleux à pluſieurs , n'a pas laiſſé que d'être regardé comme veritable par quantité d'autres , parmi leſquels on compte Pline , Proclus Porphyre , Origene, Tertulien , ſans parler d'une infinité de modernes qui en cela ont ſuivi Platon & donné dans ſon ſentiment.

Nous nous éloignerons peut-être moins de la verité ſi nous diſons aprés quantité d'hiſtoriens , & d'interpretes de l'Ecriture , ou que l'Amerique eſt contiguë à quelque coin des terres fermes du côté du Septentrion , ou que d'un continent à l'autre il ny a pas des traits de mer ſi conſiderables que les hommes ne ſe ſoient pu hazarder de les traverſer avec des vaiſſeaux ſans bouſſole , & les animaux à la nage.

Ce paſſage qui nous eſt maintenant inconnu , ou qui peut-être n'eſt plus praticable , ne le fut pas autre-

fois ſelon le ſentiment d'Ammian, à quelques-uns des Americains, ou des Egyptiens, & il fonde ſa conjecture ſur ce que les figures de certains animaux qui ne naiſſent point dans nos terres, mais ſeulement dans le nouveau monde, paroiſſent neanmoins gravées ſur les obeliſques des Egyptiens; & de là cet Auteur infere, ou que ceux-cy avoient été à l'Amerique, ou que ceux là avoient paſſé juſqu'en Egypte; car comment les figures de ces animaux auroient-elles pu autrement être repreſentées ſur ces aiguilles?

Cette voye qui pût être autrefois connuë aux Americains, ou aux Egyptiens, ne le fut jamais aux Romains, & nous regardons comme peu fondé, ou pour mieux dire comme fabuleux, le fait que rapporte Marineus. Auteur de Scicile, par lequel il pretend prouver le contraire, qui eſt que dans le tems que l'on decouvrit l'Amerique, l'on y trouva une piece d'or qui repreſentoit le viſage d'Auguſte Empereur de Rome, & qu'un nommé Jean Ruffe

qui étoit Evêque l'apporta au Pape qui regnoit alors. Mais quoiqu'il en ſoit de toutes ces choſes. Il ſera toujours vray de dire que pour naviger dans les grandes mers, la bouſſole eſt indiſpenſablement neceſſaire.

L'aiguille aymantée ne ſert pas ſeulement à diriger les vaiſſeaux que l'on met en mer, elle a encore d'autres uſages ſur nôtre élement. Selon Laoric Chalcocondyle les Turcs s'en ſervent, ou du moins s'en ſervoient-ils autrefois dans les longs voyages qu'ils entreprenoient, & quand ils étoient obligez de traverſer des deſerts affreux, & non pratiquez. Alors cette aiguille qui tournoit toûjours vers le pole Arctique empechoit qu'ils ne s'egaraſſent, & leur faiſoit à peu prés connoître, & l'endroit où ils ſe trouvoient, & celui où ils devoient ſe rendre. Poſée. au centre d'une bouſſole de Cadran elle indigue l'heure par les ombres qui en tombent, & les parties du monde en montrant la ligne qui y eſt tracée du Nord au midy. Ceux qui travaillent aux mines des metaux s'en ſer-

vent auſſi, & par ſon moyen ils ont le ſecret d'en pouvoir ſuivre les veines ; car dans l'endroit où elle s'arrête, c'eſt ſous cette partie du Ciel que les veines des metaux s'étendent. Ces autres Mineurs qui dans un ſiege creuſent la terre pour faire ſauter avec de la poudre à canon, quelque tour, quelque baſtion, ou quelque autre ouvrage, ne peuvent point non plus s'en paſſer ; difficilement pourroient-ils aller droit aux endroits qu'ils ſe ſont propoſez quand ils ſont enfermez dans la terre, ſans le ſecours de la bouſſole qui leur en montre le chemin.

CHAPITRE XXI.

Des Cloches. De leur ancienneté, & de pluſieurs autres choſes curieuſes ſur leur ſujet.

LEs Cloches trouvent naturellement leur place parmi les ſignes dont nous parlons ; elles s'y trouvent ſi bien qu'on leur en donne même le nom dans le droit canon, & dans quantité d'Ecrivains Eccleſiaſtiques elles ne portent gueres dautres nom que celui de ſigne : Et en effet lorſque nous entendons la Cloche qui ſonne, nous concevons quelque choſe de plus que le ſon ſenſible qui eſt reçû dans nos oreilles ; nous en connoiſſons les ſignifications differentes, & en diſtinguons tous les uſages ſoit les Sacrez ou les profanes.

L'invention des Cloches eſt aſſez ancienne, & plus ancienne qu'on ne la croit communement. C'eſt ſans fondement que pluſieurs Auteurs en donnent la gloire à ſaint Paulin

Evêque de Nole ; car outre que ce ſaint Evêque ne fait aucune mention ny de cloches ny de Clochers dans la deſcription que nous avons des parties & des dependances de l'Egliſe qu'il fit bâtir, ce qui ſeul pourroit nous obliger de nous inſcrire en faux contre ces Auteurs, d'ailleurs nous avons des monumens tres-certains que ces inſtrumens en queſtion avoient été inventez long-tems avant lui. Quand ſaint Jerôme & Polybius qui moururent un peu avant ſaint Paulin parlent des cloches. Il ne s'aviſent pas de lui en rapporter l'invention ; ils n'euſſent pas obmis de le faire s'il en eût été en effet le premier Auteur, ſur tout s'agiſſant d'une choſe nouvelle & inconnüe juſqu'au ſiecle où ils vivoient. Angelus Rocca dans le traité particulier qu'il en a fait, aſſure que les Gentils en avoient l'uſage avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & il n'eſt pas le ſeul qui ait été de ce ſentiment qui ſans doute eſt le veritable. L'on n'a qu'à lire Lucian, & l'on y verra que dans la Syrie les cloches y étoient em-

ployées pour les prieres & les Sacrifices : l'on n'a encore qu'à jetter les yeux ſur le livre des Dieux compoſé par Apollodore où l'on trouvera que les Hierophantes qui étoient les Prêtres de Proſerpine ſonnoient eux-mêmes une cloche au ſon de laquelle le peuple ſe rendoit au Temple de cette Déeſſe. La cloche de Dodone fut celebre dans l'antiquité, auſſi bien que la forêts qui étoit proche de cette ville de Chaonie, & qui avoit été conſacrée à Jupiter. L'on à cent autres monumens qui prouvent l'uſage des cloches dans l'ancienne Gentilité.

Outre cet uſage Sacré des cloches, l'on en trouve auſſi de profanes. Lucian fait mention des cloches que l'on mettoit autrefois aux portes, comme nous y en mettons aujourd'huy pour avertir ceux du dedans. Selon Zonaras L. 11. les Grecs avoient coûtume d'en mettre une petite au col de ceux que l'on conduiſoit au ſupplice, & c'étoit, dit-il, afin que le peuple entendant cette cloche, s'écartaſſe d'eux ; car parmi

les

les Grecs de toucher un patient, même ſans deſſein, l'on devenoit immonde, comme parmi les Juifs en touchant un mort, ou bien un lepreux. Autrefois parmi les Romains ceux qui faiſoient le Guet, ou qui étoient en ſentinelle, étoient relevez au ſon d'une petite cloche. Suidas & quantité d'autres nous parlent de cette pratique. Chacun ſçait & on peut le lire dans Pline que l'on ne convoquoit le peuple aux bains qu'avec de pareils inſtrumens: ce Diſtique de Martial & qu'on voit dans le 14. livre de ſes Epigrammes en eſt une confirmation authentique.

Redde pilam ſonat æs Thermarum ludere pergis?
Virgine vis ſola lotus abire domum?

Nous ajoûtons encore icy que dans chaque troupeau des Juifs, il y avoit toûjours une chevre, ou une breby qui portoit une petite cloche au col.

Nous pourrions citer quantité d'autres bons Auteurs qui ont parlé de ces inſtrûmens, comme Dion,

Joſephe, Juvenal, Seneque, &c. & qu'ils ont compris ſous les noms de *Petaſus*, de *Tintinabulum*, d'*æramentum* &c. nous pourrions mettre auſſi en avant les petites cloches qui étoient au bas de la robe du grand Prêtre de l'ancienne loy; mais ce que nous avons dit juſqu'icy ſuffira ſans doute pour perſuader au lecteur que l'invention des cloches remonte au delà du 6. ſiecle dans lequel vivoit ſaint Paulin.

Quelqu'un pourroit dire que les cloches alors n'étoient pas ſi grandes, ny peut être de la même forme que celles que nous avons en ce tems; Mais ce n'eſt pas dequoy il s'agit; il n'eſt queſtion icy que de leur invention; l'on ſçait que chaque choſe n'a pour l'ordinaire que des commencemens fort petits & tres-imparfaits; avec le temps tout ſe perfectionne. Dans la ſuitte l'on en vit d'énorme grandeur, voicy les plus grandes du monde.

Nous commençons par celle de Rohan quoique la moins groſſe de celles dont nous nous ſommes propo-

ſez de parler. Elle peſe 40. milliers, c'eſt à dire 400. quintaux, ce fut George d'Amboiſe Evêque de cette ville qui la fit fondre. Il voulut lui donner ſon nom qu'elle retient encore aujourd'huy, ainſi que les 4. vers ſuivants qui y ſont écrit deſſus en font foy.

Je ſuis nommée George d'Amboiſe

Qui plus de trente mil poiſe,

Et qui bien me poiſera,

Quarante mil il trouvera.

Celle d'Erfort Ville ſujette à l'Electeur de Mayance peſe 45. milliers, c'eſt à dire 50. Quintaux davantage que George d'Amboiſe. Le pere Kircher avoit crû, & écrit dans le chap. 2. du 6. livre de ſa Muſurgie ou Art des Conſonnances & diſſonances, que celle-cy étoit la plus groſſe du monde; mais ſon erreur ſe voit corrigée dans un autre endroit de ſon grand ouvrage.

Dans le Brabant il y en a deux dont l'une peſe 70. milliers, & l'autre 110. milliers.

Dans le Royaume de la Chine l'on en voit qui ſurpaſſent celles que nous venons de dire; le poids de celle qui eſt dans le Palais de Pekíng eſt de 120. milliers de Bronze. Sa hauteur interieure eſt de douze coudées Chinoiſes. Son épaiſſeur vers l'embouchure eſt de neuf dixiemes d'une coudée. Le diametre de ſa bouche eſt de douze coudées, & huit dixiemes. On la voit impimée dans un des livres du Pere Kircher intitulé *China ill: ſtrata.* Selon le Pere Ferdinand Verbi[illegible], & le Pere Couplet qui l'ont vue de leurs propres yeux, elle fut fonduë avec 4. autres de pareil poids en 1404. par l'Ordre de l'Empereur. *Chim Cu.* Mais nous apprenons par la Relation du Pere Intorcetta, que les Cloches de la Chine n'ont point de battan, & qu'on les ſonne en les frappant avec un marteau, près du bord par dehors. Au reſte il y a quelque difference mais petite entre la figure des cloches de

la Chine & celle des nôtres. On peut la voir cette difference dans les Ouvrages du Pere Kircher.

La cloche de l'Egliſe Patriarchale de Moſcow eſt ſans contredit la plus grande qu'il y ait dans le reſte du Monde. Jacques Reutenfels dans ſa Relation de Moſcovie aſſure qu'elle peſſe trois cens vingt milliers. Pluſieurs autres l'aſſurent de même. Elle a dix-neuf pieds de haut ; dix-huit de Diametre par le bas ; ſoixante-quatre de circonference extérieure, & deux d'épaiſſeur. L'on voit ailleurs des cloches qui meriteroient, quoi que plus petites, d'avoir place ici, telles que ſont celles de Nôtre-Dame de Paris, de ſaint Jean de Lyon, celle qui étoit autrefois à la Cathedrale de Mende, qui ne cedoit en rien à ces deux dernieres, ni même à George d'Amboiſe, comme l'on en peut juger aiſément par ſon Battan que l'on conſerve encore, & dont on admire, & la hauteur & l'épaiſſeur. Diſons maintenant quelque choſe de leur matiére.

La matiére des cloches eſt d'un

metal composé de plusieurs autres, d'Argent, d'Estain, de Laiton, &c. L'on en voit de pur Argent, mais dans des Chapelles Domestiques seulement : leur usage est peu commun pour avoir un son trop aigu, & sans doute aussi parce que la dépense en seroit trop grande. Au rapport d'Ortelius dans son Théâtre de l'Univers, les Abyssins en ont de pierre. Certains Peuples d'Afrique en ont aussi de même matiére. Mais c'est un conte que les Egyptiens ont mis en avant quand ils ont dit que Noë en avoit fait une de bois.

Les Souverains Pontifes, & les Conciles œcumeniques jugerent que ces instrumens seroient propres aux usages Ecclesiastiques. L'on en désigna donc les divers usages. Le Pape Sabinian les fit sonner le premier pour la Messe, & pour les Heures Canoniales. Selon quelques-uns ce fut Gregoire XI. ou Honoré III. selon quelques autres, qui ordonna de les sonner à l'Elevation. Dans la suite on les fit sonner dans le temps que l'on faisoit quelque Procession,

comme après la mort des Fideles. Cependant quelque temps après, ſelon la remarque de Matthieu Paris, l'uſage des cloches fut interdit dans les Funerailles : mais aujourd'hui on regarde un tel uſage comme une des principales cérémonies que l'on y obſerve, ſoit pour faire reſſouvenir de la mort ceux qui reſtent encore en vie, ſoit pour les exciter à prier pour les Trépaſſez : on trouve même dans des bons Auteurs que pour les ſonner, l'on n'attendoit pas la mort du Fidele ; mais qu'on les ſonnoit dans le temps qu'il agoniſoit.

Cette coûtume de ſonner les cloches dans les funerailles a été autrefois en vigueur parmi les Gentils ; c'eſt ce que nous apprend l'ancien commentateur de Theocrite, quand il nous dit que c'étoit une croyance parmi les Payens, que le ſon des cloches étoit un ſon pur, capable d'éloigner les ſpectres, & de diſſiper les illuſions des mauvais eſprits. En paſſant l'on a ici un autre monument ſolide qui prouve que l'invention

des cloches eſt plus ancien que ſaint Paulin.

Il fut encore ordonné que les cloches ſeroient employées à annoncer les grandes Fêtes, & pour en augmenter la ſolemnité, comme autrefois les Trompettes d'argent étoient employées à publier les Fêtes des Juifs, les Calendes, les nouvelles Lunes, ou Neomenies, &c. Ce fut par un Decret d'Urbain II. en 1095. dans un Concile de Clermont que l'on commença, ſelon pluſieurs graves Auteurs à les ſonner à l'entrée du jour, à celle de la nuit pour le Salut que nous appellons Angelique, afin que les Fideles entendant la cloche imploraſſent alors le ſecours de la ſainte Vierge contre les Barbares & les Infideles dans le recouvrement de la Terre-Sainte. Gregoire X. étendit cette devotion, & fit ſonner encore à Midy. Enfin l'Egliſe jugea à propos qu'on ſonnât les cloches pendant la Tempête, & qu'on s'en ſervît pour la diſſiper. Tous ces uſages ſont marquez ſur certaines clo-

ches où on lit ces Vers.

Laudo Deum verum, Plebem voco, convoco Clerum,

Defunctos ploro, Peſtem fugo, Feſta decoro.

Le ſoin de ſonner les cloches ne fut pas commis comme aujourd'hui à des ſeculiers ; il ne fut donné qu'aux ſeuls Clercs : dans les Capitulaires même de Charlemagne l'on voit que tout Campanier devoit être Prêtre ; & les Auteurs Eccleſiaſtiques nous diſent qu'ils étoient appellez Klockmans. Quelques Egliſes ont néanmoins conſervé l'ancienne coûtume de ne ſe ſervir que de Clercs pour ſonner les cloches. Dans les premiers ſiecles de l'Ordre du grand ſaint Benoît c'étoit aux Abbez ou Superieurs de faire le ſigne pour appeller les Religieux aux Offices ; & dans l'ancienne Loy c'étoient les ſeuls Prêtres qui convoquoient le peuple, & l'appelloient au divin Service ; ce qu'ils faiſoient au ſon des Trompet-

tes, comme il eſt marqué dans le dixiéme chapitre des Nombres : *Filij autem Aaron Sacerdotes clangent tubis.* Cette pratique enfin étoit en vigueur parmi même les Idolâtres, où les ſeuls Prêtres avoient cet Office, dont nous pourrions apporter quantité d'exemples, ce qui nous convainc tres-évidemment que dans ce qui regarde le Culte de Dieu il n'y a rien de bas, mais que tout y eſt grand & digne de ceux qui occupent les premieres Charges.

Quoi qu'anciennement il y eût des cloches, il n'y eût pas d'abord des Clochers en forme. Le premier qu'on vit dans l'Egliſe fut celui que fit élever ſaint Meſmin qui mourut au commencement du ſixiéme ſiécle. Voici ce qu'en dit l'Auteur de ſa vie : *Signum uſibus Eccleſiæ præparari juſſerat, quod ſecundum quorundam morem baptiſatum, & ſuper tectum Eccleſiæ elevatum.* Enſuite Leon IV. & Jean XIII. en firent bâtir, où ils mirent auſſi des cloches, celui-là à l'Egliſe de ſaint André, & celui-ci à celle de ſaint Jean de Latran. Nulle part il

n'eſt fait mention de Clochers avant ces deux Papes, & ſaint Meſmin, ſi ce n'eſt dans les Hiſtoriens profanes où l'on trouve que les Gentils & les Idolâtres en uſoient avant les Chrétiens. Dans Suetone, *chap. 91. in octav.* Auguſte fit mettre une cloche ſur un lieu élevé dans le Temple de Jupiter. Nexam nous parle d'un clocher qui fut de l'invention de Virgile, qu'il fit, dit-il, avec un ſi merveilleux artifice, que la Tour qui étoit de pierre, ſe mouvoit au branle des cloches. Il y en a un à Briſtol bâti avec un pareil artifice, & un autre à Monſtier en Provence. Il y en a un quatriéme à Burzet dans le Dioceze de Viviers en Vivarets, dont les pierres qui ſont enclavées ont le même branle preſque, que les cloches. Nous avons vû branler, aller & revenir celui-ci plus que d'une fois, mais non ſans admiration, & ſans quelque peur, tant ſon mouvement eſt grand & ſenſible.

Dans l'Egliſe, avant que l'on y eût l'uſage des cloches l'on s'y ſervoit de quelqu'autre ſigne pour con-

voquer les Fideles, & dans les Monaſteres en particulier pour tous les Offices. Saint Ephrem nous parle d'un ſigne, ſans dire quel étoit ce ſigne : *Signo ad ſinaxim & offi. omnium ultimus tunc Frater occurrit* Saint Pacôme dit que c'étoit une Trompette au ſon de laquelle s'aſſembloient les Freres, comme autrefois les Juifs pour faire Oraiſon : *Cum audierit vocem tubæ ad coll. Etam vocantis ſtatim egredietur.* Pallade au livre quatriéme de ſes inſtitutions écrit qu'on les aſſembloit avec un Maillet : *Excubatorio Malleo pulſat cellas omnium, eos congregans ad Oratoria.* Selon Strabon, *chap. 5. de reb. Eccl.* en certains endroits l'on appelloit le peuple aux Offices avec des Creſſelles, & en d'autres avec des Cornes. Souvent la voix d'un Homme faiſoit ces fonctions ; l'on avoit des Crieurs gagez pour annoncer les Solemnitez, ſur tout dans les temps de perſécution où il y avoit à craindre pour les Chrétiens. Dans le ſecond Concile de Nicée il eſt parlé de certains ſignes de bois pour la convocation des Fideles ;

deles, & aujourd'hui pendant le tems de la Paſſion l'on ne ſe ſert que de pareils ſignes ; les cloches ceſſent de ſonner pour des raiſons myſtérieuſes qu'on pourra voir dans ceux qui traitent des Ceremonies Eccleſiaſtiques.

Du Baptême des Cloches.

Il fut à propos que les Cloches que l'on deſtina à des uſages pieux & ſaints fuſſent auparavant conſacrées par une bénédiction ſpéciale. L'Egliſe ordonna qu'à l'avenir on les beniroit. Elle inſtitua les cérémonies convenables à une telle bénédiction qu'on nomme Baptême l'on ne ſçait pourquoi. Ces cérémonies ſe voyent dans le Pontifical & l'Ordre Romain, mais l'on ignore qui en a été le premier Inſtituteur. Hoſpinian qui ſe raille d'une ſi ſainte cérémonie ne la fait pas monter plus haut que du temps de Charlemagne ; mais ſi cet Hérétique avoit lû Alcuin qui fut le

Précepteur de cet Empereur, & qui dit que de ſon temps ce n'étoit pas une choſe nouvelle de benir les cloches, il auroit reconnu ſon erreur. Il l'auroit encore mieux reconnuë s'il eût vû ce trait de la vie de ſaint Meſmin que nous avons rapporté plus haut, où il eſt fait mention d'un Clocher élevé ſur le toît d'une Egliſe, & d'une Cloche benie que l'on y mit *; ce qui arriva à la fin du cinquiéme ſiecle, ou au commencement du ſixiéme, tandis cependant que Charlemagne ne fleurit que dans le huitiéme. Baronius s'eſt encore plus trompé ſur ce point d'Hiſtoire quand il a rapporté à Jean treiziéme la coûtume de benir les cloches. L'on ſçait que ce Pape ne regna qu'au dixiéme ſiecle. Et nous avons des monumens du huitiéme, & du ſixiéme qui montrent clairement cet uſage dont nous parlons, & d'autant plus évidemment que Charlemagne défend dans ſes Capitulaires en 789. de ne plus baptiſer les cloches : *Ut Cloccæ non baptiſentur.* Cette défence eſt une preu-

ve que déjà on les baptiſoit ; mais il ne faut pas ſe perſuader qu'elle ſoit une condamnation manifeſte d'une ſi ſainte cérémonie. Ce Prince ne ſe déclare que contre l'abus qui s'étoit inſenſiblement gliſſé de baptiſer les cloches par immerſion , comme de faire ceſſer certaines ſuperſtitions que l'ignorance y avoit introduites , ce qu'il ne croyoit pas tolerable , comme en effet il ne l'étoit pas. Au reſte il ne déſapprouva jamais une telle cérémonie conſiderée en elle-même. Quoi qu'il en ſoit elle fut approuvée & confirmée dans la ſuite par les Papes & les Conciles , & reçûë dans toute l'Egliſe , ce que nul ne peut ignorer.

Ce Baptême , ou Bénédiction produit des effets merveilleux , & les mêmes que ceux que demandent les Miniſtres de l'Egliſe dans les prieres dont ils ſe ſervent quand ils beniſſent ces inſtrumens , ſçavoir de s'oppoſer à la malice & aux vexations du Demon , de diſſiper les Orages & les tempêtes , d'empêcher que la foudre

la Grêle, &c. ne nous nuiſent point. Les Hérétiques n'en conviennent pas, ils ſe raillent de nôtre crédulité, & regardent cette bénédiction des cloches comme une pratique ſuperſtitieuſe. L'Egliſe la regarde tout autrement, & croit qu'une cloche benie n'a pas moins d'éficacité contre le Demon, & le reſte que nous avons dit, qu'en avoit la Harpe de David contre les véxations de l'Eſprit malin qui tourmentoit Saül, & qu'en eurent les Trompettes de Joſué pour renverſer les murailles de la ſuperbe Jerico.

Les Cloches qui marquent les Solemnitez, les Offices, les Funerailles, &c. marquent auſſi quantité d'autres choſes qui ſont profanes, & qui n'ont nul rapport à la Religion. On ſonne les cloches à l'approche de l'ennemi; quand le feu s'eſt pris à quelque maiſon; quand on veut tenir un Conſeil de Ville; quand on doit exécuter quelque Malfaiteur. Chaque Horloge public a une cloche, ou pluſieurs cloches. Dans les Château des Grands

Seigneurs il y a des cloches pour appeller les Domeſtiques, pour ſonner le Repas, la Retraite, la Priere, &c. Nous finirons ce petit traité par une deſcription Enigmatique & Poëtique renfermée dans les quatorze Vers qui ſuivent.

Je fais beaucoup de bruit pour qui m'entend le moins ;
J'en fais encore plus pour qui me veut entendre ,
Par fois qui me deſire eſt forcé de m'attendre.
Si je fais bien ou mal ce n'eſt pas ſans témoins.

De qui ne peut dormir je reveille les ſoins ,
Je ſurprens quelquefois , on ne me peut ſurprendre ,
Celui qui me gouverne eſt forcé de me prendre ,
S'il veut que je le ſerve en ſes divers beſoins.

Par mon col & mes bras il faut qu'on
me ſoutienne ,

Et ſans ame & ſans foi quand on me fait
Chrétienne ,

Je n'en ſçai la créance en aucune façon.

Je reçois au Baptême & Parrain &
Marraine ,

L'un m'appelle Guillaume & l'autre
Madeleine ,

Et je ne ſuis pourtant ni Fille ni Garçon.

CHAPITRE XXII.

Des Signes Militaires.

DAns l'Art Militaire l'on y a eu beſoin de certains ſignes particuliers & que le bon ordre, ou la prudence y a inſtituez pour ſervir à ceux qui en font les fonctions, ſoit pour ſe connoître, ſoit pour obſerver, & exécuter certaines choſes, ſoit pour en éviter quelques autres. Il y en a de pluſieurs eſpeces. On les diviſe communément en Vocaux, Semi-vocaux, & en muets.

Les Vocaux ſont ce que les Latins appelloient autrefois *Symbolum* : ce que les Eſpagnols appellent aujourd'hui *Sennal en la Guerra* ; & les François *Mot de Guet*. Ces ſignes Vocaux ſervoient, & ſervent encore

pour connoître ceux qui ſont du bon parti, & pour découvrir parconſequent ceux qui n'en ſont pas.

Le mot du Guet chez les Romains ne ſe donnoit pas à l'oreille, on l'écrivoit ſur des Tablettes. L'Empereur le donnoit au Tribun ou au General, le Tribun le remettoit à un Centenier, & celui-ci à un Soldat de chaque Bande ou Compagnie que l'on nommoit *Manipulus*. On ne le donnoit que ſur le ſoir, & ni les Officiers, ni les Soldats ne le reçevoient qu'en preſence de pluſieurs Témoins pour éviter toutes les fraudes & les inconveniens qui auroient pû arriver, & pour que nul ne pût nier de l'avoir reçû ſans s'expoſer à être d'abord confondu s'il le faiſoit. Après ſe l'être ainſi communiqué les uns aux autres (ce qui étoit fait en tres-peu de temps) le dernier qui l'avoit reçû étoit chargé de le remettre au Tribun ou au General.

Ce mot du Guet étoit le nom pour l'ordinaire de quelqu'un des

Dieux qu'on adoroit dans la Nation, comme *Venus Genitrix* qui étoit celui des Empereurs. *Lar Deus*, qui étoit celui de Marius ; *Appollo Delphicus*, qui étoit celui de Sylla. Aujourd'hui le mot de Guet ſe donne à l'oreille, & n'eſt point fixe : chaque jour ordinairement l'on en change, & ne ſe donne que par celui qui commande en Chef. Cette maniére en eſt bien plus ſûre, & bien moins ſujette à la fraude.

CHAPITRE XXIII.

Des Signes Militaires Semi-vocaux.

LEs Signes Semi-vocaux ſont les Trompettes, les Clairons, les Cornes, les Tambours & autres Signes éclatans dont nous allons dire l'origine & les uſages, & tout ce que les Hiſtoriens en ont écrit de plus curieux. Nous commençons par la Trompette & par les Cornes.

La Trompette eſt d'une invention fort ancienne, & il ſeroit difficile d'en nommer le premier Auteur. Athenée livre quatriéme, veut que ce ſoient les Tyrreniens qui ayent été les Inventeurs de cet Inſtrument. Quelques-uns ajoûtent que celui qui en donna le deſſein fut Piſæus : mais comme l'Ecriture en fait mention pluſieurs ſiecles avant celui des Tyrenniens, & que Joſephe dans ſon troiſiéme Livre des Antiquitez Ju-

daïques en donne la gloire à Moyſe, le ſentiment d'Athenée ſe trouve faux. Celui de Joſephe n'eſt pas même des plus certains ; car il paroît qu'avant Moyſe la Trompette étoit inventée, ſur tout ſi Job l'a precedé, comme en effet il ſemble qu'il l'a precedé ; or celui-ci fait mention de cet inſtrument dans ſon chapitre trente-neuviéme. Il eſt probable que les Paſteurs donnerent lieu à l'invention de la Trompette par l'uſage qu'ils faiſoient des Cornes de Bœufs dont ils ſe ſervoient pour aſſembler les Bœufs, les Brebis, les Chevres quand ils devoient les mener paître, ſelon ces Vers de Perſius :

Nunc intra muros Paſtoris buccina lenti
Canat.

Varron confirme ce ſentiment quand il dit que les Trompettes qui maintenant ſon faites d'Airain, n'étoient autrefois que des Cornes : *Cornua quòd nunc ſunt ex æ e, tunc*

fiebant ex bubulo cornu. Quoi qu'il en ſoit de l'origine de la Trompette, les Anciens jugerent que cet inſtrument non moins que les Cornes, ſeroit tout propre à ſervir de ſigne dans les Armées. Les Juifs ſemblent avoir été les premiers qui s'en ſervirent à cet effet. Les Gentils en eurent dans le même temps l'uſage ; nous en avons une forte preuve dans le trente-neuviéme chapitre de Job, où il fait mention du Cheval animé par le ſon de cet inſtrument ; mais les Juifs ſe ſervoient plus volontiers, & plus frequemment des Cornes. Les Grecs s'en ſervirent bientôt ; car Archondas 80. ans après la guerre de Troye leur apporta celle des Tyrreniens, & leur apprit à s'en ſervir : cependant Euſtathius remarque que la Trompette ne fut pas inconnuë à Homere, mais qu'il ne la donna jamais aux Heros, par cette raiſon que de ſon temps elle n'étoit pas encore en uſage parmi les Grecs. Cet Auteur dit qu'anciennement il y en avoit de ſix ſortes, & qu'il nomme dans ſes écrits.

Les

Les Romains, nos anciens Gaulois, & la plûpart des autres peuples ſe ſervirent des Cornes & des Trompettes dans les Armées, c'eſt ce dont nous aſſure Vegece, livre onziéme, chapitre vingt-deuxiéme où l'on voit ces mots : *Quoties pugnatur, & Tubicines, & cornicines pariter canunt.* Tous les Hiſtoriens diſent encore la même choſe. Horace y ajoûte les Cornets qui étoient differens des ſimples Cornes & des Trompettes. Les Latins appelloient ces Cornets *Litui*, par la reſſemblance qu'il y avoit entr'eux & le *Lituus* qui étoit le Bâton Augural recourbé par l'une de ſes extrémitez. Ils tenoient le milieu entre les Cornets & la Trompette ; leur figure n'étoit pas entiérement droite comme celle de la Trompette, ni tout-à-fait tortuë comme celle des Cornes.

Si la remarque du Commenta- d'Horace eſt veritable, le Cornet étoit pour les Gens à Cheval, & la Trompette pour les Fantaſſins.

Ceux de Lycopolis, & de quel-

ques autres Villes d'Egypte n'eurent pas le même goût pour cet instrument, ils en eurent de l'horreur & le rejetterent par cette bizarre & folle raison qu'il rendoit un son semblable à la voix des Asnes qu'ils haissoient sur toutes choses.

Les Lacedemoniens, les Lydiens, & les Phrygiens au lieu de Cornes & de Trompettes ne se servoient à la Guerre que de Flûtes, & de quelques autres instrumens doux, tels que sont la Harpe, la Lyre, la Guittarre, &c.

Avant que l'on eût l'usage des Cornes, & des Trompettes, la voix Humaine servoit seule de Signal aux Soldats. Certains Hommes étoient destinez à courir par les rangs & à annoncer en criant de toute leur force, ou le combat ou la retraîte; mais parce que le son de leur voix étoit la plûpart du temps étouffé par le tumulte, & le bruit confus des Soldats, l'on jugea à propos de se servir désormais des Cornes dont le son étant plus aigu & plus fort,

ſeroit entendu de plus loin.

S'il s'en faut tenir à Polienus en ſes Stratagêmes, ce fut Pan l'un des Capitaines de Bacchus qui introduiſit le premier l'uſage des cornes dans les Armées, d'ou vint que les Poétes le repreſenterent avec des cornes. Mais ce ne fut pas dans l'intention que leur ſon ſervît de ſignal, ce fut pour tout un autre deſſein ; c'eſt-à-dire, pour mettre en deroute les ennemis contre leſquels il combatoit : car s'étant apperçû que dans l'endroit où ſon Armée étoit campée il y avoit quantité d'Echos, il s'aviſa de donner des cornes à la plûpart de ſes Soldats, il leur en donna en effet & leur ordonna à tous de corner enſemble, & en même-temps, ils obéirent, & alors les Echos redoublant le bruit de ces cornes, & la nuit favoriſant le deſſein de Pan, ſon ſtratagême lui réuſſit : la frayeur ſe répandit dans le Camp de ſes ennemis qui prirent lâchement la fuite. De là eſt venu que toutes les terreurs mal fondées ont été depuis appellées Ter-

reurs-Paniques. Polynæus tient que tout ce grand bruit que font les Soldats avec la voix, avec des Trompettes & des Tambours dans le tems qu'ils ſont en preſence & qu'ils vont donner le combat, ne vient que de lui.

Quand à la maniére de ſe ſervir de la Trompette, chaque Nation probablement avoit la ſienne ; & il eſt hors de doute qu'on en ſonnoit differemment à meſure que les ſujets pour leſquels on en ſonnoit étoient differens. La maniére d'en ſonner à l'approche du combat eſt marqué par Dion dans ſon livre quarante-ſeptiéme. En France nos maniéres d'en ſonner ſont celles-ci, que l'on nomme le Cavalquet, le Bouteſſelle, à Cheval, à l'Etendart, la Charge, le Guet, le double Cavalquet, la Chamade, & la Retraite. Les Cavaliers comprennent fort bien tout ce que ces differens ſons ſignifient.

Nous finirons cette matiére par deux remarques de deux Auteurs ; l'une eſt de Feſtus qui dit que le Sa-

crifice qui ſe faiſoit dans les Armées, & qu'on appelloit *Amil-ſtrum*, ne ſe faiſoit qu'au ſon des Trompettes. L'autre eſt de Dion Caſſius qui fait mention d'une clochette dont ſe ſervoient les Guets parmi les Romains en faiſant la ronde, tant pour éprouver ſi les Sentinelles dormoient que pour ſe donner à entendre les uns uns aux autres certaines choſes dont on étoit auparavant convenu, & qui ſervoit à leur ſureté. Ammian & Syneſius diſent la même choſe des Grecs qui employoient cette clochette aux mêmes uſages, comme à diſtinguer toutes les veilles de la nuit qui étoient au nombre de qnatre, & dont chacune duroit trois heures. Mais parmi les Romains cette clochette ne ſervoit pas à ce dernier uſage ; le changement du Guet comme la diſtinction des veilles ne ſe faiſoit qu'au ſon des Cornes ou des Trompettes ſelon ces Vers d'un ancien Poëte :

Dederat cum tertia buccina ſignum.

Et c'étoit là un des offices des Feciaux, d'où vient qu'ils portoient le nom de *Clarigatores*. Nous parlerons encore ailleurs de la Trompette.

CHAPITRE XXIV.

Du Tambour.

LE Tambour, ſelon pluſieurs Hiſtoriens, fut de l'invention des Cimbres ; du moins Strabon nous aſſure dans ſes Ouvrages qu'ils avoient coûtume de couvrir leurs charïots de peaux raturées, & bien tenduës, ſur leſquelles ils frappoient avec des baguettes lorſqu'ils commençoient leurs attaques, rempliſſant ainſi l'air d'horreur, & portant l'effroi dans le cœur de leurs ennemis. Diodore au contraire en rapporte l'invention à Cybele ; mais ces deux Ecrivains ſe trompent ; le Tambour étoit en uſage avant les Cimbres & Cybele. Le Tambour eſt un inſtru-

ment de guerre au ſigne, & au ſon duquel l'Infanterie s'aſſemble, marche, combat, fait les mouvemens, & les évolutions militaires, & les divers manimens des Armes. Chacun en ayant vû la figure, il ſeroit inutile de la décrire.

Les Juifs ſe ſervoient volontiers de cet inſtrument, & il n'eſt pas rare de voir dans les Livres ſaints le nom de Tambour ſous le terme de *Tympanum*. Nous ne liſons pas cependant qu'ils s'en ſerviſſent dans leurs Armées comme nous nous en ſervons nous-mêmes pour les évolutions militaires, & pour faire faire aux Soldats tous les mouvemens qu'il eſt néceſſaire qu'ils faſſent dans toutes les fonctions de la Guerre ; mais ils s'en ſervoient en ſigne de joye après le gain de quelque Bataille, au ſon duquel ils danſoient par bandes. Parmi eux il avoit moins d'uſages profanes qu'il en avoit de Sacrez & de Religieux. Rarement faiſoient-ils quelque Sacrifice, ou quelq'autre acte de Religion qu'ils n'employaſſent

cet inſtrument, & nous remarquons dans les Pſeaumes que leur Auteur les y exhorte frequemment à loüer Dieu au ſon du Tambour : *Laudate eum in Tympano.*

Quant aux Romains il ne paroit pas qu'à l'Armée ils ſe ſoient ſervis du Tambour ; car nul, excepté l'Hiſtorien Denys, n'en parle, ce qui fait ſoupçonner de fauſſeté ce qu'il en a dit ; au contraire nous liſons dans Seneque, & Quintillien qu'ils mépriſent un tel inſtrument, & que parmi eux il n'y avoit que des effeminez qui s'en ſerviſſent quand ils danſoient, & dans le temps de leurs débauches.

Il eſt plus ſûr que les autres Nations ſe ſont ſervies du Tambour comme d'un inſtrument de guerre : & avant même que la Republique Romaine eût été fondée. Polynæus parlant de Bacchus dit ces paroles qui établiſſent ce ſentiment : *Et Cymbalis & Tympanis ſignum dedit, loco Tubæ.* Peut-être fut-ce à ſon imitation que les Indiens s'en ſervirent.

Curce en parle de la ſorte : *Indi Tympana ſuo more pulſantes*, il ajoûte enſuite ces mots : *Id pro cantu Tubarum Indis erat.* Menander parle de certains Peuples barbares qu'il nomme *Abaros*, qui pour le ſignal du combat mêloient le bruit de leurs Tambours à celui de leurs hurlemens, & ce bruit étoit d'autant plus horrible qu'il étoit peu en uſage, & que leurs ennemis y étoient moins accoûtumez.

Selon Plutarque les Parthes & les Indiens trouverent le ſecret d'en rendre le ſon plus horrible en y mettant dedans des lames de fer, des clochettes, & des grelots, dont le murmure venant à ſe mêler avec celui des Tambours, les plus intrépides en paroiſſoient épouvantez ; ſur tout s'ils n'y étoient pas accoûtumez, ainſi qu'il arriva aux Romains dont l'Armée fut miſe en déroute la premiére fois qu'ils entendirent un pareil bruit dans le temps qu'ils étoient en guerre avec les Parthes.

Ces Tambours étoient un peu differens des nôtres ; ce n'étoient que

des troncs d'Arbres creuſez, mais ouverts ſeulement d'un côté, à peu près comme nos Timballes, & dont l'ouverture étoit couverte d'une peau de Bœuf préparée.

Il y a pluſieurs maniéres de battre la Quaiſſe qui ſont tout autant de ſignes arbitraires que les Soldats comprennent tres-facilement quand ils ſont inſtruits, ſans qu'il ſoit beſoin qu'on leur parle. En France on les appelle la Marche, l'Aſſemblée, la levée du Drapeau, la Charge, la Retraitte, le Ban, la Chamade, la Diane, l'Alarme, la Fricaſſée en tumulte, la Generalle, l'Entrée & la Sortie du Camp. Chaque Nation a ſa maniére de battre la Quaiſſe qui néanmoins tendent toutes à la même fin. Le reſte qu'on peut dire des Trompettes, des Cornes, & des Tambours, ſe dit ailleurs plus à propos; parconſequent nous n'en dirons plus rien ici.

CHAPITRE XXV.

Des Signes Militaires Muëts.

LEs Signes Militaires Muëts, étoient ce que nous appellons Etendarts, Enſeignes, Baniéres; c'étoient le Feu, la Fumée, des figures de divers Animaux, & certaines autres choſes dont nous parlerons dans la ſuite.

L'uſage de ces ſortes de Signes paroit être des plus anciens; & il eſt ſûr, ou du moins probable que dès que les Hommes s'aſſemblerent par troupes, cet uſage fut introduit. C'étoit ſous ces ſignes que s'aſſembloient tous ceux qui étoient d'un même parti, que marchoit une Legion, que combattoit toute une Armée.

Entre ceux qui ſe ſont ſervis de ces ſortes de ſignes, les Juifs ont été des premiers; c'eſt du ſecond chapitre des Nombres que nous l'inferons, où on lit ces mots qui montrent quel-

le étoit leur pratique : *Singuli juxta vexillum ſuum in ſignis domus patrum ſuorum caſtrametabuntur.* Chaque Chef de Tribu avoit ſon ſigne particulier, & chaque ſigne ſa figure & ſa couleur propre. Sur celui de Ruben paroiſſoit la figure d'un Homme ; ſur celui de Juda, celle d'un Lion ; ſur celui d'Ephraïm, celle d'un Bœuf ; & ſur celui de Dan, celle d'une Aigle. C'étoient là les quatre principales Tribus qui préſidoient ſur toutes les autres, & ſous les ſignes deſquels elles combattoient, c'eſt-à-dire, trois ſous chaque étendart. Quant à la couleur celui de Ruben étoit rouge, celui de Juda étoit verd, celui d'Ephraïm de couleur d'or, & celui de Dan étoit mélangé de blanc & de rouge.

Les Romains eurent leurs Enſeignes non moins que les Juifs ; mais au commencement que leur Republique étoit pauvre, une poignée de paille, ou de foin, ou d'herbe leur ſervoit de ſigne que chaque Chef portoit ſur le haut d'une perche, ou d'une lance ; de là vint le nom de

Manipulus,

Manipulus, que l'on donnoit à une certaine quantité de Soldats, c'eſt ce qu'expriment les Vers ſuivans.

Pertica ſuſpenſos portabat longa Maniplos,
Unde Maniplaris nomina Miles habet.

Les Auteurs ne conviennent pas juſqu'où montoit le nombre du Manipulus. Le ſentiment s'en va là qu'il ne ſurpaſſoit pas le nombre de dix; mais cela ne doit s'entendre que du petit. Le grand ſurpaſſoit de beaucoup ce nombre.

La Republique ayant augmenté en force, en richeſſes, & en majeſté, alors on y prit d'autres ſignes plus conformes à ſon éclat. Les figures de Loup, de Cheval, de Minotaure, d'Elephant, de Porc Sanglier, d'Aigle, furent celles qu'on y choiſit pour des raiſons particulieres que l'on peut voir chez les Auteurs; mais l'Aigle entre tous ces ſignes fut toûjours regardée comme le premier; car tandis que les autres n'étoient

que des ſignes particuliers ſous chacun deſquels ſe rangeoient certaines Legions, celui-ci étoit un ſigne univerſel expoſé à toute l'Armée ſous lequel elle combattoit. Souvent cette Aigle qui ne fut au commencement que d'Argent, mais enſuite d'Or, tenoit une foudre entre ſes ongles, & qu'elle ſembloit vouloir lancer; du moins paroit-elle ainſi dans une Medaille d'Auguſte, & dans une autre de M. Antoine. Enfin Marius ayant rejetté tous les autres ſignes, il ne retint que l'Aigle ſeule.

Cette Aigle, à ce qu'il paroit, n'étoit pas extraordinairement grande, puiſque celui qui la portoit pouvoit la cacher fort facilement dans les plis de ſa Robbe, ou de ſon Manteau.

Elle paroiſſoit ſur le haut d'une longue pique, où elle étoit attachée. Cette pique étoit entiérement couverte d'Argent, & avoit au bas un morceau de fer qui alloit en pointe afin qu'on pût l'enfoncer facilement dans la terre où on la laiſſoit pendant tout le temps que l'on s'arrêtoit. Sur

le milieu de la même pique paroiſſoit encore une eſpece de Banniére, ou d'Etendart où étoient peints les Noms & les Images des Empereurs; & de là vint que le nom d'*Imaginarij* fut donné à ceux qui portoient ces ſortes de ſignes. Les Soldats ne juroient que par ces noms & par ces figures. Ils leurs rendoient même des cultes divins. Sur quoi l'on peut voir l'Apologetique de Tertullien chap. 16. Enfin ils ſervoient d'azile à ceux qui s'y refugioient quand ils avoient commis certains crimes qui auroient demandé punition. Conſtantin fut le premier qui tâcha, & entreprit d'abolir ce culte en faiſant peindre ſur ſes Banniéres la figure de la ſainte Croix afin qu'on l'y adorât au lieu des figures humaines. C'eſt le *Labarum* ſi fameux dans toute l'Hiſtoire, & que l'on voit ſur pluſieurs Medailles.

Sur la décadance d'un Empire ſi floriſſant les Dragons ſuccederent aux Aigles, ainſi qu'on le voit dans pluſieurs Auteurs, & en particulier dans

ces deux Vers de Sidoine Apollinaire.

Ut primum veſtras Aquilas Provincia vidit.

Deſiit Hoſtiles confeſtim horrere Dracones.

Quoi qu'il y en ait cependant qui diſent que certains Corps ou Companies de l'Armée avoient des Dragons dans le temps même que l'Aigle y ſervoit d'Enſeigne, & que ces corps furent nommez *Draconarij*, nom qu'ils tirerent de la figure de ces Animaux ſous laquelle ils ſe rangeoient, ce qui n'eſt ni ſans fondement, ni ſans preuves.

Ces Dragons n'étoient point de Metal comme l'Aigle ; ils n'étoient ou qu'en broderie, & relevez en boſſe, ou que travaillez au metier, ou même que ſimplement peints ſur du linge que l'on découpoit, en ſorte qu'au-delà de la figure il n'en reſtoit aucune choſe. La queüe de ces

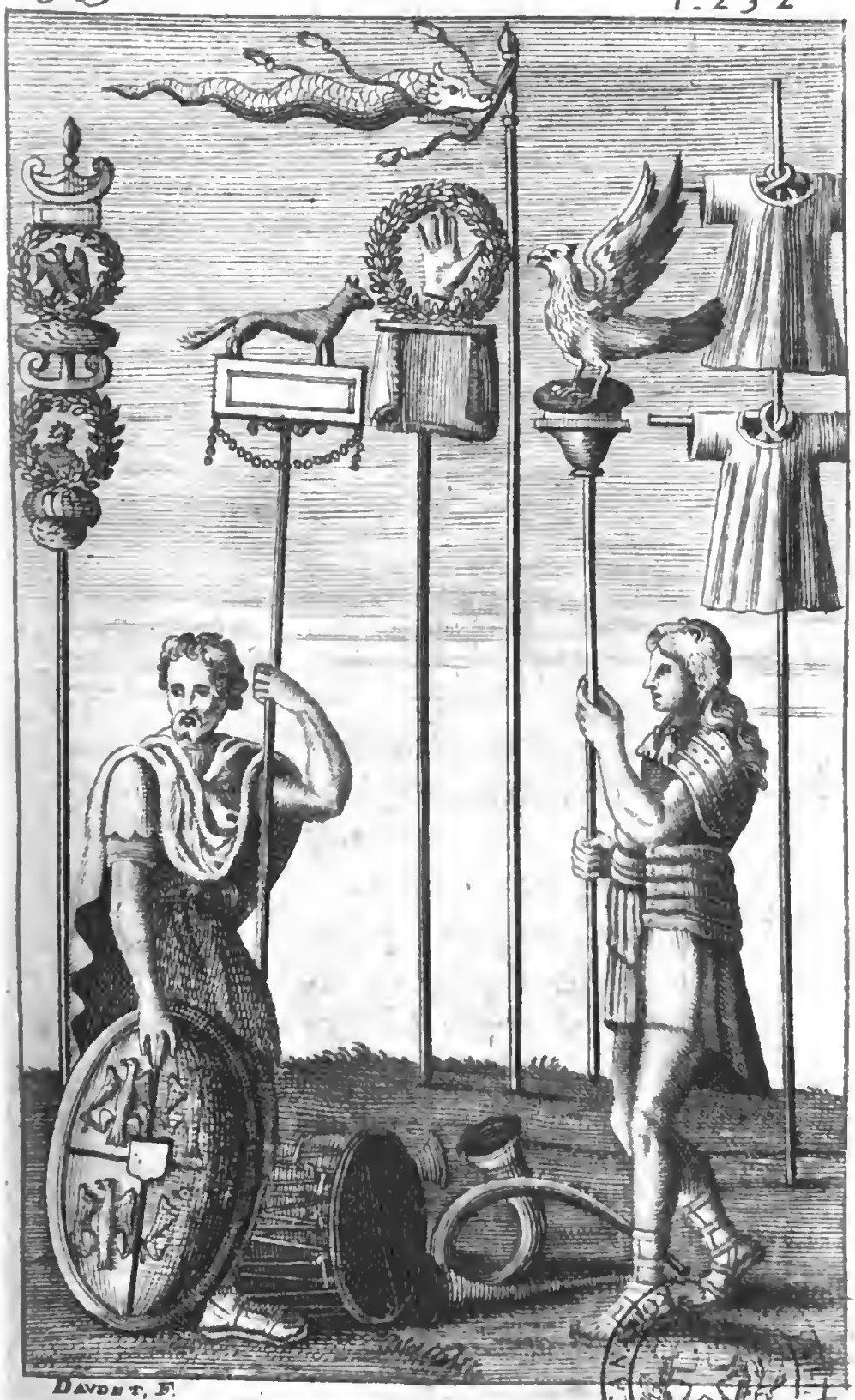

BIBLIOTECA - UNIVERSITARIA

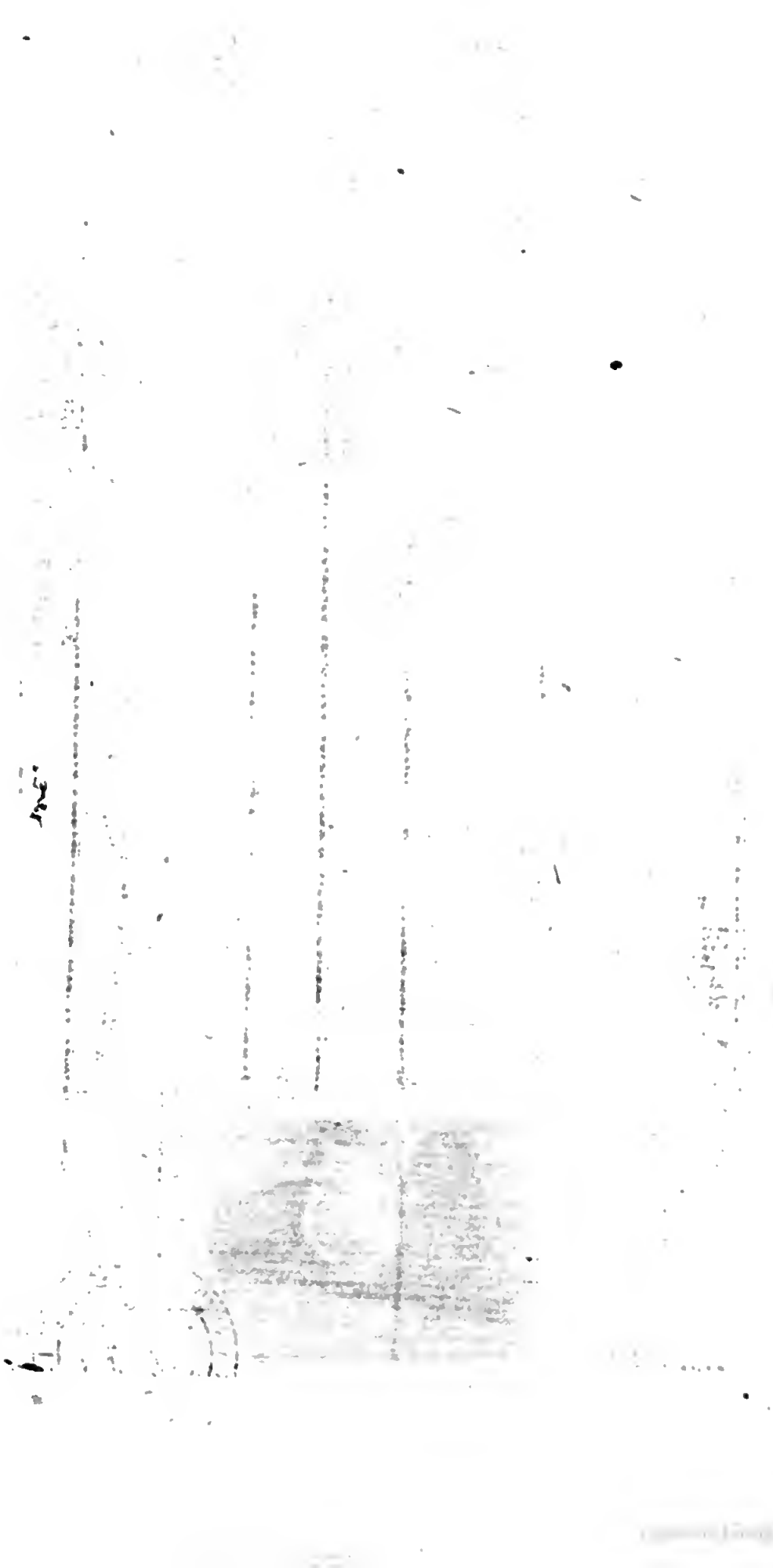

Dragons étoit à peu près comme une de ces longues flammes que l'on obſerve ſur les Galeres & qui voltigent au moindre vent. Iſidore & Claudian diſent que la couleur de ces Dragons étoit de Pourpre. Voici ce qu'en dit le dernier.

Surgere purpureis undantes Anguibus haſtas,

Serpentumque vago Cœlum ſervire volatu.

Nous liſons cependant dans d'autres Auteurs que la couleur de roſe & la Celeſte furent celles de ces Dragons ; & que les Soldats à pied ſe rangeoient ſous les Dragons de couleur de Roſe, tandis que ceux qui éoient à Cheval ſuivoient les Dragons de couleur Celeſte.

Dans Suidas, un Auteur qu'il ne nomme pas, dit qu'un certain peuple barbare des Indes qu'on appelle *Sindes*, avoit des Dragons pour ſignes. Ce même Auteur dit la même

choſe des Scythes. Les Daces qui étoient leurs voiſins en avoient auſſi de ſemblables ; & l'on en voit la figure à Rome ſur la colomne de Trajan. On peut lire dans Voſſius que les Perſes en ſervoient de même. Peut-être fut-ce de ces Nations étrangeres que les Romains emprunterent un tel uſage ; quelques fameux Ecrivains l'ont cru de la ſorte ; du moins nous ne voyons pas dans l'Hiſtoire que les Romains s'en ſoient ſervis avant le temps de cet Empereur. Quoi qu'il en ſoit, tant les Romains que les Barbares portoient leurs Dragons ſur des Lances dont le bois étoit tout doré, & enrichi de pierreries.

Dans Livius on voit encore que la Cavalerie Romaine uſoit de Bannieres, & que ſur ces Bannieres les noms des Empereurs paroiſſoient écrits ou en Lettres d'or, ou en Lettres de couleur Violette. Si cela eſt ces Banniéres n'étoient pas elles-mêmes de couleur Violette comme quelques-uns l'on écrit, mais de couleur Blanche. En effet des Lettres de cou-

leur Violette n'auroient pas paru ſur un fond Violet.

Sur les Medailles on voit des petites Bannieres dans leſquelles paroit une main : c'eſt par alluſion au mot de *Manipulus* qui étoit le ſigne ancien des Romains.

Minutius Felix & Suetoume nous font remarquer qu'aux jours de Fêtes l'on avoit coûtume d'orner ces ſignes Militaires , & que c'étoit avec des fleurs qu'on les ornoit. Nous ajoûtons ſelon la remarque de Lipſe & de pluſieurs autres, qu'on ne les arrachoit jamais de l'endroit où ils avoient été plantez qu'auparavant l'on n'euſſe fait un ſacrifice: que ſi la lance reſiſtoit , & ne venoit au premier coup , alors l'on en tiroit de mauvais augures. Hors le temps de la guerre ces ſignes étoient religieuſement conſervez ou dans l' *Aerarium* ou l'on mettoit les deniers publics , ou dans des Temples , ou dans quelques autres lieux Sacrez. Le reſpect qu'on avoit pour eux ne pouvoit gueres aller plus avant.

Quant aux autres peuples les uns portoient un Soleil pour ſigne de guerre comme les Perſes. *Tertul. Apolog. c.* 16. ou bien la figure du Feu. Selon Strabon, Amaſian & Procope, nous trouvons auſſi qu'ils ſe ſervirent de l'Aigle comme les Romains. Les autres portoient un Sphinx comme les Thébains, *Plutarch. in Epaminonda.* Ceux-ci une Choüette comme les Atheniens, le même Plutarq. *in Lyſandro.* Il y en eût qui choiſirent une Truye comme les Troyens. Les Parthes eurent une aîle étenduë en faſce, des Hyennes, & des Leopards. Les Scythes, une Foudre. Les Egyptiens, des Hypopotames Chevaux aquatiques, & des Crocodilles. Les anciens Gaulois toute ſorte d'Animaux indifferemment. Les Cymbres les Bêtes les plus carnaciéres & les plus feroces. Les Chinois des queües de Chevaux. Les Saxons un Poulain noir avant qu'ils euſſent embraſſé le Chriſtianiſme, & un blanc après qu'ils l'eurent embraſſé. Les Meſſeniens choiſirent la Lettre

Grecque M. Les Lacedemoniens le Λ. Le Corinthiens le Cheval Pegaſe. Cyrus eût un Cocq d'or ſur le haut d'une longue perche. Polus Roi des Indes le Simulachre d'Hercules. Il y en eût qui porterent des Lievres & des Cigales. Les Turcs ſe ſervent d'un Croiſſant qu'ils tiennent de ceux de Bizance depuis la priſe de cette Ville ; ce qui ſe prouve par quelques Medailles de cuivre, où d'un côté on voit en Caracteres Grecs cette inſcription BYZANTIΩN. En un mot les Europeans ont des Drapeaux de taffetas marquez de diverſes Figures, Couleurs, Armes, & déviſes.

L'on ſçait le ſoin extraordinaire que l'on a toûjours eu dans les Armées à bien garder & défendre ces ſortes de ſignes. L'on ſçait encore quelles étoient les peines qui furent décernées contre les Porte-Enſeignes qui ſe les laiſſoient enlever ; Enfin quiconque aura lû Vegece y aura vû que les Romains, afin que les Soldats défendiſſent mieux leur Aigle, & leurs autres Signes, ordonnerent

que la moitié des biens qu'ils auroient gagné à l'Armée ſeroit mis auprès de ces Signes, & conſignez entre les mains des Port-Enſeignes. Ils jugerent, & tres-à-propos, que le deſir qu'auroient ces Soldats de conſerver cette partie de leur bien, les animeroit à bien défendre les Signes de Guerre. De là venoit que les Port-Enſeignes étoient toûjours des Gens fideles & d'érudiction, & jamais l'on n'en prennoit d'autres, afin que nulle injuſtice fût faite aux Soldats, & qu'ils ſeuſſent leur rendre un compte exact & juſte de ce qui leur avoit été confié. L'on peut voir dans la planche qui ſe preſente ici aux yeux les figures des principaux Signes de Guerre qui furent en uſage parmi les Romains. Quant à ceux des autres Nations ce que nous en avons dit ſur la fin du chapitre en donne une idée aſſez claire ſans qu'il ſoit beſoin d'en voir les figures.

CHAPITRE XXVI.

Des Signes de Mer.

SUr Mer les Armées Navales ont leurs Signes comme les Armées de Terre. Ces Signes ſont des étendarts, ou Banniéres, & le premier uſage de ces Banniéres eſt de marquer de quelle Nation eſt un Bâtiment.

Chaque Vaiſſeau a pluſieurs Banniéres particulieres. La Banniére de Partance, celle de Conſeil, celle de Combat, la Banniére d'aide & d'aſſiſtance, la Royalle, & l'Enſeigne de Pouppe. Ces Banniéres ne ſont pas toutes de même couleur, ni elles ne ſervent pas aux mêmes uſages.

La Banniére de Partance, quand elle eſt arborée en Pouppe, eſt un ſigne qui fait connoître à l'Equipage qui eſt à terre, qu'il doit s'embarquer.

La Banniére de Conſeil ſe met pareillement à la Pouppe par l'ordre

de celui qui commande en Chef. Sa couleur eſt la blanche, & marque que l'Admiral veut prendre avis de ſes Capitaines.

La Banniére de combat eſt de Gueules, c'eſt-à-dire, de couleur rouge ; on l'arbore quand on veut attaquer l'ennemi, & elle ſert de marque aux Soldats qu'il faut commencer le combat.

La Banniére d'aide & d'aſſiſtance, & les autres auſſi s'abbaiſſent ; mais la Royale ne s'abbaiſſe jamais.

L'Enſeigne de Pouppe des Vaiſſeaux de Guerre & celle des vaiſſeaux Marchands ſont de differentes couleurs. Celle-là eſt de couleur Blanche, & celle-ci de couleur bleüe.

Sur tous les Ports de Mer il y a des Sentinelles qu'on poſe ſur une tour, ou ſur quelqu'autre lieu élevé d'où ils peuvent obſerver de loin les Vaiſſeaux : dès que ces Sentinelles en apperçoivent quelqu'un ils déployent un étendart qui avertit ceux qui ſont dans le port de ſe précautionner contre les ſurpriſes qui ſont à craindre.

On ſe ſert ſur Mer & ſur Terre de quantité

quantité d'autres ſignes, nous leurs reſervons l'article qui ſuit.

CHAPITRE XXVII.

De quelques autres Signes dont on ſe ſert dans les Armées de Mer & de Terre.

OUtre les ſignes dont nous avons parlé juſqu'ici, les Armées de Terre, & les Navales en avoient certains autres pour donner à connoître certaines choſes. Nous en dirons ce que nous en ſçavons, mais brevement.

Dans un Combat Naval le Signal des Romains étoit quand ils élevoient en haut la Banniere du principal de leurs Vaiſſeaux qu'ils appelloient Pretorien mais que nous appellons Admiral. Quand ils avoient découvert les ſtratagêmes, ou le deſſein de l'ennemi, ſi c'étoit pendant la nuit ils le donnoient à connoître par des flambeaux qu'ils allumoient,

& ſi c'étoit pendant le jour ils ſe ſervoient de la fumée. La marque qu'ils s'approchoient, ou qu'ils arrivoient, étoit quand ils ſecoüoient une de leurs voiles, ou une caſaque ; mais quand ils vouloient donner à connoître qu'ils ſe retiroient ils amenoient, ou caloient la voile.

Le ſignal des Atheniens étoit le *Paludamentum*, c'étoit un ornement militaire, que l'on expoſoit ſur le Vaiſſeau qui portoit leur Chef. C'eſt ce qu'on lit dans *Alexander ab Alexandro*.

Il y en avoit, dit le même Auteur, qui élevoient en haut un Bouclier d'Airain, & c'étoit là la marque qu'il falloit fondre ſur l'ennemi. Diodore l. 20. parlant de Demetrius dit encore la même choſe. Voilà ce qui regarde la Mer, voyons ce que l'on obſervoit ſur Terre.

Le ſignal de l'attaque parmi les Romains, étoit quand ils étendoient un certain habit militaire qu'ils nommoient *Sagum*, & qui étoit de couleur d'écarlate, ſur la Tente de l'Empereur ou du General. Au contraire

ils le plioient & l'ôtoient de devant les yeux des Soldats quand ils vouloient faire ceſſer le combat. C'eſt ce que nous apprend Plutarque *in Fabio & Pompeio.* Les Carthaginois en uſoient de même. Chez les Illiriens c'étoit une grande piéce de toile déployée qu'ils expoſoient ſur une lance. Darius avoit un ſignal ſingulier ; c'étoit l'image du Soleil renfermée dans un criſtal qu'il faiſoit expoſer ſur ſon pavillon , & dont les rayons qui brilloient aux yeux de l'Armée l'avertiſſoient qu'il falloit donner. *Alex. ab Alex. l. 4. c. 2.*

Les feux , les flambeaux , la fumée ont également ſervi de ſignal dans les Armées de Terre comme dans celles de Mer , ſoit pour aſſembler les Troupes lorſqu'elles étoient diſperſées , ſoit pour demander du ſecours aux voiſins quand ce ſecours étoit néceſſaire , ſoit pour dénoter lorſqu'il falloit commencer l'attaque, ſoit pour donner à connoître au Camp que les ennemis , ou les Alliez s'approchoient. La diſtinction deſ-

quels on comprennoit tres-facilement par les uſages differens que l'on faiſoit de ces feux, ou de ces flambeaux, & dont on étoit auparavant convenu, ſur quoi l'on peut lire Properce, Tacite, Vegece, Suidas, & Polibius, &c. qui rapportent ſur ce ſujet les uns la pratique des Grecs, les autres celle des Romains. Selon Alcidamas cette invention eſt de Palamede, mais ſelon Pline ſon premier Auteur fut Sidon qui s'en ſervit au ſiege de Troye.

Il y a encore des ſignes dans l'art militaire auſquels l'on connoit quand on veut ſe rendre, ſe parler, faire une treve, ou une paix. Enfin les Soldats d'un même parti y ont auſſi certains ſignes particuliers dont ils ſe ſervent pour ſe diſtinguer & pour ſe connoître dans la mélée,& qui empêchent qu'ils ne s'entretuent. C'eſt ſur leurs chapeaux qu'ils le mettent. Ce ſigne eſt quelquefois un rameau verd ; quelquefois un morceau de linge ou de papier ; d'autrefois ; c'eſt quelqu'autre choſe. Ce que nous

avons dit jûſqu'ici eſt ce que l'Hiſtoire nous fournit ſur ce ſujet de plus conſiderable, & de plus curieux.

CHAPITRE XXVIII.

Des ſignes de la Milice Spirituelle, ou Chrétienne.

COmme les Fideles forment dans l'Egliſe une eſpece de Milice ſpirituelle, d'où vient que de tous tems l'on a donné a leur aſſemblée le nom d'Egliſe Militante pour la diſtinguer de la Triomphante & de la Souffrante ; le Lecteur ne nous doit pas ſçavoir mauvais gré, ni être ſurpris, ſi nous parlons de quelques ſignes dont on s'y ſert, & qui ont quelque rapport à ceux dont on uſe dans l'art militaire.

Sans parler de la ſainte Croix qui eſt le ſigne univerſel de la nôtre Milice. Sans nous arrêter aux ſignes particuliers que reçoivent les Soldats

Chrétiens qui ſont les deux caractéres qui leur ſont imprimez dans le Sacrement de Baptême, & dans celui de Confirmation ; en un mot ſans faire mention de quantité d'autres marques qui ne ſont propres qu'aux Fideles, & qui ſont, les unes de l'inſtitution de Dieu, les autres de l'inſtitution des Hommes, ce que nous ferons peut-être ailleurs plus commodément & plus à propos ; nous nous contenterons de parler ici des Banniéres ou Etendarts dont on s'y ſert, & qui dans leur forme & leur uſage, ont du rapport à ceux dont on ſe ſert à la guerre.

Il eſt public, & nul ne l'ignore, que l'Egliſe uſe de Bannieres. Ce ſont de grands étendarts que l'on porte aux proceſſions, & qui ſervent à marquer les differentes paroiſſes, où confrairies, non par leurs formes, & leurs couleurs mais par l'Image de leur Saint, ou de leur Patron qu'elles portent. On les appelle Gonfanons. Leur forme eſt quelquefois quarrée, quelquefois elle reſſemble auſſi

à ces Ecuſſons qui ſont quarrez par le haut, & ronds par le bas ; mais communement ils ont trois ou quatre fanons ou pieces pendantes, & aboutiſſantes en pointes mouſſes. On les porte pour repreſenter la victoire de la Reſurrection & de l'Aſcenſion du Sauveur du monde.

Les Egliſes patriarchales ont des gonfanons, ou bannieres particulieres qui les diſtinguent, & qu'elles font porter devant elles quand elles marchent en proceſſion. Le Gonfanon de S. Pierre de Rome eſt de gueules à deux clefs d'argent paſſées en ſautoir & qui ſont le Hieroglyphe de l'authorité ſpirituelle du Pape, comme le Triregne ou la Thiare eſt la marque de ſa puiſſance temporelle.

On peut joindre icy ces ſortes de Bannieres qui ſe font en la canoniſation des Saints. Le Saint nouvellement canoniſé y paroît à genoux, ou en quelqu'autre ſituation decente & devote. Elles ſont Armoyées en bas, ou aux coins, du Blaſon du Pape, des Cardinaux Patrons,

ou Evêques du Dioceſe duquel il étoit, & du Prince dont il avoit été ſujet.

Le Gonfanon que reçut du Pape l'illuſtre Godefroy de Boüillon dans l'expedition de la terre ſainte, & qui ſervit de Banniere à l'Armée Chrétienne, eſt tres-celebre dans l'Hiſtoire. L'Oriflâme l'eſt encore plus. C'étoit une Banniere appartenant à l'Abbaye de S. Denys en France, que l'on appelloit de la ſorte à cauſe du bâton où elle étoit attachée qui étoit doré, ou à cauſe des fleurs-de-Lys, ou des flammes d'or dont on pretend qu'elle étoit ſemée. C'étoit une eſpece de *Labarum*. Sa couleur étoit rouge & ſa matiere de ſoye. Elle avoit trois queües, ou deux ſeulement, ſelon du Tillet; & pour ornement des houppes vertes de même matiere. Nos Rois, quand ils alloient en perſonne en certaines expeditions de guerre la faiſoient porter devant eux. Ils la recevoient des mains de l'Abbé après qu'ils l'avoient fait benir. Nous nous diſpenſons de rap-

porter ici tout ce que les Auteurs on dit de cette Oriflâme, la plus part des choſes qu'ils en ont écrit, étant ſuſpectes ou fabuleuſes.

S'il s'en faut tenir à du Cange, autrefois le principal étendart d'une armée étoit appellé Oriflâme. Il pretend que *Flammula* ſe diſoit de toute ſorte d'étendart. Et en effet parmi les enſeignes Romaines ce mot *Flammula* ſe rencontre, ce qui donne quelque vray-ſemblance à ce qu'il avance, ajoutant que cette enſeigne, ou oriflame fut appellée *Aurea* à cauſe ſeulement de la lance où elle étoit attachée qui étoit couverte de cuivre doré, d'où l'on a tiré *Aurea flamma, Aurea Flammula, Auriflamma.*

CHAPITRE XXIX.

Des Enſeignes des Marchands.

LEs Marchands ſe ſervent d'enſeignes; mais ces enſeignes ont tout un autre uſage que les militaires. Ce ſont des marques publiques qu'ils pendent à leurs fenêtres, ou qu'ils mettent devant leurs boutiques afin qu'on les reconnoiſſe. Les Libraires ordinairement mettent une image de leurs enſeignes à la tête des livres qu'ils font imprimer, & c'eſt dans ces ſortes d'images que les Marchands plient leurs marchandiſes. Ces ſortes de ſignes ſont autant neceſſaires que commodes dans la République, & nul n'en peut blâmer la pratique, à moins que l'abus ne s'y gliſſe comme en effet il ne s'y gliſſe que trop ſouvent, & c'eſt quand

dans ces enſeignes publiques on y voit des repreſentations, & des inſcriptions qui ſont des alluſions & des équivoques ſur des choſes ſaintes, & qui ne peuvent être parconſequent que d'une conſequence pernicieuſe. Un enſeigne où eſt peint un cerf avec un mont par une alluſion ridicule à ſermon, & qui fait dire à des debauchez qu'ils vont au ſermon quand il vont ſe ſaouler dans un cabaret. Un autre où eſt repreſenté Jeſus-Chriſt que l'on prend au jardin des Olives avec cette inſcription au bas du tableau: AU JUSTE PRIS, pour faire ſçavoir que l'on mange dans l'auberge *A juſte prix*. Ces ſortes d'enſeignes & autres ſemblables devroient être reformées, & abolies. Cela ſoit dit en paſſant.

Poſer une enſeigne, ou la changer n'eſt pas une choſe qui puiſſe ſe faire dans les grandes villes, ſur tout, ſans une permiſſion authentique, & ſans payer un droit au Voyer. Encore moins peut-on uſur-

per les marques des autres, car ce ſeroit alors un prejudice qu'on leur porteroit. Neanmoins dans les grandes villes la choſe eſt permiſe à ceux qui ſont conſiderablement éloignez du quartier de celui qui étoit le premier en poſſeſſion de l'enſeigne, car en ce cas le dommage ſemble ceſſer.

Outre les enſeignes peintes, il y en a quantité d'autres qui indiquent certaines choſes, comme du Liere, un Chou, une poignée de Foin, un Bouquet qui ſignifient que dans une maiſon, on y vend du vin, des Chevaux, des meubles, &c.

CHAP

CHAPITRE XXX.

Des Trompetes, des Cornes, des Tambours. Leurs divers uſages.

LA Trompete, de même que la Voix, eſt un inſtrument par lequel nous exprimons ce que nous penſons. Ces deux inſtrumens ont beaucoup de conformité dans le ſon. L'on dit également la voix de la Trompete, comme l'on dit la voix de l'Animal, & la voix de l'Homme. Dans l'Ecriture on remarque ces Locutions : *Et Dominus in voce tubæ.* . *In voce tubæ corneæ.* Les Auteurs profanes en ont de ſemblables.

La Trompete eſt une ſorte de tuyau dont chacun peut avoir vû ſouvent la figure. Ce Tuyau eſt replié, & concave, de la longueur preſque de deux coudées, & compoſé de pluſieurs parties, finiſſant dans ſon extrémité par la figure d'une cloche. Sa matiére eſt d'argent, ou d'airain,

ou de laiton. Mais les premieres Trompetes furent des coquilles, & enſuite des cornes de Buffle.

Lorſque nous avons traité des ſignes Militaires nous avons parlé en même temps de la Trompete, & nous avons marqué les differens uſages qu'elle a dans cet art; dans cet endroit nous avons même dit quelque choſe de ſon antiquité & de ſon origine. Il ne nous reſte plus qu'à faire voir les autres uſages qu'elle a dans la Police ou vie civile, dans la Juſtice, la Religion, & les Funerailles.

Ceux qui ſe ſervirent le plus frequemment de cet inſtrument, furent les Hebreux; & il eſt aiſé d'en juger par ce qu'on en voit dans les Ecritures, & par ce qu'en a dit Joſephe dans ſon huitiéme Livre des Antiquitez chap. 2. où il a écrit, que Salomon en fit faire de ſon temps juſqu'à deux cens mille.

Toutes les Trompetes des Juifs étoient ou d'argent, ou des ſimples cornes. Les cornes de Bœufs, & de moutons étoient les ſeules dont ils ſe

ſervoient. Les Trompetes d'argent étoient pour aſſembler le peuple dans les ſolemnitez, & pour d'autres ſujets auſſi, & l'office d'en ſonner fut commis aux enfans d'Aaron, c'eſt-à-dire, aux Prêtres, du moins quand il s'agiſſoit des ſolemnitez & des autres choſes qui concernoient la Religion, & ces Trompetes leur tenoient alors lieu de cloches. Dans le dixiéme chapitre des Nombres on en voit les divers uſages.

Les cornes de Bœufs ſervoient pour la Guerre : l'on avoit auſſi de ces cornes dans la Synagogue au nombre de ſept qui ne ſervoient à nul autre uſage qu'à celui d'annoncer les années du Jubilé.

Les cornes de mouton ſervoient pour la Fête que l'on appelloit Fête des cornes ou des Trompetes, & l'on n'en uſoit qu'en memoire de ce Belier qui fut ſubſtitué à la place du jeune Iſaac dans le temps qu'il alloit être ſacrifié par la main d'Abraham ſon pere. Cette Fête ſe celebroit le premier jour de l'année civile ou politique, c'eſt-à-dire, le premier jour

du mois de *Tiſri* qui commençoit au premier jour de la nouvelle Lune après l'Equinoxe d'Automne.

Les Payens celebroient auſſi leurs Bacchanales au ſon des Trompetes. Ces Fêtes ſe faiſoient à l'honneur de Bacchus de trois en trois ans. Cependant Athenée qui parle de ces Bacchanales ne fait point mention des Trompetes, mais des Fluttes tant-ſeulement ; quoi qu'il en ſoit revenons aux Juifs.

Parmi les Juifs les Trompetes étoient encore employées à d'autres uſages. Selon Suidas c'étoit au ſon de la Trompete qu'ils brûloient avant la Pâque ce qu'il leur reſtoit de pain levé, pendant ce temps ne leur étant pas permis de ſe ſervir du pain fermenté, mais des azimes ſeulement. Ils en ſonnoient auſſi dans les Feſtins ſolemnels qu'ils faiſoient, c'eſt-à-dire dans ceux qui regardoient le culte de Dieu, qui avoient quelque rapport à la Religion, & que l'on accompagnoit de quelque Sacrifice ; car dans les feſtins profanes, ou ſimples, l'uſage des Trompetes étoit

interdit. Cette pratique eſt exprimée dans le dixiéme chapitre des Nombres en cette ſorte : *ſi quando habebitis epulum , & dies Feſtos , & Calendas , canetis tubis ſuper holocauſtis.* Les Calendes, & les nouvelles Lunes étoient auſſi annoncées au ſon des Trompetes , comme le commencement & la fin du jour du Sabath , c'eſt-à-dire , le temps qu'il falloit quitter le travail , & celui auquel on pouvoit le reprendre , ſur quoi l'on peut voir Joſephe *l.* 5. de la guerre des Juifs *chap.* 9. Quand on égorgeoit les Agneaux pour le Sacrifice on joignoit le ſon de ces inſtrumens au chant des Pſeaumes. L'on en ſonnoit encore pour aſſembler les pauvres en certains temps , & en certains lieux pour leur diſtribuer les aumônes , ce qu'on faiſoit pour les empêcher d'être vagabonds ou oiſifs pendant le reſte de la journée. Cette fin étoit ſans doute bonne & loüable en elle-même , mais la vanité ſouvent s'y mêloit ; & c'eſt pour cela que le Sauveur parlant à ceux qui faiſoient des aumônes leur défendoit de faire ſon-

ner la Trompete,& leur ordonnoit de les donner en ſecret: *Cum facis eleemoſinam noli tuba canere ante te.* Matth. 6. Dans la ſuite nous parlerons de quelques autres uſages que faiſoient les Juifs de cet inſtrument.

Quand aux autres peuples, ils s'en ſont ſervis non-ſeulement dans les armées, comme nous l'avons dit ailleurs, mais dans quantité d'autres occaſions. C'étoit au ſon des Trompetes qu'un homme coupable, & digne de mort étoit citté devant ſa maiſon. L'air retentiſſoit de leur voix dans les funerailles de ceux qui étoient morts au combat, ce que nous liſons dans l'Eneïde.

Spargitur & tellus lachrymis ſpargun-
tur & arma,
In cœlo clamorque virûm clangorque
tubarum.

Cette ceremonie venoit des peuples de Carie, & de Phenicie. L'on s'en ſervit auſſi dans celles des perſonnes de diſtinction ſelon ces vers de Perſius.

Hinc tuba, candelæ, tandemque Beatulus alto.

Compoſitus lecto, &c.

Tertullien qui fait mention de cette coûtume, ſemble la blâmer dans ſon livre *De Corona Militis* où il dit: *Et mortuus tuba inquietabitur æneatoris.*

L'on remarquera que dans les funerailles des gens de baſſe extraction l'on ne ſe ſervoit que de petites Trompetes; les plus grandes étoient pour les perſonnes de diſtinction; mais dans ces occaſions l'on n'en pouvoit pas employer plus de dix. L'Egliſe ſemble avoir adopté cette difference dans la differente maniere de ſonner les cloches, & dans l'uſage des plus groſſes, & des plus petites pour les funerailles des diverſes conditions, & perſonnes. Cependant ces Trompetes funebres ne rendoient pas un ſon clair, aigu, & perçant comme la Trompete ordinaire; mais

un ſon enroüé, triſte, profond, & que quelques Ecrivains ont comparé à celuy du murmure de nos boyaux quand ils ſont vuides. Ce ſon étoit tout propre parconſequent pour ces lugubres ceremonies.

Dans les funerailles des jeunes Gens l'on y employoit plûtôt les flûtes que les Trompetes, du moins il n'eſt fait mention que de celles là dans les funerailles de la fille d'un certain Prince : *Et cum veniſſet Jeſus in domum Principis, & vidiſſet tibicines, & turbam tumultuantem.* Le ſon de ces inſtrumens étoit tout propre pour adoucir, & pour diſſiper la douleur d'un Pere, d'une Mere, ou d'un parent ; c'eſt pour cela auſſi que l'on en joüoit dans ces occaſions.

Parmy les Romains les differentes veilles de la nuit au nombre de quatre, étoient annoncées par le ſon des Trompetes. Dans les Fêtes & Sacrifices, dans les Triomphes, & combats publics, aux jeux, au Théâtre, &c. ces inſtrumens étoient employez comme quand il falloit proclamer, & couronner un Vainqueur. L'on s'en

ſervoit auſſi autrefois, quand il falloit annoncer les Edits & les Loix des Princes, publier les Decrets ou Ordonnances du Senat ; quand il falloit aſſembler une Communauté & tenir Conſeil. Moyſe en fit faire deux tout exprès pour un ſemblable ſujet. L'une ſervoit quand il vouloit prendre conſeil des Principaux de la Synagogue, & l'autre lorſqu'il étoit néceſſaire d'aſſembler le peuple. Tout le monde ſçait les uſages & les ſignifications qu'elles avoient dans les Jouxtes & les Tournois que l'on peut voir dans les Auteurs qui ont traité de l'Art Héraldique.

Outre la Trompete ordinaire dont nous avons parlé juſqu'ici, il y en a encore de pluſieurs ſortes ; l'harmonieuſe, que l'on appelle Saquebute ; la Sarbacane ou Parlante, & la Marine. La Saquebute ne differe en rien de la Trompete ordinaire, ſi ce n'eſt qu'elle a plus de branches, & qu'elle eſt plus longue. La Marine n'a rien qui reſſemble à la Trompete ſi ce n'eſt le ſon : elle eſt compoſée de tables de bois, & diſpoſées en triangle,

au lieu que l'autre eſt compoſée de métal en forme de tube ou de tuyau concave & replié ; elle n'eſt pas un inſtrument à vent comme celle-ci : une ſeule corde qu'on touche d'une main avec un archet, & qu'on preſſe de l'autre ſur le manche avec le poulce, en fait tout le ſon qui eſt fort perçant, & tres-agreable quand on ſçait bien le ménager. La Sarbacane, dont l'invention n'eſt point moderne comme quelques Auteurs l'ont cru, puiſqu'Alexandre s'en ſervoit dans ſes Armées quand il vouloit aſſembler ſes Troupes, la Sarbacane eſt un inſtrument long, gros, & droit, fait de fer blanc. L'endroit par où ſort le ſon, & qu'on appelle pavillon, eſt fort grand & large ; & plus il eſt grand, plus grand auſſi eſt ſon effet. Son bocal eſt d'une grandeur à pouvoir y introduire facilement les deux lévres. On y parle dedans, & elle porte la voix fort loin. Il s'en trouve qui la portent une lieüe entiére. Celle d'Alexandre dont nous avons vû la figure dans les Ouvrages du Pere Kircher, n'étoit pas tout-à-fait ſembla-

ble : l'endroit par où ſortoit le ſon n'étoit pas en forme de pavillon ; ce n'étoit qu'une petite ouverture qui ne differoit en rien du bocal. Au reſte c'étoit un tube gros & long, fort enflé ſur le milieu, mais délié dans les deux extrémitez, allant toûjours en diminuant vers chaque bout ; mais elle ne laiſſoit pas de produire le même effet.

Jamais Homme ne fut mieux diſpoſé à ſonner de la Trompete qu'un certain Herodote de Megare dont parle Amaranthe d'Alexandrie ; il en ſonnoit de deux tout à la fois, & en même temps : auſſi outre qu'il étoit d'une ſtature Giganteſque de trois aulnes & demi de hauteur, il étoit d'ailleurs l'Homme de ſon ſiécle qui mangeoit & beuvoit le plus. Dans un ſeul repas il mangeoit vingt livres de chair, & du pain à proportion ; il beuvoit juſqu'à deux conges de vin. Un conge contenoit ſix ſextiers, & chaque ſextier une pinte qui peſoit vingt onces.

Les Dieux paroiſſent avoir aimé cet inſtrument non moins que les

Hommes. Triton eſt repreſenté dans Ovide comme le Trompete du Dieu Neptune :

Cæruleos habet unda Deos, Tritona canorum,
Proteáque ambiguum.

Ce n'eſt là qu'une pure fable, & qu'une fiction Poëtique ; mais c'eſt la vérité que le Dieu que nous adorons a choiſi un tel inſtrument pour un ſigne de ſa Majeſté, de ſon autorité, & de ſa puiſſance. Quand ſa Loi fut promulguée aux Hebreux ſur la montagne de Sinaï par le miniſtére d'un Ange, ce ne fut qu'au bruit éclattant des Trompetes, & des Tonnerres : *Cœperunt audiri tonitrua... clangorque buccinæ vehementiùs perſtrepebat.* Ex. 19. Nous avons vû qu'il en ordonna l'uſage dans les fonctions de la guerre, & dans celles de la Religion. A la fin des ſiécles que les Fils de Dieu deſcendra pour juger les Hommes ; alors pour une marque de ſa ſouveraineté & de ſa puiſſance, il fera marcher devant lui ſes Anges, dont

dõnt chacun, ou l'un d'entr'eux ſeulement, fera entendre la voix horrible & effrayante de la Trompete qui doit citer Hommes & Femmes au Jugement : *Mittet Angelos cum tubâ & voce magna.* Dans ce moment par la force de la voix de cette Trompete, qui ſera comme l'inſtrument moral de la Reſurrection des Morts, on verra les Sépulchres s'ouvrir, les cendres ſe ranimer, & une infinité de cadavres recevoir de nouveau la vie, euſſent-ils été rongez par les Vers, ou dévorez par les Poiſſons, ou conſumez par la pourriture. Le bruit qu'elle fera ſera ſi pénétrant, & ſi étendu qu'on l'entendra de par tout le Monde. Sa voix par conſequent ſera une voix ſenſible & réelle, & ce n'eſt nullement dans un ſens metaphorique, mais propre qu'il faut prendre ces paroles de l'Evangile. Saint Paul après ſaint Matthieu nous le perſuade trop clairement. Les Peres, & les Interprêtes ne ſont pas non plus d'un avis contraire. Et en effet l'avenement du ſouverain Juge devant être réel & ſenſible, il ſemble

qu'il eſt convenable qu'il ſoit precedé par des ſignes qui le ſoient auſſi.

Nous ne ſçaurions dire au ſûr de quelle matiére ſera compoſée cette Trompete. Suarès penſe qu'elle ſera d'argent, ou d'airain. Pluſieurs autres diſent qu'elle ſera fabriquée de quelque nuage ou méteore : quoi qu'il en ſoit de ſa matiére, ſa voix ſera ſonore, & intelligible ; Scot même ſur le quatriéme des Sentences aſſure qu'elle doit être articulée, & faire entendre ces paroles : *Surgite Mortui venite ad Judicium.* Mais ſoit qu'elle doive être articulée ou non, elle ſera formée par l'impulſion, & la colliſion de l'air que l'Ange diſpoſera en telle ſorte que venant à frapper aux côtez de cet inſtrument, il en ſortira un ſon ſemblable à peu près, ou à celui des Sarbacanes, ou à celui de la Trompete ordinaire : ainſi la voix ſenſible de cette Trompete ſera un ſigne qui citera tous les Hommes au jugement ; qui provoquera les Elûs à combattre contre les Reprouvez ; qui appellera les uns aux Nôces de l'Agneau, tandis qu'elle por-

tera la terreur dans le cœur des autres en les releguant au fond de l'abîme d'où jamais ils ne ſortiront, pour y brûler éternellement.

CHAPITRE XXXI.

Du Tambour.

IL ne nous reſte que fort peu de choſe à dire du Tambour après ce que nous en avons déjà dit parlant des ſignes Militaires, où nous avons marqué les differens uſages qu'il avoit dans cet Art, & qu'il y a encore aujourd'hui, & où nous avons montré ſon ancienneté avec quantité d'autres choſes. Nous renvoyons le Lecteur à ce même endroit, s'il ne l'a pas lû, ou ſi l'ayant lû, il l'a oublié. Nous ajoûterons ſeulement ici quelques autres particularitez qui regardent cet inſtrument.

Nous trouvons dans les Ecritures que les Juifs faiſoient entrer le Tambour dans leurs concerts de Muſique

ainſi que la Harpe, le Siſtre, la flûte, le Pſalterion : qu'ils s'en ſervoient pour danſer, comme l'on ſe ſert maintenant du Violon : qu'ils l'employoient ordinairement quand ils alloient à la rencontre de ceux qui avoient procuré quelqu'avantage à leur republique, ſoit par le moyen des armes, ou par quelqu'autre maniére que ce fût, comme quand ils avoient été délivrez de quelque danger.

Dans les autres Nations où l'on n'avoit ni l'uſage des Trompetes, ni celui des cloches, les Tambours leur tenoient lieu de ces inſtrumens : ils convoquoient le peuple à la priere & au ſacrifice, aſſembloient leur Conſeil, publioient les Edits des Princes, &c. au ſon du Tambour.

Le Tambour parmi les Gentils, outre les uſages profanes en avoit auſſi de ſacrez. Ils s'en ſervoient en particulier dans les ſacrifices qu'ils faiſoient à Cybele qu'ils diſoient être la Mere des Dieux. On voit leur pratique dans le neuviéme livre de l'Eneide ou Virgile dit :

Tympana vos buxuſque vocat Berecyntia Matris.
Idæa : Sinite arma viris , & cedite ferro.

Quant aux Romains ils ne s'en ſervoient ni à la guerre , ni dans les ſacrifices , ils en laiſſoient entiérement l'uſage aux gens de débauche , ou de la lie du peuple.

Aujourd'hui preſque par tout cét inſtrument eſt employé dans les actions de joye publiques ; quand on va à la rencontre de quelque grand Seigneur , ou qu'on le reçoit ; & cette coûtume , dit-on , vient des Allemands de qui les autres Nations l'ont tirée. Quand on ſolemniſe les Fêtes des Patrons , ou des Titulaires on bat de même la Quaiſſe , mais bien moins pour loüer le Seigneur en ſes Saints qu'en vûë d'une joye profane, & ſéculiere. Dans les funerailles on s'en ſert auſſi , mais dans celles ſeulement des Gens de guerre , d'un Gouverneur , par exemple , d'une Citadéle , d'un Capitaine , ou bien

de quelqu'autre Officier. Alors le Tambour eſt couvert d'un drap noir, d'où vient que le ſon en eſt plus triſte & plus lugubre. Celui qui le bat ne donne de temps en temps, & par intervalles, que quelques coups de baguette, ce qui rend encore la cérémonie plus triſte, tandis que les Soldats qui accompagnent le corps, ont leur Mouſquets non ſur l'épaule, mais ſous l'aiſſelle, le talon paroiſſant par devant, & la bouche par derriere panchant vers la Terre. Ce que dit le Pere Magaillans Jeſuite dans ſa nouvelle Relation de la Chine, eſt curieux. Cet Auteur écrit que dans chaque Ville de la Chine il y a deux Tours, dont l'une s'appelle la Tour du Tambour, & l'autre la Tour de la Cloche qui ſervent à marquer la veille ou la garde de la nuit que les Chinois diviſent en cinq parties. Il y a, dit-il, une ſentinelle ſur chaque Tour, l'une frappe ſur le Tambour, & l'autre lui repond par la Cloche; mais en ſorte que dans les cinq differentes parties de la nuit il y a de differentes maniéres de frapper le Tam-

bour , & de ſonner la Cloche : par ce moyen en quel temps de la nuit que l'on s'éveille , on entend le ſignal de toute la Ville , & on ſçait quelle heure il eſt. Tous les Tambours qui ſervent à cet uſage ſont extraordinairement grands : mais celui de Pe-Kim ſurpaſſe tous ceux de la Chine : il a de Diamette quinze coudées publiques de ce païs là qui valent treize pieds , & un huitiéme de Paris ; ainſi par la proportion du Diametre à la circonference , il doit avoir quarante-un pieds & un quart , ou prés de ſept toiſes de tour. C'eſt là à peu près tout ce à quoi l'on fait ſervir le Tambour , après ce que nous en avons dit ailleurs.

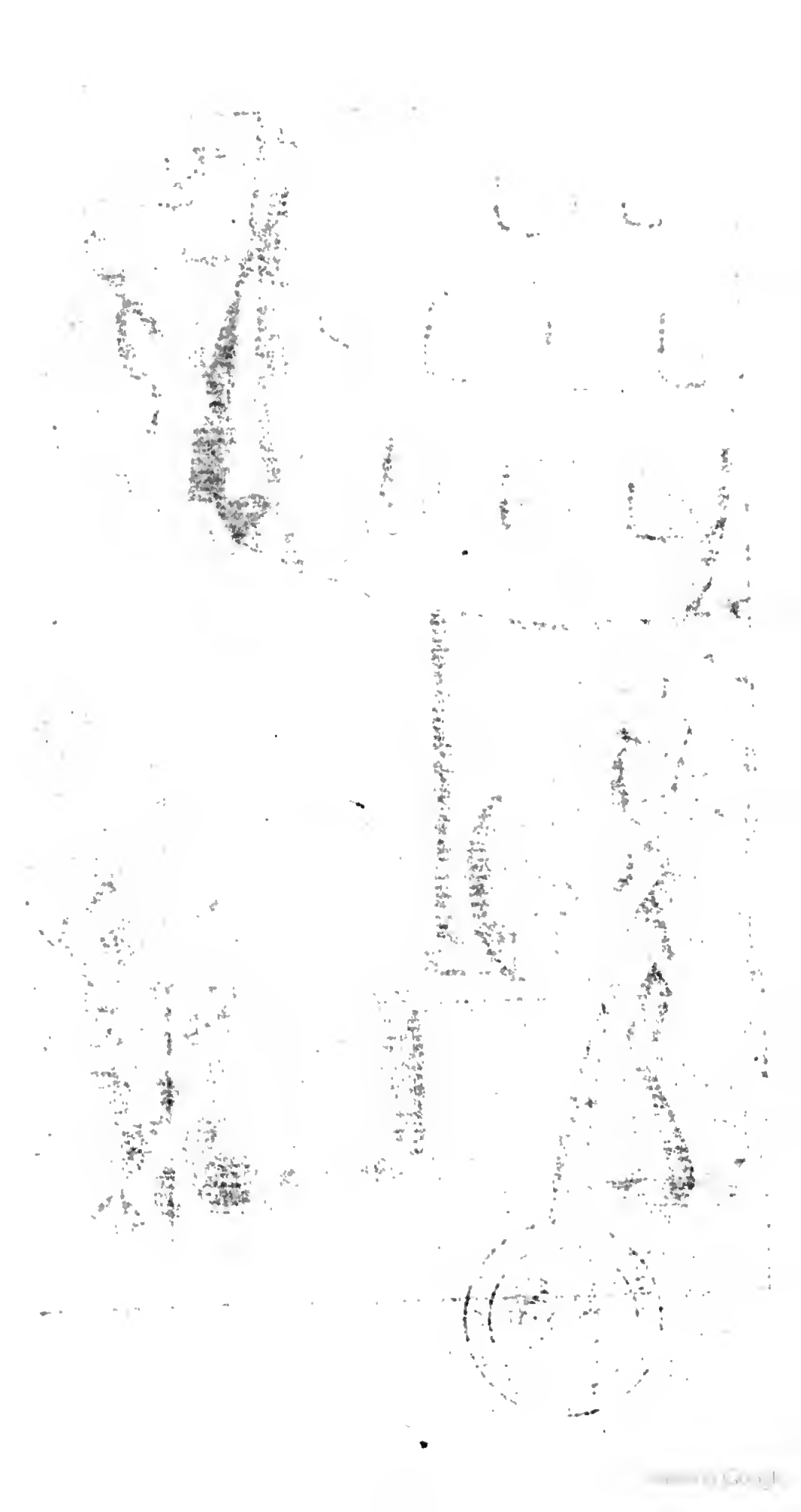

P. 273

T. 3

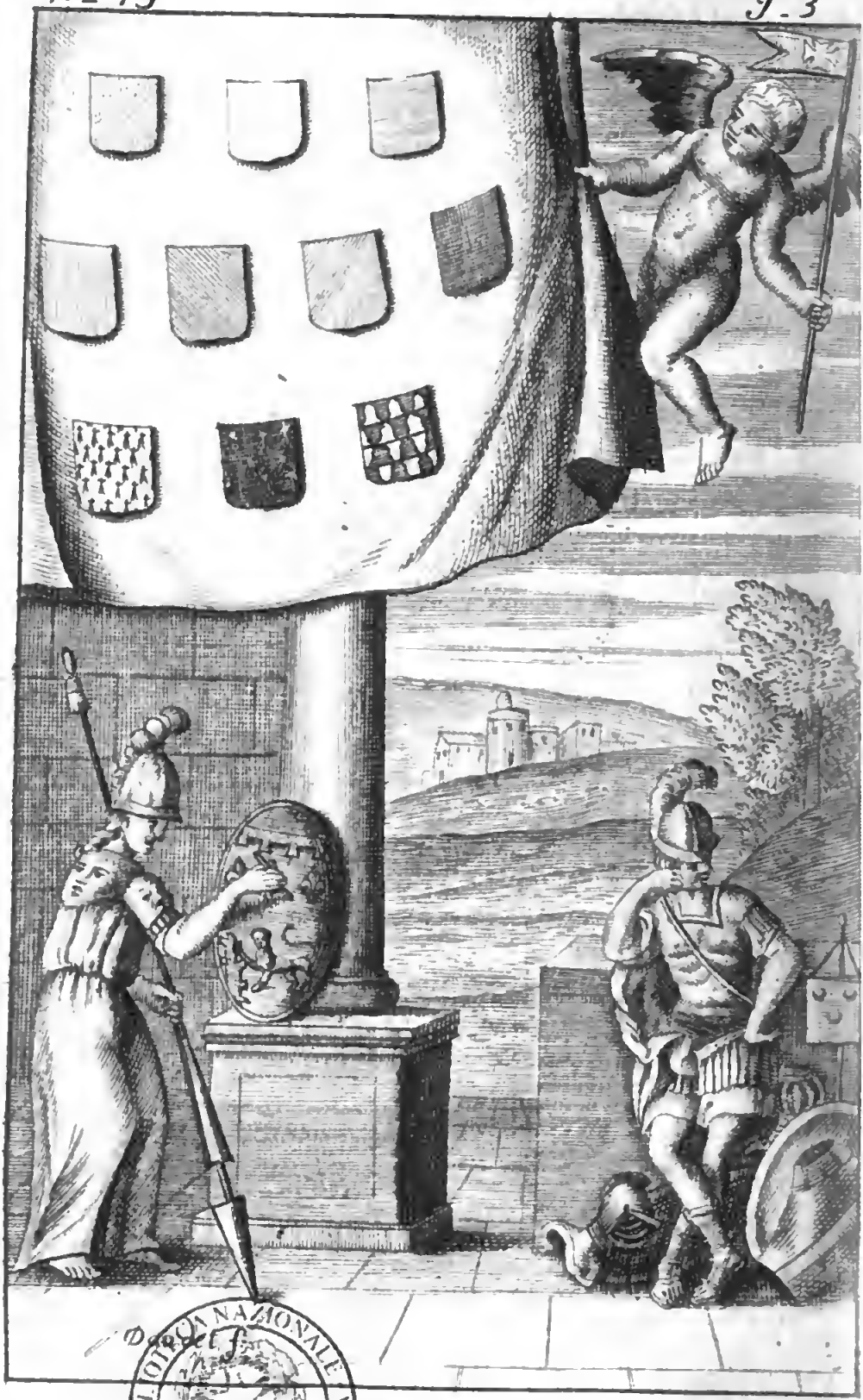

BIBLIOTECA NAZIONALE VALMAINATELLI

CHAPITRE XXXII.

Des Armoiries.

LE Lecteur ne doit pas pretendre que nous donnions icy une methode Scientifique des Armoiries, ni parconſequent que nous parlions à fond de toutes les pieces & de toutes les figures du Blaſon, non plus que de leurs attributs. Nôtre deſſein ne demande pas que nous nous attachions ſcrupuleuſement à faire une juſte diviſion de ces marques de nobleſſe, une exacte recherche de l'origine des Emaux, de la ſignification des couleurs, de la difference des écus, de leurs partitions, de leur couronnement, de leurs ſupports, & de tous leurs accompagnements, des briſures des deviſes, du cri de guerre, & de toutes ces autres choſes generalement qui ſont l'objet, ou matiere de l'art heraldique. Il doit nous ſuffire d'en diſcourir comme de

certains ſignes arbitraires inſtituez des hommes pour ſignifier, & donner à connoître certaines choſes.

Après avoir ainſi prevenu le Lecteur, nous diſons que les armes ſont de vrais ſignes où ſont repreſentez brievement en image la naiſſance, la qualité, les emplois, & les hauts-faits des hommes illuſtres, l'origine & le progrez des familles, l'occaſion des pieces qui compoſent, ou qui rempliſſent leurs écus, les Etats des Souverains, les alliances & les dignitez de la Nobleſſe, juſqu'à ſes droits & ſes pretenſions par diverſes écartelures ...ſorte que les armes ſont une expreſſion de la penſée de celui qui les a inventées, par laquelle il donne à connoître par certains hieroglyphes, par certaines couleurs, & par certaines figures quelque choſe de grand, & de remarquable. C'eſt ce que M. la Chieſa Auteur Italien a tres-bien remarqué quand il a dit : *Tutta via non eſſendo altro l'Armi delle caſate, ch'una dichiaratione della mente de ſuoi inventori per ſpiegar al mondo qualche loro concetto.* Et comme cha-

cun a ſon caprice particulier, & que dans le monde il y a autant d'humeurs, & de volontez differentes, qu'il y a de têtes, de là eſt venuë, dit-il, la diverſité des armes que l'on remarque dans les Royaumes & dans les familles. *E trovandoſi gli humori degli huomini di tante ſpecie, quante ſone le perſone coſi hormai ſono creſciute en ſi gran numero dette inſegne.* En effet quoyque les regles & les maximes du Blaſon ſoient univerſelement reçuës, la pratique n'en eſt pas la même dans la plûpart des Royaumes & des Provinces. Dans ces marques de diſtinction les differens peuples ne ſuivent pas moins leur caprice, & leur humeur, que dans la forme de leurs habits. Pour en être entierement convaincu l'on a qu'à jetter les yeux ſur les armes des François, des Eſpagnols, des Portugais, des Italiens, des Alemands, des Polonnois, des Suedois, des Danois, &c. & l'on y verra une diverſité notable, ou quant aux pieces, ou quant aux cimiers, ou quant à l'écu, ou quant aux manie-

res que l'on y obſerve. Dans la ſuite nous en donnerons des exemples.

Dans la definition des armes l'on peut decouvrir auſſi tres facilement quelles ſont des ſignes. C'eſt ainſi qu'on les definit : *Les armes ſont des marques d'honneur hereditaires, de figures & d'Emaux determinez, données & authoriſées des Princes pour recompenſe de quelque ſervice ſignalé, & pour la diſtinction des familles, ou des communautez.* En ſorte que ſi les noms & les paroles ſont les images de nos penſées, & les expreſſions des choſes dont nous parlons, les Armoiries ſont auſſi des images & des expreſſions hieroglyphiques, ou ſymboliques des grandes actions de ceux qui les portent.

Parceque les armes ſont des marques d'honneur hereditaires, données & authoriſées du Prince, il en faut exclure toutes les marques des ouvriers & les enſeignes des Marchands, auſſi-bien que les armes de certains bourgeois. Les unes ne ſont pas données, & ſpecialement authoriſées du Prince; les autres ne

ſont

ſont que des marques de diſtinction, ſans être des marques d'honneur.

Parcequ'elles ſont de figures & & d'emaux determinez, il en faut exclurre les emblemes, les ſymboles & toutes les peintures ſavantes qui n'ont que des couleurs vagues & arbitraires.

En un mot parce qu'elles ſont pour la diſtinction des familles, de là vient que l'on ne ſouffre jamais que dans une même Province, deux maiſons differentes portent les mêmes armoiries à cauſe des mauvaiſes ſuittes qui en pourroient provenir, fuſſent-elles du même nom : juſques là que l'on ne tolere pas même que les cadets portent celles de leurs familles ſans quelque difference notable : On les oblige de briſer ; ce qui ſe fait en pluſieurs manieres ; en changeant d'émaux ; en retranchant quelqu'une des pieces du Blaſon, ou en y ajoûtant quelqu'autre ; en changeant de cimier, la forme & la ſituation des figures ; ce qu'ils font pour ſe differencier du Chef du nom & des armes qui ſeul a le

le droit de les porter pures ſans difference ; à moins que ces cadets ne fuſſent Eccleſiaſtiques ; car alors les mauvaiſes ſuites ne ſont pas à craindre, ny pour les preſeances, ny pour les ſucceſſions & les pretenſions : à moins encore qu'ils ne s'établiſſent dans des terres éloignées & étrangeres ; car ils y ſeroient cenſez Chefs du nom & des armes : ainſi les Cadets dans ces deux cas là peuvent porter les Armes pleines, & ne ſont point obligez à la Loi qui les obligeroit d'ailleurs de briſer. Nous parlons ici de ce qui ſe paſſe en France ; car cette pratique qui y commença environ le temps du grand ſaint Loüis, & qui du depuis y a été réguliérement obſervée, n'eſt pas univerſellement reçûë chez les étrangers. Au reſte les piéces qui ſervent le plus ordinairement à ces diſtinctions ſont, *le Lambel*, *la Bordure*, *le Franc-Canton*, *le Bâton ou Cotice*, *le Croiſſant*, *la Molete*, *le Beſant*, *la Roſe*, &c, que l'on met le plus ſouvent en chef, quoi qu'il ſoit arbitraire de les ranger de la maniere que l'on veut,

Moins encore ſouffre-t'on des armes pures aux Batards quoi que fils naturels des Rois, ou des Princes : quelque droit qu'ils ayent de porter des Armes, & celles mêmes de leurs peres (ce qu'on ne permettoit pas autrefois) ils ne les peuvent maintenant porter qu'avec de certains ſignes ſenſibles qui découvrent en même temps le défaut de leur origine, ſi ce n'eſt que leur origine n'aye été purifiée, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ayent été legitimez par un Mariage ſubſequent. Le P. Meneſtrier, & M. Scohier parlent aſſez amplement de ces marques. Mais la plus ordinaire eſt une Barre ou une Ligne Diagonale en contrebande traverſant l'Ecu de l'Angle gauche du Chef, juſques au droit de la pointe, & que leurs enfans ſont auſſi en obligation de porter. De là ſont venus ces Proverbes, *Etre du côté gauche. Etre de contrebande*, pour ſignifier un Bâtard.

Comme les Conditions, les Emplois, & les Fonctions des perſonnes ne ſont pas ſemblables, auſſi a-t'il été neceſſaire d'inventer pluſieurs eſ-

peces d'Armoiries pour les reconnoître. L'on en distingue de six sortes. 1°. Les Armoiries de Domaine, & des Fiefs qui sont les plus anciennes de toutes, & attachées à certains Fiefs & Domaines particuliers. Elles se soûdivisent en Armoiries de Succession, d'Union, de Substitution, & de pretension. On range parmi ces Armes de Domaine celles de l'Empire qui sont d'or à l'Aigle éployé de sable. Elles suivent les Possesseurs, & non les familles ; ainsi tous les Empereurs les portent toûjours, ajoûtant seulement sur l'Aigle un Ecusson de leurs propres armes. 2°. Les Armoiries de dignité qui ne sont pas non plus attachées aux personnes & aux familles ; mais qui ne durent qu'autant de temps que dure l'exercice de la Charge, ou de la Dignité qu'on possede. Telles sont les marques des Pairs de France Ecclesiastiques, telles sont celles des Electeurs de l'Empire, des Chevaliers de Malthe, & de tout autre qui possede des Dignitez soit dans l'Etat Ecclesiastique, soit dans le Civil, ou le Mili-

taire, comme les Marêchaux de France, les Connetables, les Grand-Admiraux, les Chanceliers qui pour marques de leurs Dignitez portent des Bâtons, des Epées, des Anchres, des Maſſes. 3°. Les Armes de Societé qui ſont celles par leſquelles les Chapitres, les Communautez Religieuſes, les Parlemens, les Corps de Ville, les Univerſitez, & toute ſorte de Compagnies ſont diſtinguées & reconnuës. 4°. Les Armes de Conceſſion qui ne ſont pas des Armes entiéres, mais certaines pieces de celles d'une Principauté, ou d'un Royaume, & que l'on ajoûte aux ſiiennes propres par un privilege ſpecial ou des Souverains, ou des Republiques. Les Evêques de Viviers en portent de cette ſorte : ils écartelent les Armes de France avec celles de leur Famille, & c'eſt depuis l'accord fait entre le Roi Philippe le Bel, & Loüis de Poitiers Evêque de ce Dioceſe. Depuis ce Traité, ces Evêques ne portent plus l'Aigle qui étoit le vieux Blaſon de leur Evêché. 5°. Les Ar-

mes de Patronage qui ſont celles d'un Superieur que l'on écartelle, ou que l'on met en Chef des Armoiries ſoit des Villes, ſoit des Familles particuliéres, pour déſigner ceux à qui elles ſont ſujettes, ou pour montrer que l'on eſt les Créatures de celui de qui on les porte : ainſi les Cardinaux mettent en Chef, ou écartellent les Armes du Pape qui les a créez avec celles de leurs Maiſons. 6°. Les Armoiries des Familles qui ſont celles des Maiſons Nobles, où ſe reduiſent leurs Alliances, qui occupent pluſieurs Places, ou pluſieurs Quartiers dans l'Ecu plus ou moins multipliez ſelon le nombre des Alliances.

CHAPITRE XXXIII.

De l'Ecu.

L'Ecu eſt le Sol, ou le lieu où ſont reçûs tous les Meubles, & toutes les pieces des Armoiries, le Champ où ſont ſemées les vrayes marques de Nobleſſe, & ſur lequel on peut lire & déchifrer les divers Blaſons qui diſtinguent le Noble du Roturier, le Naturel de l'Etranger, le Legitime du Bâtard, celui qui eſt allié à quelque Famille de celui qui ne l'eſt pas. Dans la haute Antiquité les deviſes & Armoiries n'étoient pas toûjours gravées ſur les Ecus, ou ſur les Boucliers, ſouvent les Armes que nous appellons offenſives en étoient le Sol, ou le Champ. Theſée portoit les ſiennes ſur le Pommeau de ſon Epée; & Artaxerſes Roi de Perſe ennobliſ-

ſant un Carien lui permit de porter pour Armoiries un Coq attaché au bout de ſa Javeline. Par tout les Hiſtoires nous fourniſſent de ces ſortes d'exemples.

Comme la forme de l'Ecu n'a pas été uniforme ni dans les Armées, ni dans les Tournois, elle ne l'eſt pas non plus dans les Armoiries : neanmoins ſa figure la plus ordinaire eſt la quarrée, mais arrondie du pan d'en bas en demi rond, & venant en pointe par l'extrémité. Celui des Barons Banarets étoit en Banniere : les Eſpagnols le portent tout rond par le bas : les Allemands, & ceux des autres Provinces du Nord le portent figuré & entaillé de diverſes ſortes : en Italie il eſt ordinairement en ovale : il y en a de tout ronds & en cartouches : celui des Filles eſt en loſange : celui des Femmes mariées eſt, ou parti, ou accollé : autrefois en France il étoit d'une figure triangulaire comme ceux des anciens Sabins. Depuis que l'on a voulu mettre pour Timbres des Couronnes ſur les

Ecus, on les a dreſſez ; auparavant ils étoient couchez. Mais de quelque figure qu'ils ſoient, ils ſont toûjours plains ou diviſez. Les plains ſont ceux qui ſont d'un ſeul, & même Email, & dont le Sol n'eſt diviſé par aucune ligne, ou par aucun trait qui puiſſe les diverſifier. Le diviſez ſont ceux dont le Champ eſt aucontraire diverſifié par des traits, & qui eſt de pluſieurs Emaux. L'on dit parti, coupé, tranché, taillé, & ce ſont les quatres principales diviſions de l'Ecu ; toutes les autres ſont compoſées de celle-ci, comme l'Ecartellé, le Gyronné, le Tiercé, &c.

CHAPITRE XXIV.

Des Emaux.

LEs Emaux ſont les Metaux, & les couleurs dont l'Ecu ſe trouve chargé. Les Metaux au nombre de deux ſont *Or & Argent*. Les couleurs au nombre de quatre, & ſelon quelques-uns au nombre de cinq, ſont, *Gueules*, *Azur*, *Sable*, *Sinople*, *& Pourpre*. Ainſi le Blaſon à ſix ſortes d'Emaux, ou ſept tout au plus, auſquels l'on ajoûte la Carnation pour la couleur de chair.

L'*Or* eſt la couleur jaune de l'Ecu qui repreſente le premier Metal, ou le premier des Emaux. L'*Argent* eſt la couleur blanche, & ſe repreſente par un Ecu tout uni. Les *Gueules* ſont la couleur rouge qui eſt la premiere dont on ſe ſert en Armoiries, & que les ſeuls Princes pouvoient autrefois porter dans leurs Armes, à moins d'un privilege ſpécial que l'on

en eût obtenu. L'*Azur* qui eſt une couleur celeſte ſignifie le Bleu. Le *Sable* ſignifie le Noir. Le *Sinople* eſt la couleur Praſine, ou le Verd. Le *Pourpre* eſt une couleur mélangée ou de Gueules & d'Azur, ou de Noir & de Rouge ; d'où vient que pluſieurs ne l'admettent pas pour couleur, pour n'être pas entiérement ſimple.

Ces Emaux de Blaſon ont tiré, dit-on, leur origine des anciens jeux du Cirque, où un nommé *Oenomaüs* inventa la diſtinction des couleurs pour les diverſes Factions & Quadrilles qui s'y diſtinguoient par le Blanc, le Rouge, le Bleu, & le Verd ; leſquelles couleurs paſſerent d'abord aux Tournois, où l'on vit les Chevaliers s'en parer à leur fantaiſie ; mais prenant ordinairement celles de leurs Dames, ou de leurs Maîtreſſes, ſi ce n'eſt lorſqu'ils portoient le deüil, ou qu'ils vouloient marquer quelque déplaiſir qu'ils avoient reçû ; alors ils paroiſſoient vêtus de noir, d'où eſt venu, dit-on, le Sable, mais nous croyons que le Sable reconnoit une autre origine. Ce terme eſt pris

d'un Sable même, de couleur noire dont on uſoit ſur les Boucliers, parce qu'il ſeiche plus facilement, & qu'il tient plus de la couleur du fer que les autres. Les Emaux ont encore tiré leurs noms des Armoiries des Cavaliers brodées en Or & en Argent, & avec de l'Etain battu, émaillé de Rouge, de Verd, de Noir, & de Bleu, & où ſe trouvoient parconſequent les quatre Couleurs, & les deux Métaux.

Outre ces Emaux l'on ſe ſert encore dans le Blaſon de deux fourrures, pannes, ou peaux veluës qui ſont *Hermines* & *Vairs*, & dont quelquefois on fourroit les cottes d'armes dans les Tournois. L'*Hermine* eſt un champ d'argent ſemé de petites pointes de ſable de figure triangulaire : Mais lorſque le champ eſt de ſable, & les mouchetures d'argent on l'appelle alors *Contre-Hermine*.

Le *Vair* eſt d'Argent & d'Azur ; parce que cette fourrure étoit faite de la peau d'une eſpece d'Eſcurieu certain animal dont le deſſous du ventre eſt blanc, & dont le dos eſt comme

comme d'un gris colombin qui approche aſſez du bleu. La figure du vair eſt à peu près ſemblable à celle d'un vaſe, de la forme d'un chapeau, ou d'un verre.

L'on a trouvé un moyen de diſtinguer & de repreſenter les Emaux en taille douce ſur le papier, ou ſur la vaiſſelle ſans aucune enluminure, & c'eſt par le moyen des hachures, c'eſt à dire, par certains traits de plume, ou de burin, dont Petra Sancta s'eſt voulu attribuër l'invention; mais Wulſon la Colombiere s'en étoit ſervi avant luy, & Dom-Criſtofle de Butkens avant Wulſon, & Jacques Franquart avant tous ceux là. Il ſeroit difficile de marquer le tems, & l'occaſion de ces hachures; voyons-en du moins la pratique.

L'Eſmail de Gueules ſe fait remarquer dans les Ecus gravez, ou deſſinez, par des hachures en pal tirant du chef à la pointe par des traits perpendiculaires. L'Azur eſt marqué par des lignes horiſontales qui ſont paralleles au chef, ou à la faſce. Le

ſable par des hachures en pal contre-hachées en faſce, c'eſt à dire par des doubles hachures de lignes qui ſe croiſent à angles droits. Le Sinople par des hachures diagonales qui ſont en bande de droit à gauche. Mais la hachure diagonale qui eſt en barre de gauche à droit, marque le Pourpre. L'Or eſt repreſenté par de petits points. L'Argent eſt reconnu quand l'Ecu eſt blanc, & tout uni.

Avant l'invention des hachures l'on ne connoiſſoit ces Emaux que par leurs lettres initiales. Les Italiens en introduiſirent l'uſage & après eux les Allemands. Henry Spelman marqua ces Emaux par les figures des ſept Planetes.

☉ *Sol* Or,
☽ *Luna* Argent,
♂ *Mars* Gueules,
♃ *Jupiter* Azur,
☿ *Mercurius* Pourpre,
♀ *Venus* Sinople,
♄ *Saturnus* Sable,

Mais cette pratique rendoit un Ecu diforme ; & ne pouvoit pas marquer & diſtinguer chaque piece ſans confuſion.

Ces metaux & ces couleurs n'ont pas été employez dans le Blaſon ſans deſſein. Il n'eſt point de ces Emaux qui n'ait des ſignifications particulieres. L'*Or* eſt le Symbole de la ſageſſe, de la temperance, de la foy, de la force, de la conſtance. L'*Argent* de la juſtice, de la pureté, de l'innocence, de l'humanité, de la beauté, de la victoire, de la felicité. Les *Gueules*, repreſentent la vaillance, la hardieſſe, la generoſité. L'*Azur* eſt le hieroglyphe de la juſtice, de la bonne reputation, de la beauté. Le *Pourpre* ſignifie abbondance, pieté, liberalité, authorité, dignité. Le *Sinople* dénote l'amour, la jeuneſſe, la jouiſſance, la liberté. Le *Sable* enfin eſt la marque de la triſteſſe, de la douleur, de la ſimplicité, de la conſtance, de la fermeté. Ce ſont donc autant de ſignes myſterieux que les Emaux. L'Ecu lui même chargé de ces metaux & de

ces couleurs nous repreſente certaines choſes : C'eſt un Symbole de l'amitié, & de la force ; mais comme à proprement parler il ne ſignifie qu'une vertu commune & generale, les divers Blaſons que l'on y ajoûte, marquent plus particulierement, & plus clairement, la Nobleſſe, la valeur, & toutes les autres qualitez glorieuſes qui ſervent à diſtinguer les perſonnes, & les familles.

C'eſt une regle exactement obſervée dans le Blaſon, que l'on ne met jamais couleur ſur couleur, ny metal ſur metal, autrement ce ſeroient des armes fauſſes & à enquerir L'on met les couleurs ſur les metaux, & les metaux ſur les couleurs. Cette regle eſt venuë, à ce qu'on pretend, de ce qu'à la guerre, & dans les Tournois les Cavaliers ſous des habits de couleur portoient une cuiraſſe dorée ou argentée, ou au contraire un volet fin & delié ſur la cuiraſſe. Quelques-uns veulent que ce fuſſent les cottes d'armes, qui étoient de differentes couleurs, que l'on mettoit ſur les Armures qui

étoient regulierement de fer argenté ou doré. Ils ajoutent que ces ſortes d'habits que l'on appelloit deviſes parce qu'ils étoient compoſez de pluſieurs pieces diviſées, ont donné le nom, & ont ſervi d'origine à la faſce, au pal, au chevron, à la croix, au ſautoir, &c. qui ſont des pieces de l'Ecu que l'on appelle honorables.

Cette maxime que l'on ne met point metal ſur metal, ny couleur ſur couleur a ſes exceptions : car l'on peut mettre ſans fauſſeté le Pourpre ſur le metal & ſur la couleur indifferemment, ſur tout dans la penſée de ceux qui le font paſſer pour un Email mitoyen, tantôt couleur & tantôt metal. Dans la plûpart des Armes des Villes de France l'on voit des chefs ou des faſces de couleur ſur un champ pareillement de couleur. En ces cas ces chefs ou faſces ſont enoncez par les termes de couſus ou couſuës. Quand l'Ecu eſt pallé, faſcé, bandé ou chevronné ; de même s'il eſt parti, coupé ou tranché de metal & de

couleur, l'on peut fort bien ſans fauſſeté mettre un animal ſur le tout, ſoit-il de couleur, ſoit-il de metail. Il ne manque pas d'autres occurrences ou la regle ſuſdite ne s'obſerve pas.

CHAPITRE XXXV.

Du Tymbre, ou couronnement de l'Ecu.

LE Tymbre eſt l'ornement de l'Ecu, comme le Cimier l'ornement du Tymbre. Le Tymbre ſe dit du caſque principalement, parce qu'autrefois il avoit la forme d'un Tymbre. Il ſe dit auſſi de tout ce qui ſe met ſur l'Ecu comme un ornement de montre, & de courage pour ſervir à la diſtinction des charges, des offices, des rangs, des emplois; pour differencier les degrez de Nobleſſe ou de dignité, ſoit Eccleſiaſtique ſoit ſeculiere. Mais aujourd'huy la licence l'emporte par deſſus les regles: par un abus into-

lerable un Roturier, un petit bourgeois dont on a vû l'ayeul ou le Pere obſcurci ſous la bure & occupé à des actions champêtres ou mecaniques, ſe formant lui-même des Armes à ſa fantaiſie, a aſſez de vanité, ou pour mieux dire de folie, pour mettre ſur ſon Ecu des couronnes de Marquis, de Baron, de Comte. Jamais reforme ne viendroit, ce ſemble, plus à propos, que celle qui retrancheroit une telle licence, & un tel abus. Que cela ſoit dit en paſſant, ſur quoy chacun pourra faire les reflexions convenables, tandis que nous produirons les eſpeces de couronnemens, ou de Timbres.

Le Heaume ou le Caſque paroit être le premier, mais le plus ſimple Tymbre de l'Ecu; celui-cy même ſemble dependre de celui-là: car c'etoit autrefois la coutume des combatans dans les Tournois de poſer leurs Caſques ſur leur Ecus, ce que l'on a continué de repreſenter dans les Armoiries. La diverſe diſpoſition des Caſques, ſavoir de front, de trois quartiers, & de profil ſert pour

la diſtinction des familles, ou des dignitez. Leurs grilles ou leurs barreaux ſelon la diverſité de leur nombre ſervent auſſi, ou devroient ſervir pour le même effet, ſi dans leur uſage l'abbus ne s'étoit introduit. Les caſques ouverts & tarez de front ſans aucunes grilles, ne ſont que pour les Rois & les Souverains. Les caſques de front, mais fermez de grilles, ne ſe donnent qu'aux Princes, & qu'à ceux qui ont quelque intendance ou juriſdiction generale, tels que ſont les premiers Preſidens des Cours Souveraines, les Generaux d'armée, les Gouverneurs & Lieutenans Generaux des Provinces. Celui qui eſt de trois quartiers, & fermé auſſi de grilles ne ſert de Tymbre qu'aux Ecus des anciens Gentils-Hommes, des Conſeillers des Cours Souveraines, & de quelques autres: mais celui qui eſt de profil, & entierement fermé, eſt la marque & le diſtinctif des nouvellement ennoblis, des Officiers de Judicature, & de tout autre qui prend la qualité de Noble: mais à parler ſelon la verité de l'hiſ-

toire, l'invention des Grilles eſt toute recente, ce n'eſt que depuis la mort de Henri II. que l'on a donné une forme nouvelle aux Caſques, & telle que l'on a voulu. Anciennement ils étoient tout entierement fermez. Pluſieurs Evêques portent le Caſque; ce ſont ceux qui ont des Juriſdictions temporelles.

La Tiare ſert de Tymbre aux Armes du Pape. C'eſt la marque, du moins en partie, de ſa dignité. Nous en parlons ailleurs & aſſez au long dans le Traité des Habits de Tête; ainſi nous n'en diſons plus rien ici, pour ne pas repeter une même choſe: Nous ajoûterons ſeulement que c'eſt depuis Boniface VIII. que les Papes la mettent ſur leurs Armoiries.

Le Chapeau de Gueules ſert de Tymbre & d'Ornement au Armoiries des Cardinaux. Le Chapeau de Sinople à celles des Archevêques, & des Evêques. Le Chapeau de Sable à celles des Protonotaires, & des Abbez. Du Chapeau des Cardinaux pendent cinq rangs de Houppes, quinze de chaque côté. De celui des Archevê-

ques quatre rangs, au nombre de dix. De celui des Evêques trois, au nombre de ſept, & deux ſeulement de celui des Abbez, au nombre de trois. Mais nous voyons tous les jours de la difference en ce nombre.

La Mytre & la Croſſe qui ſont des ſignes de Prélature, ſe mettent auſſi ſur l'Ecu. Les Evêques portent la Mytre de front, & la Croſſe en dehors. Les Abbez Reguliers ne la portent que de Profil, & la Croſſe en dedans pour montrer qu'ils n'ont aucune juriſdiction ſpirituelle au dehors ; mais dans leur Cloître ſeulement. Une Famille du Poictou, & pluſieurs autres d'Alemagne portent la Mytre ſur leurs Ecus.

L'Empereur y met ſa Couronne, qui eſt une eſpece de Mytre ou de Tiare, ayant en haut deux ouvertures d'où paroit un Bonnet de Gueules ſommé d'un Mondé croiſé, avec des Fanons en broderie. Excepté le fond du Bonnet la Mytre eſt toute d'Or, & ceintrée au bord d'en-bas d'une Couronne.

Les Rois de France depuis Char-

les VIII. ou , ce qui eſt le plus certain , depuis François I. portent la Couronne fermée. Celui-ci en prit une de cette ſorte , après que Charles V. ſon Compétiteur , auquel il ne vouloit point ceder , eût été élevé à l'Empire ; auparavant en France & par tout ailleurs les Rois n'avoient que des Couronnes ouvertes , & réhauſſées de pointes , ou de quelques Fleurons inégaux. En Eſpagne depuis Philippe I I. fils de Charles V. les Rois la portent fermée de même. Cette pratique paroit être plus ancienne en Angleterre. Froiſart parlant de celle d'Henry IV. dit qu'elle étoit archée en Croix : il falloit donc qu'elle fût fermée. Henry V I. & Henry VII. en portent auſſi de ſemblables dans quelques-unes de leurs Monnoyes. Maintenant il n'eſt aucun Roi qui ne la porte de la ſorte. Les Ducs de Savoye , & la Republique de Veniſe en ont encore de fermées à raiſon de leurs prétenſions ſur certains Royaumes.

Les Enfans de France la portent ouverte , & fleurderiſée. Les Princes

du Sang, compoſée de deux Fleurons, & de trois Fleurs-de-Lys. Celle des Ducs & Pairs eſt un cercle d'Or enrichi de pierreries, & elle n'a que des Fleurons. Celle des Marquis eſt en partie de Fleurons, & en partie de perles. Celle des Comtes eſt toute de perles. Les Vicomtes n'ont que des groſſes perles ſur un cercle, au nombre de trois. Les Barons ont un Tortil, ou un cercle d'or engrêlé, ou entortillé d'un filet de perles. Les Chanceliers, les Gardes des Sceaux, & les Preſidens portent des Mortiers, mais differens les uns des autres, ſi ce n'eſt en la forme qui eſt ronde plate. Le Bonnet de pourpre cerclé d'Or & fourré d'Hermines, eſt pour les Electeurs de l'Empire. Enfin dans tous les Rangs, & les Ordres de la Nobleſſe il y a des couronnemens de l'Ecu qui pour en faire l'ornement, ne ſont pas pour cela neceſſaires, ni eſſentiels au Blaſon.

CHAPITRE XXXVI.

Des Ornemens ordinaires qui accompagnent le Couronnement.

NOus commencerons par le Cimier. C'eſt la Piéce la plus élevée ſur le Blaſon des Armoiries, & pour ainſi dire la cime, d'où eſt venu le nom de Cimier. Jamais la bizarrerie & l'extravagance n'ont mieux éclaté que dans ces Cimiers; ce n'eſt donc pas ſans raiſon qu'on les appelle extravagants. Leur Origine eſt obſcure, mais l'Hiſtoire Grecque & Romaine, & les plus vieux Poëtes comme Homere & Virgile qui en parlent nous font voir qu'ils ſont fort anciens. Les Aigretes ou Touffes de Plumes de Heron, d'Autruche, de Cygne, de Paon; les piéces de Cuir boüilli, le Parchemin, le Carton, quelquefois le Fer battu, en ont été la matiére. Les Ca-

valiers les plaçoient ſur leurs Caſques ou pour paroître plus grands, & plus élevez, ou afin que dans le danger & dans la mêlée, ils pûſſent être reconnus. Ceux qui y plantoient des Cornes, & qui y plaçoient des Muffles de Lion, de Têtes d'Ours, de Dragons, d'Eſprevier, de Cocqs, des Gueules ouvertes de certains Animaux Farouches, leurs Dépoüilles, ou leurs Figures, ne le faiſoient que pour ſe rendre plus formidables, & pour donner plus de terreur à leurs Ennemis. Tout dépendoit de la fantaiſie & du caprice des Gens de Guerre.

Dans le Blaſon l'on a retenu ces Cimiers. Ils ſont maintenant l'ornement du Tymbre, & rien ne leur donne plus d'agrément; mais ce n'en ſont pas des Piéces fixes qu'il ne ſoit libre de changer. L'on en voit d'une infinité de maniéres ſur ces Tymbres des Armoiries. Quelquefois ce ſont des ſimples Touffes de Plume. Quelquefois des Lions aîlez, des Dragons, des Biches, des Cocqs, des

Aigles, des Chevaux, des Sirenes, &c. Quelques-uns ſont des Piéces des Armoiries. Celui de nos Rois eſt une double Fleur-de-Lys. Celui de Leon & de Caſtille un Château, & un Lion. Mais ce ſeroit bleſſer les Loix du Blaſon que d'y mettre de ces ſortes de Piéces que nous appellons honorables. Auſſi n'a-t'on jamais vû en Cimier, ni Pal, ni Chevron, ni Bande, ni Faſce, &c. non plus que de ces autres Piéces qui ne peuvent ſe ſoutenir elles-mêmes, tels que ſont les Rubans, les Echarpes, &c. à moins qu'on ne le repreſentât ſur quelqu'autre Piéce.

Mais ce n'a pas été la ſeule bonne grace qui a placé les Cimiers ſur les Tymbres des Armoiries; l'on s'en eſt ſervi à d'autres uſuges : ils ont tenu lieu de Briſure pour la diſtinction des branches d'une même Famille. On a défendu aux Bâtards de porter le Cimier de leurs Peres pour les diſtinguer des Fils Légitimes. Souvent ils ont ſervi à diſtinguer les Factions, & à d'autres uſages que l'on pourra

voir chez les Armoriſtes. Cette matiére eſt traitée dans un autre endroit de cet Ouvrage, où nous parlons des Couvertures de Tête.

Les Lambrequins & les Volets étoient des autres Ornemens du Tymbre ; c'étoient d'eſpeces de Vêtemens arrêtez à des Bourlets, & ſervant à couvrir le Caſque, ſoit pour le préſerver de la pouſſiére, & pour en conſerver l'éclat, ſoit pour garentir le Cavalier qui le portoit, des trop grandes ardeurs du Soleil, ou des incommoditez de la Pluye : enfin il ſervoit à le diſtinguer, & à le faire reconnoître dans la mêlée : ſans ſe découvrir le Viſage que l'on avoit toûjours couvert quand on combattoit, à cauſe que les Caſques étoient tous fermez.

On a donné à ces Lambrequins une forme hâchée, ou déchiquetée, qu'on ne voit pas néanmoins autour des anciens Ecuſſons ; d'où vient qu'ils ſont appellez Hachemens. Ils étoient d'étoffe. On leur donnoit le nom de Volets quand ils étoient dé-

liez & legers, ou parce qu'ils étoient comme des Piéces volantes au gré du Vent.

Les Lambrequins ne doivent pas être de differens Emaux que le Champ, & que les Piéces du Blaſon ; parce qu'ils ſont la Livrée du Cavalier. L'on dit que c'eſt de ces Lambrequins qu'eſt venu l'uſage des Pavillons qui couvrent les Armes du Roi, & des Manteaux qui envelopent celles des Princes, & des Ducs & Pairs.

CHAPITRE XXXVII.

Des Tenans & Supports.

LEs Tenans ou les Supports ſont encore des Ornemens exterieurs de l'Ecu. On les met à ſes côtez, & ſont faits pour le ſupporter, c'eſt pour cela qu'ils portent ces Noms. Ces deux Termes dans leur ſignification, & dans leur uſage ſont les mêmes. Ils ne ſont differens qu'en ceci, ſçavoir que le mot *Tenans* s'applique aux Figures Humaines, & le mot *ſupports* aux Figures des Animaux, & tous les deux indifferemment aux figures Chimeriques moitié Humaines, & moitié Animales. Les Humaines ſont celles des Anges que l'on habille ordinairement en Heraux, celles des Geans, des Mores, des Sauvages des Dieux de la Fable, quelquefois des Moines, comme dans les Armes du Prince de Mona-

co dont les Tenans ſont deux Religieux Auguſtins, peut-être, par équivoque à ſon nom, *Monaco*. Les Chimeriques ſont celles des Satyres, des Centaures, des Sirennes, &c. Toutes les autres ſont des Animaux, des Lions, des Loups, des Leopards, des Cerfs, des Chevaux, des Licornes, des Chiens, des Beilliers, des Daims, des Griffons, des Cygnes, des Aigles, des Salemandres, des Dragons & de quelques autres qui ſont les plus uſitées dans le Blaſon.

L'Origine d'un tel caprice eſt venu, à ce qu'on pretend, des Tournois, où l'on déguiſoit les Pages & les Valets-de-pied des Tenans & des Aſſaillans en toutes ces manieres bizarres pour leur faire porter leurs Ecus, ou pour leur faire garder les Ecus pendants : auſſi les Allemands qui y portoient eux-mêmes leurs Ecus (ajoûte-t'on) n'ont point de Supports, à quelques Maiſons Souveraines près qui en ont.

Ces Supports tiennent quelquefois des Banniéres, comme les Licor-

nes d'Ecoſſe, comme les deux Anges de France ; & ces Banniéres marquent toûjours quelque choſe de grand, & ſont des Signes d'une haute Naiſſance. L'on peut changer de Support ſi l'on veut ; nulle Loi du Blaſon oblige de les retenir.

CHAPITRE XXXVIII.

Des Déviſes & du cri de Guerre.

S'Il eſt vrai que le Blaſon n'ait commencé qu'après les Tournois entre le dixiéme & l'onziéme ſiecle, la Déviſe ſera plus ancienne que cet Art, qui n'a été inventé que pour déchifrer les Armes. Par ce mot Déviſe nous entendons ici *un ſimbole qui couvre dans un ſens, & qui explique dans un autre la penſée & le deſſein du Cavalier & de ſon Auteur.* Toutes brieves Sentences ; Tous Chiffres, & tous Caractéres énigmatiques, les

Rebus même, & les Proverbes qui par figure & équivoque aux Noms des Familles, ou des Perſonnes, en font connoître le Rang, le Grade, la Nobleſſe ou les Qualitez, peuvent porter le nom de Déviſe ; ainſi les Déviſes ſont des veritables Signes ; & Ciaconius ne donne pas un autre nom à celles des Papes : *ſignum Pij V. Pont.*

Les Déviſes ſont quelquefois de ſimples Lettres comme le S. P. Q. R. du Peuple Romain ; comme la Déviſe de Guiſe qui étoit de deux A. enfermez dans un O. qui fait comme un cercle, pour ſignifier : Chacun A. ſon tour. D'autrefois ce ſont de ſeuls mots ſans figure, ou des Sentences ſans Corps, ſoit qu'elles ſoient entiéres, ou à demi mot. Celle de Pie V. étoit une Sentence entiére : *Utinam dirigantur viæ meæ ad cuſtodiendas juſtificationes tuas.* Celle de Philippe le Bon, qui fut l'Inſtituteur de la Toiſon d'Or, étoit énigmatique, & à demi mot : *Autre n'aurai.* Il vouloit dire qu'il n'auroit

point d'autre Femme que celle qu'il prenoit alors, qui étoit Iſabelle de Portugal. Les unes ſont des figures ſans mot, ou des Corps ſans Ame: Telle eſt celle de Saint Chaumont de la Maiſon d'Amboiſe qui eſt le Mont-Gibel enflammé par alluſion à ſon nom : *Chaumont*. Les autres ont des Figures & des mots tout enſemble ; c'eſt-à-dire, un Corps & une Ame. Ce ſont les plus belles, & apreſent elles meritent ſeules le nom de Déviſe. Le Corps de celle de René Roi de Sicile étoit un vieux Bœuf : l'Ame *Pas à pas*. Celle d'Avignon deux Aigles ſoutenant les Armes de cette Ville ; le mot *à Bec & à Griffes*. Souvent ces Déviſes ſont alluſion aux Piéces du Blaſon. Les Simianes en Provence & en Dauphiné portent d'Or ſemé de Fleurs-de-lys, & des Tours d'Azur. La Déviſe : *ſuſtentant Lilia Turres*.

Ces Déviſes, qu'il eſt arbitraire de changer, parce qu'elles ne ſont pas des Piéces fixes du Blaſon, ne ſe mettent pas dans l'Ecu. L'Ame ſe

met tout autour, ou au deſſus, ou au deſſous dans des Rouleaux : mais le Corps, ou les Figures en font le Cimier, ou bien elles en ſont les Supports.

Ces Déviſes ont ſouvent donné lieu à la Raillerie. Le fils d'un Marchand Epicier ayant été récemment ennobli, prit pour Déviſe : *Reſpice finem.* Il trouva un jour que l'on avoit effacé la premiere & la derniere Lettre. Il ne reſta plus que *Eſpice fine.*

Quant au Cri de Guerre, c'étoit un certain mot dont on ſe ſervoit à l'Armée, ſoit pour animer les Soldats, ſoit pour les rallier dans le déſordre. C'étoit à peu près ce que nous appellons Mot du Guet par lequel ſe reconnoiſſent ceux qui ſont d'un même Parti. Il y en a de differentes ſortes : de Deffi, d'Invocation, d'Incitation, de Joye ; mais le nom du Cavavalier ou du Capitaine, étoit le plus ordinaire. Il étoit quelquefois en Sentence. Les Herauts s'en ſervoient pour appeller les Che-

valiers dans les Tournois. Les Ecuyers & les Valets-de-pied y crioient auſſi les Cris de Guerre de leurs Maîtres. Pluſieurs Familles ſe ſont ſervies de leurs Cri de Guerre pour Déviſe. On les voyoit ou au deſſus, ou autour de leurs Armes ; & c'eſt pour ce ſujet principalement qu'ils ont place dans le Blaſon, & qui ſervent en leur maniére non moins que le reſte des Piéces qui le compoſent à faire connoître certaines Familles. On dit en Proverbe de certaines Maiſons : *Tel Nom, Telles Armes, Tel Cri.*

CHAP.

CHAPITRE XXXIX.

Raiſons de la diverſité des pieces dans le Blaſon. Et leurs differentes ſignifications.

QUoique le caprice ait eu le plus de part dans la fabrique des Armoiries, toutefois il eſt vrai de dire que ce caprice à eu quelque fondement, & l'on doit croire que dans le tems que les Chefs des familles Nobles ont pris des marques de leur Nobleſſe, ils y ont été pouſſez par certains ſujets particuliers. Mais parce que ces ſujets n'ont été connus qu'à eux ſeuls, ou qu'ils ne les ont communiquez qu'à peu de perſonnes, de là vient que nous ignorons leurs juſtes ſignifications, & le fondement de leurs Armes. Néanmoins les Armoriſtes donnent des raiſons, du moins generales, de la diverſité

des pieces dont ces Armes ſont compoſées.

La premiere raiſon, & la plus univerſelle en même-tems, ſe tire du nom, comme la maiſon de Mailly qui porte un Maillet ; mais comme nous ignorons les anciens mots de nôtre langue, & encore plus ceux des Païs Etrangers ; de là vient que nous ne connoiſſons pas bien le rapport qu'il y a entre les pieces dont le Blaſon eſt compoſé, & entre les noms des familles. Si l'on ne ſait pas qu'en bas Breton *Bigot*, ſignifie un Ecurieu, & qu'en Italien *Brancas di Leone*, ſignifie des pattes de lion ; l'on ne devinera jamais la raiſon pourquoi la Maiſon de Bigot en Bretagne porte un Ecurieu, & celle des Brancas Ducs du Villars porte des pattes de Lion : & ainſi des autres remarques que l'on peut faire ſur cette conformité de nom & d'armes.

Les Tours, les Châteaux, les Aſtes, les Arbres, les Outils, les Uſtenſiles, les Habits, la diverſité

des Animaux auſquels l'on a donné diverſes poſtures & que l'on voit dans les armoiries, tirent leurs origines des inclinations qu'eurent les premieres familles à Bâtir, à Chaſſer à Peſcher, &c. ou bien de quelque Evenement ſingulier, & de quelques grandes Actions qu'ils ont faites qui ont du rapport avec ces figures; ou de ce que les Chevaliers dans le Combat affectoient de prendre les noms de Chevalier du Soleil, de l'Etoile, du Lion, du Dragon, de l'Aigle, du Cigne, &c. & dont ils faiſoient leurs deviſes. Les chimeres & les fictions ont eu auſſi beaucoup de part à ces Armoiries.

Les pieces honorables, *le chef*, *la faſce*, *le pal*, *la bande*, *la barre*, *le ſautoir*, *la croix*, *& le chevron*, que l'on n'appele ainſi qu'à cauſe quelles occupent les places de l'écu les plus honorables, n'y ont pas été miſes ſans des applications, & des ſignifications miſterieuſes, & particulieres.

Le Casque, ou le Timbre du Cavalier a été l'occasion du *Chefs* qui occupe le haut, & le tiers de l'écu.

L'on a representé la cuirasse, ou ceinture du Cavalier par la *fasce*. On la place au milieu, & dans sa largeur elle fait justement le tiers de l'écu.

Le *pal*, de figure perpendiculaire qui occupe aussi le tiers de l'écu, & que l'on place dans le milieu, n'y est employé que pour representer la lance.

La *bande* de la même proportion que le *pal*, & qui va diagonalement de l'angle droit de l'écu à l'angle gauche de la pointe, a été inventée pour representer le baudrier.

La *barre* qui prend au contraire de l'angle gauche à l'angle droit, en represente l'écharpe.

La *croix* pleine dont la figure est celle de la *fasce* & du *pal* croisez, mais un peu moins large, est le signe de l'épée du Cavalier.

Le *ſautoir* eſt denoté par le guidon. Les deux pieces qui le compoſent vont diagonalement, l'une de l'angle droit à l'angle gauche ; l'autre de l'angle gauche à l'angle droit de l'écu. Il eſt fait comme la croix de ſaint André.

Le *chevron* qui des deux angles de la pointe de l'écu va ſe terminer en pointe vers le chef, ſe rapporte aux éperons. Au reſte toutes ces pieces peuvent être de tous les Emaux.

Les pieces moins honorables ont auſſi leurs ſignifications, & leurs rapports particuliers. *Les pieces bretteſſées, les pairles, jumelles, tierces, frettes*, &c. ſe rapportent aux lices & aux barrieres que l'on faiſoit dans les Tournois. *L'échiquier*, à une armée rangée ; *les tourteaux* au pain de munition ; *les bezans* aux pieces de monnoye qui denotent ou la rançon des priſonniers, ou la Souveraineté des Princes, & ainſi d'une infinité d'autres pieces du Blaſon que nous ſerions trop longs de ſpecifier.

Toutes ces pieces, dont les unes ſe multiplient, & les autres ne ſe multiplient pas, ſe mettent toutes dans l'écu ou elles ont huit ſortes de ſituations : la naturelle, la propre, l'arbitraire, la relative, l'oppoſée, l'extraordinaire, & celle de rapport. Il n'y a que le timbre, les ſupports, les deviſes, & quelques autres qui ſe mettent hors l'écu.

CHAPITRE XL.

Ancienneté des Armoiries. S'il y en a eu ou non avant les Croiſades & les Tournois.

TOut ce que nous avons dit juſqu'ici ſemble prouver évidemment que les Croiſades & les Tournois ſont les Epoques des Armoiries, & qu'au de là il n'y en a jamais eu, ou du moins qu'il n'y en a pas eu dans les formes pour la diſtinction des Familles, accordées & autoriſées par les Princes, & reglées par l'art du Blaſon, avec des émaux déterminez, en quoi conſiſte la vraye nature des Armes : mais qu'auparavant l'on n'avoit vû que des déviſes, des Inſcriptions, des Emblêmes qui ſervoient à diſtinguer les particuliers & non les familles. Le nom de Blaſon qui en eſt le déchiffrement, & que l'on derive de *Blaſen* terme Allemand

qui veut dire, ſonner du Cor, ſemble auſſi dire la même choſe : car c'étoit au ſon de cet inſtrument que l'on blaſonnoit la Nobleſſe, c'eſt à dire, que l'on publioit ſes loüanges & que l'on étaloit ſes hauts-faits, pour montrer que c'étoit à juſte titre quelle portoit un tel blaſon, ce qui ſe faiſoit par les Herauts d'Armes ; tandis cependant qu'il y en avoit qu'on blâmoit ; car le mot *Blaſonner* s'eſt pris autrefois indifferemment pour loüer, pour blâmer, & pour déchiffrer un écu : l'on pourroit confirmer la même choſe par la forme des écus, par les ſupports, par les timbres, par les cimiers, par les lambrequins, &c. dont on ſe ſervoit dans les Tournois, & que l'on fait entrer maintenant dans les Armoiries. C'eſt-là où tend l'opinion commune.

Cette opinion, il faut l'avoüer, à beaucoup de vrai-ſemblance & de fondement : mais la choſe n'eſt pas ſi bien éclaircie, que celle qui veut que les armes ayent été en uſage dans

la plus haute Antiquité, n'ait auſſi des preuves qui meritent que l'on y faſſe quelque attention ; d'autant mieux quelles ſont également bien ſoutenuës & par des autoritez tres fortes, & par un grand nombre d'habiles gens, tels qu'ont été *Herodote*, *Philoſtrate*, *Quinte-Curſe*, *Xenophon*, *Tacite*, *Diodore de Sicile*, *Strabon*, & quelques autres moins anciens comme *Hierome Bara*, *Petra Sancta*, *Nicolas Upton*, *Morel*. Les uns atttribuant cette invention aux Cariens, les autres aux Pithes, ceux-ci aux Empereurs Romains, & ceux-là aux Juifs. Pour la ſatisfaction du lecteur nous donnerons ici quelques exemples, & quelques raiſons ſeulement parmi une infinité que nous en avons qui ſemblent prouver que l'uſage des Armoiries doit ſe rapporter au delà du tems des Tournois ; ſauf à lui cependant de prendre le parti qui lui ſemblera le plus convenable.

Premierement l'on ne ſauroit diſconvenir que les Anciens n'ayent eu

des Bannieres & des Ecus, & que ces Bannieres & ces Ecus de differentes ſortes & diſpoſitions, comme on le voit ſur leurs anciens monumens, & dans leur monnoyes, n'ayent été chargez de pluſieurs figures, & peints de couleurs diverſes que Pancirol dans ſon chapitre trente-ſixiéme *de la notice* fait monter au nombre de dix : *Aureus ſeu Creceus Argenteus ſeu Albus. Luteus, Puniceus, Viridis, Cæruleus, Niger, Purpureus, ferrugineus, Rubeus.* Voilà déja tous les Emaux. Cette remarque s'étend aux habits des quadrilles & des factions de diverſes couleurs dans les jeux du Cirque, & dont nous avons parlé plus haut. L'on ne ſauroit non plus diſconvenir que les Villes, les Nations, les Armes, & les legions mêmes des Armées n'ayent eu auſſi leurs ſignes d'honneur, par leſquel les unes étoient diſtinguées des autres. Les Troyens portoient une truye, les Parthes un aiſle étenduë en face, des hyennes, des leopards ; les Atheniens une

choüette ; les Scytes une foudre ; les Egypriens des crocodilles, des Sphinx, des hypopotames ; les anciens Gaulois toute ſorte d'animaux ; les Romains tantôt des loups & des chevaux, tantôt des dragons & des porcs ſangliers, tantôt des minotaures & enfin des aigles qu'ils retinrent ſeules, Marius ayant rejetté tous les autres. Il ſeroit difficile de trouver quelque Nation ſans en excepter celle des Juifs, quelque horreur qu'elle ait eu pour les figures, qui ne ſe ſoit ſervie de ces ſortes de marques ; juſques-là qu'on dit, que l'on en trouva parmi les Americains dans le nouveau monde.

On pourra nous dire que ce n'étoient pas là des ſignes des particuliers, mais des Royaumes, ou de certaines ſocietez ; que d'ailleurs ces repreſentations ou peintures, n'étoient que de ſimples deviſes, des Emblêmes, ou des Hieroglyphes, & nullement des Armoiries hereditaires, données & autoriſées par les Princes, & pour la diſtinction des perſonnes & des familles.

L'on peut répondre à cette objection tres aiſément : car quand au premier chef , il n'eſt pas vrai que les perſonnes particulieres n'ayent point eu de ces marques affectées à elles-mêmes. Cœſar portoit ſur ſon écu un élephant ; Hercules un hydre. L'on ſait comment Uliſſes magnifia celui d'Achilles à cauſe des grandes choſes qui y étoient peintes. L'Hiſtoire eſt pleine de ces ſortes d'exemples. Il s'agit ici principalement de ſavoir , ſi dans l'Antiquité il y a eu de ces marques qui ayent été hereditaires , données par les Souverains pour la diſtinction des fammilles , & ſi enfin elles ont eu toutes les conditions qu'on demande pour les armoiries en forme. Il paroît qu'il y en à eu avant les Tournois revetuës de ces conditions ; & les autoritez que l'on en aporte ne ſont pas tant à mépriſer qu'on pourroit d'abord ſe l'imaginer : on leur donne des interprétations mais elles ne ſont pas ſi bien fondées & ſi legitimes que l'eſprit en ſoit ſatisfait. Faiſons-en

paroî

paroître ici quelques-unes de ces autoritez que nous tirerons de l'hiſtoire, de la ſainte & de la profane.

Premierement. L'Ecriture par ces paroles qu'on lit dans le ſecond chapitre des nombres: *Singuli juxta vexillum ſuum in ſignis domus patrum ſuorum caſtrametabuntur*, ſemble être favorable à ce ſentiment que les familles avoient des enſeignes & des Armoiries: car que veulent dire ces ſignes de familles marquez ſur les enſeignes ou les drapeaux de chaque Chef de Tribu? La plûpart des Interprêtes de l'Ecriture ne font nulle difficulté de dire, que ces ſignes étoient des armes en forme, & telles que ſont maintenant les nôtres. L'on ſait ce que diſent là-deſſus les Docteurs des Juifs.

En ſecond lieu ſi de l'Hiſtoire ſainte nous paſſons à la profane, nous trouverons dans Suetonne que Caligula ôta leurs Armes aux Torquats & aux Cincinnats. C'eſt ainſi qu'il s'en explique dans le chapitre troiſié-

me de la vie de cet Empereur : *Vetera ra familiarum insignia, obsoletis cuique ademit ; Torquato torquem ; Cincinato crinem*, &c. Voilà donc encore des marques de familles nobles, & par conséquent des Armes en forme. Nous avons remarqué plus haut que Tesée portoit les siennes sur le pommeau de son épée, lequel pommeau étoit d'ivoire. Ce fut à cette marque qu'il fut reconnu de son pere Egée :

Cum pater in Capulo gladii cognovit eburno
Signa sui generis.
Ovid. Metam. 7.

Faites attention à ces paroles *Signa sui generis*. Qui marquent que ces armes étoient affectées à sa famille, & qu'elle étoient hereditaires.

Les Armes d'Hercules que nous avons dit être un hydre, passerent à ses descendants. Aventin de la race de ce Heros en portoit une sur son écu ; c'est ce qu'on voit dans le septiéme de l'Eneide :

Pulcher Aventinus, clypeoque inſigne paternum
Cetum Anguesque cinctamque gerit ſerpentibus Hydram.

Du tems de l'Empereur Juſtinian, ainſi qu'on le voit dans Procope, il ſe trouvoit pluſieurs Gentils-hommes qui pour être deſcendus des anciens Marquis, Ducs, ou Capitaines que les Romains autrefois avoient deſtinez à la garde des Provinces & des frontieres, en conſervoient de pere en fils les Armes; & quoique dans la ſuite des tems ils en fuſſent chaſſez par les Goths, ils ne laiſſerent pas de les retenir par la permiſſion & le privilege qu'ils en obtinrent de ces mêmes Goths.

L'on ne peut pas dire que ces marques d'honneur & de diſtinction n'étoient pas données & autoriſées par les Souverains; Mais que chacun les prenant à ſa fantaiſie, elles n'étoient pas par conſéquent des Armes en forme; car nous liſons qu'A-

lexandre le Grand ayant aſſemblé ſon Conſeil ſur le fait des Armes, il y fut reſolu que l'on donneroit certaines marques à tous Capitaines, & à tous autres grands Seigneurs qui ſe ſeroient ſignalez dans quelque Combat, & que ces marques qu'ils porteroient ſur leurs Bannieres, ou leurs cottes d'armes, les diſtingueroient les uns des autres. Quelque-tems après confirmant & renouvelant ce qui avoit été deliberé ſur ce ſujet, ordonna que ce droit de donner des Armes n'appartiendroit déſormais qu'aux ſeuls Souverains.

De pareilles loix furent faites par Jules Cœſar, qui ordonna même devant la Ville de Carthage, qu'afin qu'il n'y eût jamais aucune conteſtation ſur ces marques de diſtinction, deux des plus anciens chevaliers ſeroient établis pour en terminer tous les differens, & à qui il appartiendroit d'honorer de ces ſortes de marques ou d'Armoiries ceux qui s'en ſeroient rendus dignes. Delà il paroit que la premiere inſtitution des

Rois d'Armes & des Heraux vient originairement de cet Empereur ; quoique bien des Auteurs la rapportent juſqu'au tems du ſiege de Troye, diſant qu'un certain nommé Ideus fut le Roi d'Armes du Roi Priam. Lequel Ideus eſt même nommé Heraut par Homere au dernier livre de ſon Iliade.

Il y a une infinité d'autres exemples que nous pourrions apporter & qui prouveroient que l'uſage des Armoiries à été avant les Tournois contre le ſentiment des Modernes qui ne leur donnent d'ancienneté qu'environ ſix à ſept cens ans. Mais ſans prétendre de nous ériger ici en cenſeurs, & en reformateurs de ce qu'ils ont laiſſé par écrit, nous pourrions peut être bien avancer ſans temerité que les Armoiries ayant perdu quelque choſe de leur premier luſtre par la negligence des hommes, l'auroient enſuite repris à meſure que la vertu & la nobleſſe ſe relevoient, ainſi qu'on le vit dans les joûtes, les tournois, les croiſades, &c. Si l'on n'aime

mieux dire qu'alors on mit l'art du blaſon dans ſa perfection qui auparavant avoit été imparfait : quoiqu'il en ſoit, nous ne donnons pas ici nôtre ſentiment comme une déciſion que l'on doive ſuivre, nous n'apportons que des conjectures qui ont pourtant leurs fondemens ; ainſi il ſera toûjours libre au Lecteur de penſer ſur ce fait ce qu'il lui plaira.

Nous finirons ce chapitre par les vers ſuivants qui ſont un abregé du Blaſon, & que l'on voit dans pluſieurs Auteurs qui ont parlé de l'Art Heraldique.

Le Blaſon compoſé de differents Emaux.
N'a que quatre couleurs, deux pannes, deux métaux,
Et les marques d'honneur qui ſuivent la naiſſance
Diſtinguent la Nobleſſe, & font la récompenſe.
Or, argent, ſable, azur, gueules, ſinople, vair,

Hermine au naturel, & la couleur
de chair,
Chef, pal, bande, ſautoir, faſce,
barre, bordure,
Chevron, pairle, orle, & croix, de
diverſe figure,
Et pluſieurs autres corps nous peig-
nent la valeur
Sans metal ſur metal, ni couleur ſur
couleur.
Supports, cimier, bourlet, cri de
guerre, deviſe,
Colliers, manteaux, honneurs, &
marques de l'Egliſe
Sont, de l'art du Blaſon les pompeux
ornements:
Qui ſe tirent auſſi de tous les Ele-
ments.
Les aſtres, les rochers, fruits, fleurs,
arbres, & plantes.
Et tous les animaux de formes diffe-
rentes,
Servent à diſtinguer les Illuſtres
Maiſons,
Et des Communautez compoſent les
Blaſons.

De leurs terme précis énoncez les figures.
Selon quelles auront de diverſes poſtures.
Le Blaſon plein échoit en partage à l'Aiſné,
Tout autre doit briſer comme il eſt ordonné.

Voilà à peu près, ce que l'on pouvoit attendre de nous au ſujet des Armes qui ſont les ſignes des familles nobles. Il nous reſte ſeulement à dire deux mots des livrées, comme ayant une même origine que les Armoiries, & preſque une même fin.

Les livrées viennent originairement des jeux du Cirque, ou certaines couleurs furent inventées pour les Quadrilles & les factions. Dans les Tournois l'on employa les mêmes couleurs, & chaque Combatant aima celles de ſa maitreſſe. Il les portoit lui-même & les faiſoit porter à ſes pages, & valets de pied. L'on

s'en ſervit auſſi dans les Armées, ou les ſoldats portoient les livrées, & les couleurs de leurs Capitaines. Les Grands Seigneurs ont leurs livrées particulieres qu'ils ont retenuës de ces exercices, & qu'ils font porter à leurs domeſtiques pour montrer qu'ils leurs appartiennent. Les plus ſimples ſont les plus belles ; plus elles ſont ſimples mieux elles marquent l'ancienneté de la Nobleſſe. Celle du Roi eſt la couleur bleuë que nul autre, à moins d'une conceſſion particuliere n'oſe porter. Dans ce ſiecle la licence s'eſt introduite dans les livrées, tout comme dans les armoiries.

Supplement aux Armoiries. Où l'on rapporte quantité de Signes & de Symboles curieux qui ont ſervi & ſervent encore à la diſtinction des Nations, des Familles, & des Perſonnes.

Les Nations, les Familles, & les Perſonnes, outre les Armes dont nous avons parlé juſqu'ici, eurent encore dans l'ancien tems d'autres Signes de diſtinction. Entre une infinité qu'on en trouve, nous nous contenterons d'en produire les principaux, & qui meritent le plus d'être ſçûs.

Les Images ou Figures que l'on plaçoit dans les Veſtibules étoient de ces ſortes de Signes. Le droit d'en avoir n'appartenoit qu'aux perſonnes nobles, & nul n'étoit proprement cenſé noble, ſi ce n'eſt celui dont les Ayeuls avoient exercé la Magiſ-

trature, qui pendant un tems ne fut exercée que par les ſeuls Patriciens. La Nobleſſe par conſéquent ne ſe trouvoit pas ailleurs que chez eux. Cependant les partis qui ſe formerent dant la ſuite parmi les Tribuns, firent que les honneurs furent communiquez au peuple, & la nobleſſe par conſéquent, qui leur donna le droit d'avoir des images; & ceux-là étoient cenſez les plus nobles qui en avoient un plus grand nombre. Mais il eſt neceſſaire que l'on remarque que tous les Magiſtrats n'avoient pas ce droit; il n'y avoit que ceux-là ſeulement qui avoient eu celui de paroître en public dans une eſpece de chaiſe roulante dont la matiere étoit d'ivoire : *Qui Magiſtratum Curulem geſſiſſent*; Ce qui étoit alors une grande marque de diſtinction. Les Queſteurs & les Tribuns quoique Magiſtrats, ne pouvoient paroître ainſi en public, ni par conſéquent avoir des images.

Ces images ou figures qui étoient de cire, & qui repreſentoient les

Ayeuls de chaque famille, n'étoient pas entieres ; elles n'étoient que de ſimples buſtes & à demi-corps. Chaque figure avoit ſon armoire, & ces armoires étoient pratiquées dans les Veſtibules des Maiſons des Perſonnes Nobles. Au deſſous des Buſtes paroiſſoit un titre, ou une legende particuliere qui marquoit les vertus & les hauts-faits de l'original, & invitoit ceux qui la liſoient à les imiter.

Ces armoires ou niches étoient toûjours fermées, ſi ce n'eſt en certains jours de divertiſſemens, & de fêtes ; alors on les ouvroit ; du moins le liſons-nous ainſi dans Ciceron *in Sullâ*, & dans Vopiſcus *in Floriano*.

Le principal uſage que l'on faiſoit de ces images, étoit de les porter en ceremonie ſur de longues perches aux funerailles des perſonnes nobles. Dion Caſſius aſſure que l'on n'y portoit jamais celles de ceux qui avoient merité d'être mis dans le rang des Divinitez : l'on n'en a pas pour

pourtant de preuves aſſez autentiques ; mais il eſt ſûr ſelon Tacite & Juvenal, que ceux qui avoient été condamnez à mort pour quelque crime conſiderable, étoient privez de cet honneur. Par un arrêt de la Juſtice leurs figures étoient briſées, ainſi que le témoigne un ancien Poëte :

Frangenda miſeram funeſtat imagine Gentem.

Les faiſſeaux de verges avec la hache, de l'invention de l'Amazone Pentheſilea, étoient encore des ſignes d'honneur : Ils ſervoient à faire connoître la dignité des Rois, comme celle des Conſuls, des Proconſuls, des Dictateurs, des Prêteurs & de quelques autres. Ces verges étoient ou d'olme ou de peuplier. Elles étoient liées enſemble avec une laniere ou courroye de cuir, & du milieu l'on envoyoit ſortir le fer d'une hache. Certains Eſtafiers ou Miniſtres revetus d'une longue robe

portoient ces faiſſeaux, non tous droits entre les mains, comme quand nous portons un flambeau, mais ſur leurs épaules, ainſi qu'ils paroiſſent dans une medaille de Brutus. Ils precedoient les Magiſtrats quand ils marchoient en ceremonie, & alloient non pas deux à deux mais en file l'un après l'autre, du moins leur marche paroit elle ainſi exprimée dans une médaille de Junius Brutus. Les Rois, les Conſuls, & les Dictateurs en avoient toûjours douze qui les precedoient. Les Prêteurs & Ecuyers n'en avoient que ſix. Les Tribuns, les Ediles, & les Queſteurs n'en avoient aucun; mais cet honneur fut accordé aux legats ou Ambaſſadeurs. Nous liſons même dans Dion livre cinquante-ſix que l'Empereur Auguſte ordonna, ou permit qu'en certains jours les grands Voyers en pourroient faire marcher deux devant eux. Le même Auteur écrit que les Veſtales en avoient un quand elles paroiſſoient en public, & que cet honneur leur fut accordé par les

Triumvirs, & non par Numa, ainſi que Plutarque ſemble le croire.

Ces eſtafiers ou porte faiſſeaux étoient ceux que les Latins appelloient *Lictores*; celui qui marchoit à la tête s'appelloit *Lictor primus*. Et celui qui étoit le plus proche du Roi, ou du Magiſtrat *Lictor proximus*; C'eſt le nom que nous donnons en latin à nos bourreaux & à nos ſergens: & en éfet ils en faiſoient eux-mêmes l'office; car ſi dans les endroits par ou ils paſſoient ils venoient à rencontrer quelques Criminels, ils les frappoient avec leurs verges: & ſi ces criminels meritoient la mort, ils leurs coupoient la tête avec leur hache. Nonius Marcellus en donne d'abord la raiſon, c'étoit, dit-il, parce que autrefois il n'y avoit point de Bourreaux à Romme. Ils avoient encore deux autres fonctions; l'une de chaſſer les perſonnes de mauvaiſe vie, & d'écarter la populace pour que leurs maîtres n'en fuſſent point incommodez, & qu'ils puſſent paſſer plus librement & commodément;

l'autre de frapper à la porte de chaque maiſon où ils avoient projetté d'entrer. Au reſte ce fut Romulus qui inſtitua ces porte-faiſſeaux : neanmoins il en eſt qui diſent que les Romains enprunterent cette coutume des anciens Toſcans dont les Rois étoient toûjours precedez de ces ſortes de perſonnages ; ajoûtant que les douze Provinces qui compoſoient alors la Toſcane, leur en fourniſſoient un chacune.

Les Empereurs pour leur principal diſtinctif, portoient un ſimple chapeau de laurier, & les Rois un bandeau de laine ou de toile blanche ; c'étoit ce qu'on appelloit diadême auquel ſuccederent les differentes couronnes dont nous parlons ailleurs amplement. A la main ils portoient un bâton Royal, mais different ſelon les Nations. Celui des Rois des Romains étoit recourbé, & le même dont ſe ſervoient les anciens Augures ; mais Tarquin l'ancien en avoit un ſur la cime duquel repoſoit une aigle. Les Rois des Lydiens au lieu

de ſceptre tenoient une hache. Les Rois d'Egypte, & d'Etiopie un ſceptre en forme de ſoc de charuë. Il y en avoit qui portoient une foudre, comme les Scytes, & Labradeus Jupiter dans la Carie. D'autres Rois ſe contentoient d'un Tyrſe, d'une lance, &c. Et l'on tient que les Grecs inventerent cette derniere ſorte de ſceptres; mais l'amour de la gloire fit que l'on en prit d'or dans la ſuite, & d'enrichis de pierreries. Le feu, les flambeaux, les glaives que les Souverains faiſoient marcher devant eux, étoient auſſi des marques de leur dignité. Thomas Morus parle d'une Nation dont le Prince ne ſe diſtingue que par une petite gerbe de bled qu'il porte à la main, & le grand Prêtre que par un flambeau, que l'on fait marcher devant lui.

Les Patriciens, pour revenir aux Romains, portoient un brevet au col, nommé *bulla* par les Latins. Toutes ces ſortes d'habits qui parmi eux s'appelloient *Toga*, *Prætexta*, *Latus Clavus*, *Anguſtus Clavus*, *Tra-*

bea, *Cinctus Gabinus*, *Paludamentum*, &c. ſervoient à faire connoître ou les Heros, ou les Senateurs, ou les Conſuls, ou les Chevaliers, ou les Triomphateurs ou quantité d'autres qui avoient rang dans les armées & la Republique.

Les anneaux d'or, les pendans d'oreilles, les croiſſans attachez ſur le derriere des ſouliers, furent employez aux mêmes uſages. Nous parlons ailleurs de toutes ces marques de nobleſſe, & fort amplement, ou nous diſons ce que l'Hiſtoire nous en fournit de plus curieux.

Par tout ailleurs outre les écus & armoiries, l'on y a eu d'autres ſignes par leſquels les perſonnes nobles étoient reconnuës.

S'il faut remonter juſqu'aux ſiecles les plus reculez, ce furent les premiers hommes qui ayant éprouvé leurs forces contre les bêtes, & pris leurs peaux pour s'en couvrir, les retinrent pour armoiries; quoique Petra-Sancta, & Juſte Lypſe rapportent la choſe aux premiers Heros qui

combatirent contre les animaux avant de combatre contre les hommes : & de là ſans doute eſt venuë cette coûtume de placer ſur les portes des grandes maiſons, des hures de ſanglier, des bois de cerf, des aiſles de vautours & toutes ſorte de bêtes feroces. De la peut-être celle des Tartares qui employoient aux mêmes uſages les peaux de ceux dont ils avoient été les vainqueurs, & qu'ils étaloient ſur le frontiſpice de leurs Palais, comme l'on y étale maintenant des armes pour la diſtinction des familles. Ailleurs les armes enlevées aux ennemis, les épées, les boucliers, les caſques, &c. firent encore les mêmes fonctions. Plus ces choſes étoient anciennes plus elles marquoient la grandeur des familles. Nul ne pouvoit les arracher des frontiſpices des maiſons, non pas même ceux qui les achetoient. Alexandre d'Alexandre dans le Chapitre vingt-quatre de ſon premier livre à parlé de ces ſignes, & de pluſieurs autres de cette nature.

Les pannonceaux ou giroüettes, comme les pennons ou étendarts à longue queuë qui étoient proprement des guidons, étoient de ces ſignes. On peut lire dans le premier livre d'Artemidore qu'une autre marque de nobleſſe étoit de pouvoir aller à cheval par toute la Ville. Les nobles François ſe diſtinguoient des Roturiers, ou par des habits de couleur, ou par une eſpece de courtes veſtes qui étoient rayées, & veluës, & que les Anciens nommoient ſayes.

Les Pennaches que les Cariens portoient ſur leurs caſques, & les peintures dont ils ornoient leurs boucliers leurs tenoient lieu d'armoiries; l'on croit même que ce ſont eux qui ont inventé les premiers ces ſignes.

Les Mogols n'ont aucune connoiſſance des Tymbres, & des Ecuſſons. Parmi eux les gens de qualité ſont reconnus à un étendart rouge & jaune, ou vert & blanc, qu'ils font porter devant eux quand ils ſortent, par quelqu'un de leurs Domeſtiques.

On ſait que le dragon eſt le diſtinctif de chaque Empereur de la Chine. Nul autre que le Roi, & ceux de ſa famille ne le peut porter ; & c'eſt ſur la partie de la robe qui correſpond au cœur qu'ils le portent ; d'où vient que le Palais & tous les Meubles ſont ornez de dragons, dont les uns ſont repreſentez en couleur, & les autres gravez, taillez, tiſſus, ou bien travaillez à l'éguille.

Les Indous pour marque de nobleſſe portent un Chapelet au col en forme de collier. Les Garamantes prennent des plumes de certains oiſeaux. Les Barbares la figure d'une pomme de pin travaillée en or. Les anciens Atheniens tortilloient des cigales avec leurs cheveux, & par là ils ſe diſtinguoient du reſte du Peuple. La marque des Allemands étoit une touffe de cheveux friſez. Les Stigmates ont ſervi à quelques-uns aux mêmes uſages.

Nous avons fait mention plus haut de quelques ſignes d'honneur dont certaines Nations en general ſe ſer-

voient pour ſe diſtinguer les unes des autres ; nous en rapportons encore ici quelques-uns.

Les Lacedemoniens portoient le Lamda, ainſi figuré Λ, & les Meſſeniens un M pour ſe faire reconnoître en guerre par les premieres lettres de leurs noms. Les Perſes une trouſſe de fléches. Les Egyptiens trois Serpens ondoyans en faſce avec de feuilles de l'herbe nymphea qui ne croit que dans les Marais. Les Cappadociens une balance accompagnée de ſept croix. Les Argiens un crapaud, quelquefois un rat. Les Ætoliens un Hercule tenant les cornes arrachées d'un taureau. Les Arcadiens le Dieu Pan, ou la Lune. Les Armeniens un lion, ou un belier couronné. Les Caldéens trois étendarts. Les Peuples d'Aſie une baleine portant un enfant ſur ſon dos. Ceux de Libye trois lievres. Ceux du Peloponeſe un limaçon, ou une tortuë. Les Macedoniens la maſſuë d'Hercule entre deux cornes. Les Phrygiens un porc. Les anciens Bretons allant nuds à la

guerre peignoient ſur leurs poitrines des figures & blaſons de diverſes couleurs. Il en eſt qui diſent qu'ils gravoient ces figures ſur leurs peaux avec un poinçon. Enfin il ſeroit rare de trouver quelque Nation qui n'ait eu quelque ſigne d'honneur & de diſtinction. Mille raiſons ont toûjours engagé les Peuples à prendre ces ſortes de marques.

L'on a affecté de ces ſortes de marques aux dignitez Eccleſiaſtiques, & politiques, aux principaux officiers des maiſons Royales, & de la Juſtice, à tous les ordres de Chevalerie, &c. Ainſi la Croix de Malte, le Saint-Eſprit, le Cordon bleu, la jartiere, la Toiſon d'or, &c. ſont pour les ordres de ſaint Jean de Jeruſalem, des Rois de France, d'Angleterre, d'Eſpagne. Le livre marqué de l'écuſſon de France, pour le Grand Aumônier. Le bâton ſemé de fleurs de lys d'or, pour les Maréchaux. L'épée, pour le Connetable. Les Maſſes, pour le Chancelier. Les clefs, pour les Chambellans. Un

anchre d'or pour les Admiraux. Les canons, pour les Grands Maîtres de l'Artillerie. Les verges d'or & la hache d'armes, pour le grand Prevôt, & ainſi des autres que nous laiſſons à deſſein pour ne pas nous rendre ennuyeux ; d'autant mieux que l'honneur de la Religion que nous profeſſons demande que nous diſions quelque choſe du ſigne que ſes enfans ont adopté pour ſe diſtinguer des heretiques & des infidelles.

Entre tous les ſignes qui ſervent, ou qui ont ſervi à diſtinguer les differens Peuples en general, ou les Familles, & les Particuliers des uns des autres celui des Chrétiens eſt ſans contredit le plus glorieux, le plus noble, le plus remarquable, plus remarquable même, plus noble, & plus glorieux que ceux des Princes, des Rois, & des Empereurs ; puiſque c'eſt la croix du Sauveur que l'Egliſe primitive prit pour armes, quelle étala dans les Temples que l'on bâtiſſoit, ſur les Autels que l'on érigeoit

érigeoit, ſur les habits dont on ſe ſervoit pour les ſacrez & divins Myſteres : que Conſtantin ſubſtitua à l'aigle, & aux images Imperiales : que les Souverains ont planté ſur leurs diadêmes, marqué ſur leurs étendarts, & fait graver ſur leurs monnoyes, & ſur leurs medailles : que les Particuliers depuis l'antiquité innocente des premiers ſiecles du Chriſtianiſme juſqu'au ſiecle où nous vivons, ont arboré dans les chemins & les carrefours, placé ſur les frontiſpices de leurs maiſons, juſques dans leurs lits & dans leurs meubles, comme un ſigne de ſalut & d'honneur, ſervant non-ſeulement à manifeſter l'antiquité de leur origine, & la gloire de leur Nobleſſe, mais encore à donner de la terreur au demon l'ennemi juré des Chrétiens quand il voit ce ſigne terrible par lequel le lion de Juda à vaincu, & par lequel il a triomphé des Puiſſances en les dépoüillant honteuſement de leur force. Ainſi que l'orgueilleu-

ſe & l'ancienne Rome vante tant qu'il lui plaira ſes aigles d'or, & ſes images enfumées. Que toutes les Nations même ſe glorifient de l'antiquité & de la nobleſſe de leurs ſignes & de leurs armes. Nous aurons toûjours plus de ſujet de vanter le nôtre, & de nous glorifier en la croix empourprée du Sang du Sauveur ; & à Dieu ne plaiſe que les Chrétiens ſe glorifient en quelqu'autre choſe, & qu'ils tiennent un autre langage que celui du plus zelé de tous les Apôtres quand il diſoit : *Abſit mihi gloriari niſi in cruce Domini.*

Quant aux Nobles en particulier, outre qu'ils doivent ſe glorifier en la croix, ils doivent encore plus aimer ces vertus ſans leſquelles la Nobleſſe n'eſt qu'une chimere & un vain titre, que de faire des trophées d'oſtentation de leurs armes, & de tous ces faſtueux ſymboles qui marquent les actions heroïques de leurs ayeux. C'eſt peu de choſe qu'un Noble de ce caractere, car :

Que ſert ce vain amas d'une inutile
gloire ?
Si de tant de Heros celebres dans
l'Hiſtoire,
Il ne peut rien offrir aux yeux de
l'Univers,
Que de vieux parchemins qu'ont épar-
gné les vers ?
Si tout ſorti qu'il eſt d'une ſource di-
vine,
Son cœur dement en lui ſa ſuperbe
origine,
Et n'ayant rien de grand qu'une ſotte
fierté,
S'endort dans une lache & molle oiſi-
veté. Boileau.

Juvenal à exprimé la même choſe à peu près en langage latin :

Stemmata quid faciunt, quid prodeſt
pontice longo
Sanguine cenſeri, pictos oſtendere
vultus
Majorum & ſtantes in curribus Æmi-
lianos ?

Tota licet veteres exornent undique cera
Atria, nobilitas ſola eſt atque unica virtus.

Un autre Satyrique latin declame aiuſi contre ces Nobles qui n'étalant que de ſeuls titres, n'offrent aux yeux aucune vertu.

Sis licet ingenuis clariſque parentibus ortus,
Eſſe tamen vel ſic beſtia magna potes.
Adde decus patriæ, & claros tibi ſume propinqnos,
Eſſe tamen vel ſic beſtia magna potes.
Sint tibi divitiæ, ſit larga & munda ſupellex,
Eſſe tamen vel ſic beſtia magna potes.
Denique quiquid eris ni ſit prundentia tecum,
Magna quidem, dico, beſtia ſemper eris.

Ces dix vers latins nous ont fait reſſouvenir de ces quatre de Benſerade qui ſont en nôtre langage.

Un crocodille noble, & d'une humeur
hautaine
Vantoit de ſa maiſon les titres an-
ciens.
Pour moi dit le renard j'ai beaucoup
plus de peine
A ſavoir ou j'yrai, qu'à ſavoir d'où
je viens.

Une perſonne de qualité qui ne tire ſa grandeur que de ces choſes exterieures, ſe met au haſard de ſe faire mépriſer ; mais il s'attirera les reſpects des hommes & leur eſtime, quand il ſoutiendra la nobleſſe de ſa naiſſance par la pratique des vertus Chrétiennes, & Politiques.

CHAPITRE XLI.

De certains points. De leurs significations, & de leurs usages.

LEs points, nous designent certaines choſes, & l'on s'en ſert dans certains arts, & certaines ſciences. Quelquefois le point eſt une marque réelle, fixe, & ſenſible, & d'autrefois il n'eſt qu'en idée dans nos conceptions; mais il ne laiſſe pas pour cela que d'indiquer ce à quoi les hommes ont voulu l'attacher : Ainſi dans l'Aſtronomie le point eſt plutôt imaginaire que réel. Il ſert à marquer dans le Ciel certaines parties. L'horiſon à quatre points Cardinaux, qui ſont l'Orient, l'Occident, le Septentrion, & le Midy. L'on en ſuppoſe un ſur la tête de chaque homme; c'eſt le point vertical, qui

en termes d'Aſtronomie s'appelle *zenith.* Autant de fois que nous changeons de place, autant de fois nous changeons de *zenith.* Les Phyſiciens le prennent pour l'extremité de la ligne, ou pour ce qui termine la quantité, & ils le conſiderent comme indiviſible, & ſans aucunes parties, dans ce ſens quoi qu'abſolument il ne ſoit pas imaginaire il n'eſt rien de lui-méme, & hors de ſon tout, dont il ne peut point être ſeparé. Mais ce n'eſt pas de ces points ou imaginaires, ou indiviſibles dont eſt queſtion, il ne s'agit ici que du point réel & ſenſible, & qui ſert de ſigne dans la Geometrie, la Grammaire, l'Arithmetique, l'Algebre, la Muſique, la Geomance, &c. nous en donnons quelques exemples.

Dans la Geometrie, quoique le point qui commence & termine toute ſorte de quantité, n'y ſoit conſideré que comme indiviſible, & ſans aucunes parties; neanmoins les nombres dont ſe ſert cette ſcience, ne s'expriment que par des points réels,

& qui peuvent être apperçûs par les yeux. C'eſt par le moyen de ces points ſenſibles, que les Geometres, demontrent ſelon les dogmes des Pythagoriciens, les ſuperficies des corps qu'ils meſurent. Or ces nombres ainſi exprimez par des points, s'appellent, les uns lineaires, & c'eſt quand ils ſont poſez en long, & que les unîtez forment comme une ligne en cette ſorte ····· Les autres plans, par leſquels la ſuperficie prend une figure, le carré par exemple ⁘ le trigone ∴ & ainſi du tetragone, de l'hexagone, de l'heptagone, &c. Il y en a qu'on nomme, ſolides, & c'eſt lors qu'ils marquent la longueur, la largeur, & la profondeur, comme dans les figures cubiques, & pyramidales. Ainſi par le moyen de ces points les Geometres donnent à entendre ce qu'ils pretendent.

Nous avons montré ailleurs les ſignifications, & les divers uſages du point dans la Grammaire, la langue Hebraique, l'Arithmetique,

l'Algebre, & la Muſique, l'on n'a qu'à en voir les traitez.

On fait des points depuis un juſqu'à ſix ſur de petites cubes qui ſont des figures à ſix faces, d'os ou d'yvoire, & qu'on nomme dez. L'on s'en ſert de trois pour joüer au jeu de ce nom, de deux pour le triquetrac, & pour le jeu de l'oye. Autrefois on jettoit des dez pour déterminer les choſes qu'on laiſſoit juger au hazard. C'eſt ce que les Anciens ont entendu par ces mots, *Alea judiciorum*, ou le hazard des jugemens.

Les ſuffrages autrefois ne s'écrivoient pas, on les donnoit par des points, comme par des calculs ou petites pierres; de là venoit ce mot latin *expuncti*, pour marquer que l'on avoit refuſé les ſuffrages. C'eſt en ce ſens qu'Horace à dit:

Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.

pour donner à ententre que quiconque ſavoit joindre l'agreable à l'utile,

méritoit les ſuffrages, & l'approbation d'un chacun.

Dans les armées l'on marquoit de même avec des points, ceux à qui l'on adjugeoit un ſalaire, un prix, une penſion, une récompenſe. Le mot d'appointement qui nous en reſte, ne vient que de là.

Les points ſignifient toute autre choſe dans certains corps : on pique ceux qui s'abſentent, autant de point autant d'abſences, autanr par conſéquent de diminué de leurs revenus.

Dans la Geomance les points ont leurs uſages particuliers. Cet art s'en ſert pour ſes vaines divinations, qui ſe font par la diſpoſition de ces points. L'on prétend ſur diverſes figures que le hazard fait trouver à l'extremité des ſignes, fonder un jugement de l'avenir, & décider de l'événement de toute queſtion propoſée : mais cet uſage eſt ſuperſtitieux & illicite.

CHAPITRE XLII.

Des clefs. De leurs ſignifications, de leurs uſages, de leur invention.

L'inventeur des clefs, ſelon Pline & Polydore Virgile, fut Theodore de Samos. Selon le peintre Fabius ce fut Janus, qui inventa auſſi les portes, & les ſerrures, d'où vient que *Janua* porte, tire ſon nom de Janus que l'on a toûjours repreſenté avec une clef, & qui pour cette raiſon fut appellé par les Anciens *Cluſius* & *Patultius*, parce qu'étant le Dieu de l'année, c'étoit lui qui l'ouvroit & qui la fermoit. Mais comme il eſt parlé des clefs, & des portes dans le troiſiéme chapitre des Juges, & dans le dix-neuviéme de la Geneſe, cette invention ne peut étre atribuée ni à Theodore de Samos, ni à Janus qui n'eſt point Noé, comme quelques-

ment mariées, pour marque qu'on leur confioit toutes les choſes de la maiſon. Au contraire quand on leur les ôtoit, c'étoit un ſigne qu'on les privoit de tout le droit, ou de toute la juriſdiction qu'elles avoient dans le ménage, ce qu'on faiſoit en certains cas; quand elles diſſipoient le bien; quand elles falſifioient les clefs, ou bien quand leurs maris les repudioient. On donnoit auſſi une clef aux femmes qui étoient prêtes d'acoucher. C'étoit pour marquer *partus felicitatem*, un heureux acouchement. On remet les clefs d'une Ville à un Prince, quand il y entre, ou à tel autre qui y a quelque juriſdiction abſoluë. C'eſt là un ſigne d'autorité pour le Prince, & un ſigne de ſoumiſſion pour les habitans. La clef d'or qui eſt la marque de la dignité du grand Chambellan en France, l'étoit auſſi des prefets des chambres des anciens Rois de Perſe. Ils la portoient penduë au col. Cet office ne ſe donnoit qu'à des gens de probité, & ordinairement c'étoient des Eunuques qui le poſſedoient. La clef de

fer étoit la marque des maîtres d'hôtels.

2°. La clef eſt un ſigne de juriſdiction Eccléſiaſtique. Le Pape a la puiſſance des clefs, & c'eſt auſſi pour cette raiſon qu'il en porte deux dans ſes armes, paſſées en ſautoir ſur le derriere de l'Ecuſſon. Tout Evêque, & tout Prêtre auſſi, peut lier & delier, ouvrir & fermer par le pouvoir qu'il en reçoit dans ſon ordination. Quand on confere l'ordre du portier, qui eſt un des quatre mineurs, on fait toucher des clefs à celui qui le reçoit; on les lui preſente dans un baſſin. Les Curez reçoivent les clefs de leurs Egliſes, qu'ils ouvrent, quand ils en prennent poſſeſſion.

L'on trouve encore quelques autres ſignifications des clefs. L'on en voit ſur les tombeaux de ceux qui ont été les derniers de leurs familles. Ces clefs montrent que leur Race a été éteinte en eux. Autrefois quand on venoit à faire ceſſiou, entr'autres ceremonies que l'on obſervoit en juſtice, c'étoit de faire quitter la ceinture & les clefs à quiconque étant devenu

pauvre par ſa faute, étoit contraint d'en venir à cette honteuſe extremité. Ainſi on lui ôtoit les clefs & la ceinture pour une marque d'infamie, parce que les Anciens portoient à leur ceinture les principaux inſtrumens qui leur ſervoient à gagner du bien, comme le Gendarme ſon épée; l'homme de robe ſon écritoire; le marchand ſa gibeciere, & ainſi des autres. L'on ſait comme la clef à été autrefois le Hieroglyphe de pluſieurs choſes, & de la honte en particulier, ſur quoi l'on pourra voir Pierrius dans ſon traité des Hieroglyphes.

Fin du troiſiéme Volume.

AP L1454508